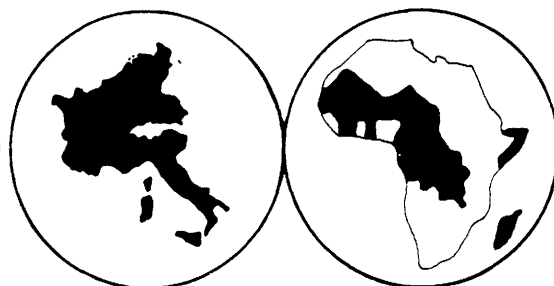


COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

DIRECTION DE LA POLITIQUE ET DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT



L'INDUSTRIALISATION TEXTILE D'EXPORTATION DES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES

I^{ère} Partie Les marchés potentiels pour des exportations textiles des EAMA

Rapport du professeur J. DE BANDT

AVANT-PROPOS

L'objectif de l'industrialisation n'a cessé de prendre, avec le temps et à travers l'évolution du régime d'Association, une importance grandissante. La Convention d'Association de Yaoundé II (1.1.1971 - 31.1.1975) considère l'industrialisation des Etats Africains et Malgache Associés (EAMA) comme l'un de ses objectifs prioritaires au service duquel il a placé des moyens financiers accrus et une gamme d'instruments plus diversifiée et mieux adaptée aux besoins de l'industrialisation.

1. Déjà sous le régime de la Convention de Yaoundé I (1964-1969), la Commission des Communautés Européennes avait fait étudier les possibilités qui existaient dans les EAMA de créer des industries à vocation régionale, destinées à substituer des productions manufacturières locales aux importations de produits de consommation et d'approvisionnement (1). Il avait été souligné, dès ce moment, que la limitation des investigations à ce type d'industries procédait exclusivement de raison d'ordre pratique et méthodologique et non d'un jugement concernant la vocation industrielle supposée des EAMA. En effet, la création d'industries orientées vers le marché local et la création d'industries exportatrices ne constituent nullement des solutions alternatives mais bien deux voies complémentaires et, à ce titre, aussi nécessaires l'une que l'autre.

Après avoir exploré la voie de l'industrialisation de substitution aux importations, il a donc paru indispensable d'examiner les possibilités que pourrait offrir l'exportation de produits manufacturés. Diverses autorités africaines associées, nationales ou régionales, ainsi

(1) "Possibilités d'industrialisation des EAMA" - 1 volume de synthèse et 16 volumes de rapports et annexes - décembre 1966

que la Conférence Parlementaire de l'Association ont d'ailleurs fait connaître leur désir de voir réaliser cette seconde étude.

2. La Commission a dès lors fait entreprendre avec l'accord des EAMA, dès la fin de 1970, deux études qui vont dans ce sens.

La première étude (1) a pour objet de déceler de manière générale et en première approximation, les possibilités de créer dans les EAMA des entreprises industrielles orientées vers l'exportation, c'est-à-dire vers la production d'articles manufacturés (à l'exclusion des textiles au sens le plus large) dont les débouchés se situeraient de façon prépondérante dans les pays industrialisés et principalement dans la Communauté Européenne. En raison du très grand nombre des activités manufacturées, il s'imposait d'en éliminer certaines pour lesquelles les EAMA ne disposent d'aucun avantage comparatif particulier et de hiérarchiser les productions retenues à ce stade en fonction de leur viabilité présumée. Cette étude fournit ainsi des bases raisonnables au choix des secteurs industriels qui mériteraient d'être analysés de manière plus approfondie en vue de déterminer si une implantation dans les EAMA peut être envisagée.

La seconde étude, qui fait l'objet du présent rapport, concerne le secteur textile (toutes fibres et tous stades de production). L'analyse approfondie de ce secteur a été entamée immédiatement, sans attendre les résultats de la pré-sélection, du fait que certaines réalisations déjà acquises dans les EAMA permettaient de croire à des possibilités réelles.

(1) "Pré-sélection des industries d'exportation susceptibles d'être implantées dans les EAMA" - 1 volume de rapport et trois volumes d'annexes

3. Le présent rapport résume les résultats d'une analyse visant à cerner les possibilités offertes au développement, dans les EAMA ou dans certains d'entre-eux, de productions textiles destinées à la grande exportation.

Indépendamment d'études parallèles visant à repérer l'ensemble des catégories de produits qui seraient susceptibles de faire l'objet d'activités de transformation industrielle dans les EAMA, des analyses plus poussées ont été développées d'emblée en ce qui concerne les productions textiles.

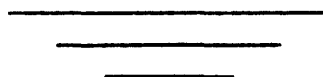
En dehors de certaines indications générales - disponibilités en coton brut, compétitivité des pays en voie de développement (P.V.D.) dans ces productions à intensité élevée de travail (peu qualifié) - la multiplication des projets d'investissements textiles conduisait à poser la question de la compétitivité potentielle à l'exportation des productions textiles des EAMA.

Afin de répondre à cette question, l'analyse se décompose en deux parties, auxquelles correspondent les deux volumes de ce rapport.

La première partie - dont les principaux résultats figurent dans ce premier volume - concerne l'analyse des débouchés potentiels sur les marchés des pays développés européens. Il s'agit essentiellement de sélectionner les catégories de produits pour lesquels il est possible de considérer, en raison de l'importance des importations et de celles en particulier qui proviennent des P.V.D., que des débouchés significatifs s'offrent aux producteurs des EAMA.

La deuxième partie de l'analyse - contenue dans le second volume - concerne les conditions de production et, en fonction de celle-ci, les niveaux de compétitivité que les producteurs textiles des EAMA sont susceptibles d'atteindre, par rapport, d'une part, aux producteurs européens et, d'autre part, aux producteurs concurrents des autres P.V.D.

Au-delà de ce rapport et de l'analyse générale des éléments de la demande et de l'offre, mais dans la ligne directe de celle-ci, des analyses plus détaillées concernant les conditions de production de produits particuliers dans des pays particuliers viendront éclairer davantage les décisions d'investir.



Le présent rapport a été établi par Monsieur Jacques De Bandt, professeur à l'Université de Paris X Nanterre et directeur de l'Institut de Recherches en Economie de la production.

Si les services compétents de la Commission des Communautés Européennes ont fixé l'objet de ses recherches et les ont suivies tout au long de leur déroulement, l'expert a agi par ailleurs en toute indépendance, notamment au plan méthodologique.

Le rapport exprime donc le résultat des travaux de l'expert et les conclusions qu'il en tire.

S O M M A I R E

L'analyse des débouchés potentiels pour les exportations de produits textiles par les EAMA se fonde en ordre principal sur l'observation des flux d'importations de produits textiles dans les pays développés européens.

Les critères de sélection des produits pour lesquels des débouchés existent (1.1.) concernent, d'une part, le volume - son importance, son évolution - des importations et, d'autre part, la part - son importance, son évolution - de ces importations réalisée en provenance des P.V.D.

Sur base de ces critères, les catégories de produits ont été rangées par ordre d'importance des débouchés potentiels (1.2.), tandis que pour les catégories de produits retenus une analyse plus détaillée (1.3.) permet de préciser les types de produits susceptibles de trouver des débouchés significatifs.

Les débouchés réels étant constitués par les consommations intérieures, il importe de situer les flux d'importations par rapport à ces dernières (2).

Bien que les consommations intérieures difficiles à mesurer - ne constituent qu'une référence assez lointaine, il est néanmoins utile d'observer la faiblesse relative des importations par rapport aux consommations pour les diverses catégories de produits retenus (2.2.).

La même analyse des débouchés potentiels à partir des flux d'importation est étendue aux pays candidats à l'adhésion aux Communautés Européennes (C.E.) (3), confirmant la sélection opérée en ce qui concerne les catégories de produits offrant des débouchés.

Il reste enfin à apprécier la signification réelle, par rapport aux débouchés effectifs, des débouchés ainsi dégagés statistiquement à partir des flux d'importation de produits textiles (4.1.), compte tenu des conditions d'accès aux marchés, et à supputer les perspectives en ce qui concerne ces conditions d'accès (4.2.), compte tenu et de l'octroi de préférences généralisées et de l'élargissement des C.E.

TABLE DES MATIERES

1re partie : LES MARCHES POTENTIELS POUR LES EXPORTATIONS TEXTILES
DES EAMA

0.	Introduction	1
1.	<u>Les importations de produits textiles dans la C.E.E.</u>	7
1.1.	Les critères de sélection	7
1.2.	Les flux d'importation à la lumière des critères de sélection	13
1.3.	La sélection	19
1.4.	Notes complémentaires à l'analyse des débouchés	89
1.4.1.	Importance relative des origines des destinations dans les flux d'importation de la C.E.E.	89
1.4.2.	Propositions relatives à l'industrie lainière	94
2.	<u>L'analyse de la consommation dans les pays de la C.E.E.</u>	96
2.1.	Les possibilités de mesure de la demande textile	97
2.2.	Les consommations intérieures	100
2.2.1.	Les fils de coton	100
2.2.2.	Les tissus de coton, toutes catégories	104
2.2.3.	Produits de la bonneterie	106
2.2.4.	Mouchoirs et linge de maison	108
2.2.5.	Articles confectionnés	109
2.2.6.	Tapis autres que tapis à points noués	114
3.	<u>Les débouchés complémentaires offerts par les pays candidats à l'entrée dans la C.E.E.</u>	115
3.1.	L'importance relative des flux d'importation de produits textiles	115
3.2.	L'analyse des débouchés sur le marché britannique	122

4.	<u>Eléments d'appréciation complémentaires concernant les débouchés s'offrant aux exportations des EAMA</u>	136
4.1.	Les débouchés effectifs	136
4.2.	Les perspectives	151
4.2.1.	L'octroi de préférences généralisées	151
4.2.2.	L'adhésion des candidats à la C.E.E.	152
5.	<u>C o n c l u s i o n s</u>	155

I° PARTIE

LES MARCHES POTENTIELS POUR DES EXPORTATIONS TEXTILES DES E.A.M.A.

INTRODUCTION

O. Introduction

Cette première partie de l'étude des possibilités de développement de productions textiles dans les E.A.M.A. concerne les débouchés : l'analyse consiste à déceler, à travers les degrés de pénétration des produits textiles, et plus particulièrement ceux provenant des pays en voie de développement (PVD), sur les marchés des pays développés (PD), l'existence et l'importance de débouchés potentiels pour les produits textiles que pourraient produire les Etats Africains et Malgache Associés (E.A.M.A.) à la C.E.E.

Il s'agit cependant, en ordre principal, d'apprécier l'existence de tels débouchés potentiels là où les E.A.M.A. bénéficient d'un accès privilégié, c'est à dire à l'intérieur de la C.E.E.

En raison même du niveau actuel très bas des productions et surtout des exportations des E.A.M.A., on est parti de l'idée a priori selon laquelle les marchés potentiels ne pouvaient être considérés comme réellement accessibles, qu'à la double condition que d'une part, les importations ne soient pas freinées par des barrières tarifaires et quantitatives et que d'autre part, les importations en provenance des E.A.M.A. soient privilégiées par rapport à celles en provenance d'autres pays en voie de développement.

Sans vouloir par là mêler les problèmes de la demande ou des débouchés avec ceux de l'offre ou de la compétitivité, il s'agissait néanmoins de n'examiner les premiers que dans le cadre de conditions plus particulièrement favorables. Comme l'analyse se fonde par ailleurs sur la pénétration effective des produits textiles des PVD, la préférence dont bénéficient les produits des E.A.M.A. est considérée comme la marge de sécurité nécessaire - dans l'état actuel des choses -

pour pouvoir déduire de la pénétration des produits des PVD des conclusions relatives à l'existence de débouchés potentiels pour les exportations des produits textiles des E.A.M.A.

L'importance de la pénétration des produits textiles des PVD doit évidemment être interprétée en fonction des données institutionnelles et des politiques commerciales existantes, qui se traduisent par une limitation plus ou moins significative des importations selon les marchés. La prise en considération de ces éléments devrait permettre, en particulier, d'attribuer une signification - en termes de compétitivité relative - à la pénétration différenciée des divers produits textiles.

Ceci dit, le principe de l'analyse est extrêmement simple et se décompose en quelque sorte en trois phases :

- 1 - il existe un marché : quelle est son importance et son évolution ?
- 2 - compte tenu des politiques commerciales, une partie de ce marché - dont l'importance et l'évolution sont analysées - est couverte par l'importation.
- 3 - une partie de cette importation (importance, évolution) provient des PVD.

Il est alors possible, à partir de critères correspondant à chacun de ces trois aspects, de sélectionner, de manière à peu près mécanique, les divers produits pour lesquels existent des débouchés potentiels plus ou moins importants.

Par rapport à cette décomposition en trois phases, il a cependant paru nécessaire d'inverser en quelque sorte la succession des phases de sélection en ce sens que l'on a été amené à attacher plus d'importance aux importations (et à la part qu'y prennent les PVD) qu'aux consommations comme indicateurs des marchés potentiels.

Dans notre approche du problème, l'analyse des consommations ne fait que compléter une analyse dont l'essentiel concerne l'importance et l'évolution des importations; car elle ne permet pas, par elle-même, de fonder des conclusions très significatives. Ceci pour deux raisons principales :

- la première raison est d'ordre statistique : les disponibilités statistiques ne permettent pas, et de loin, d'analyser la consommation - prix, quantité, qualité - comme il est possible d'analyser les flux d'échanges extérieurs.
- la deuxième raison tient au fait que dans la grande majorité des cas, l'importation ne représente qu'une part extrêmement faible de la consommation intérieure.
Cette dernière ne constitue, par conséquent, qu'une référence assez lointaine en ce qui concerne la mesure des débouchés potentiels étudiés.

Ceci ne diminue cependant en rien la nécessité de situer les importations effectives par rapport aux consommations afin de ne pas limiter les débouchés potentiels aux importations effectives en provenance des PVD, ce qui reviendrait à supposer, ne serait-ce qu'implicitement, que les exportations des produits textiles des E.A.M.A. vers la C.E.E. ne peuvent se développer qu'en se substituant à celles d'autres PVD.

Dès lors que l'on veut aller plus loin, c'est à dire au-delà des volumes absolus d'importation, et apprécier les degrés différenciés de pénétration des divers produits textiles et plus encore la possibilité d'une pénétration accrue, force est de se référer à la consommation intérieure.

La difficulté majeure de l'analyse se situe précisément au niveau de cette extrapolation, c'est à dire au niveau de l'évaluation de la part de la consommation qui pourrait - au-delà de celle qui l'est déjà, compte tenu des limitations quantitatives et tarifaires - être satisfaite par l'importation.

Compte tenu de l'aspect qualitatif du problème, il ne peut suffire de s'en référer à des volumes effectifs de consommation. Il faut en outre pouvoir évaluer les possibilités de pénétration, par substitution, à des niveaux de prix et de qualité différents. Mais ceci n'est possible, dans l'état actuel de l'information, que sur la base de l'analyse comparative d'un certain nombre de cas d'expérience.

Mais il faut bien voir en outre que, du point de vue de notre analyse, les niveaux d'importation et de consommation ne sauraient être dissociés, pour une raison de fond très importante.

Si nous considérons les flux d'importation au niveau de la C.E.E., il est évident que la part occupée par les PVD sera différente selon que l'on considère le total des importations des pays de la C.E.E., y compris donc des importations intra-CEE, ou au contraire uniquement les importations de la CEE considérées comme un tout, c'est à dire les importations extra-CEE. Compte tenu de la part très prépondérante des importations intra-CEE, ceci modifiera considérablement l'appréciation du degré de pénétration des produits des PVD.

Par contre, il est clair que cette distinction ne peut guère affecter l'importance de ces importations en provenance des PVD par rapport à la consommation intérieure. Force est donc de se référer à cette dernière.

Ceci pose néanmoins le problème de la signification des échanges intra-CEE quant à l'existence de débouchés potentiels pour les produits des E.A.M.A. Si ceux-ci bénéficient (sauf à tenir compte des limites imposées par les règles d'origine) des mêmes conditions d'accès, ces importations fournissent bien - au même titre que les consommations intérieures - l'indication d'un débouché potentiel.

Le fait que les importations intra-CEE ne représentent qu'une partie de la consommation intérieure des pays de la CEE, signifie bien qu'au-delà des problèmes de débouchés - l'ensemble des consommations intérieures est accessible à l'ensemble des producteurs des pays de la CEE - et de l'accélération correspondante des échanges intra-CEE de produits textiles, se posent des problèmes de compétitivité, non seulement en termes de prix de revient mais en termes de commercialisation et d'adaptation qualitative des produits aux besoins des consommateurs.

Le fait que les échanges intra-CEE de certains produits sont plus importants ou se développent plus rapidement que ceux d'autres produits, dans des conditions très similaires quant à l'accès au marché et quant aux données de la production, revêt déjà une signification précise du point de vue des débouchés, puisque l'on peut en déduire que l'adaptation à la demande pose, dans leur cas, relativement moins de problèmes.

Il faut souligner à cet égard que les critères retenus visent non tant à mesurer de manière précise la dimension absolue des débouchés que de déceler des débouchés qui sont plus importants que d'autres.

Il paraît dès lors logique d'intégrer, dans une analyse des débouchés ouverts aux E.A.M.A., qui disposent de la liberté d'accès aux marchés de la C.E.E., la totalité des importations intra-CEE.

A ce niveau, il ne s'agit que de mesurer des débouchés potentiels pour des producteurs situés en dehors du marché.

En fait il est tenu compte simultanément, bien que les problèmes liés à la commercialisation et à l'adaptation qualitative des produits aux exigences de ces marchés relèvent davantage de l'analyse de la compétitivité (c'est à dire la II^e partie de l'analyse), des indications fournies à cet égard par les degrés différenciés de pénétration effective des produits des PVD sur les marchés de la C.E.E.

Il faudra cependant tenir compte, dans l'appréciation du degré de pénétration des produits des PVD, du fait que celui-ci est mathématiquement affecté par l'importance des échanges intra-CEE, et que les uns et les autres sont fonction de l'état de protection des marchés de la C.E.E.

On développera **successivement** ci-dessous :

- 1 - la détermination des débouchés à partir de l'analyse des importations de la C E E et de la place qu'y occupent les P V D .
- 2 - l'analyse complémentaire de la consommation dans les pays de la C E E .
- 3 - les éléments d'appréciation complémentaire que l'on peut tirer de l'analyse des données relatives aux pays candidats à l'adhésion à la C E E .
- 4 - les conclusions relatives aux débouchés potentiels pour les exportations des produits textiles des E A M A sur les marchés de la C E E, et les modifications à y apporter en fonction des hypothèses que l'on peut formuler en matière d'élargissement de la C E E.

LES IMPORTATIONS DE PRODUITS TEXTILES DANS LA CEE

1 - Les importations de produits textiles dans la C E E .

Il s'agit donc essentiellement de déduire, de l'observation des flux d'importations des produits textiles dans la C E E, répartis selon leur origine, l'existence de débouchés potentiels.

1.1 - Les critères de sélection.

A cette fin, on a retenu les critères simples suivants :

- a) l'importance du flux d'importation, en valeur.
- b) la part des P V D dans ce flux d'importation.
- c) le rythme d'accroissement du flux d'importation.
- d) l'évolution de la part des P V D .

a) L'importance du flux d'importation, en valeur :

Conformément à ce qui a été dit précédemment, l'indicateur de base, quant à l'existence d'un débouché, est l'importance du flux d'importation, traduisant - indépendamment des niveaux de consommation correspondants - le fait simple que le produit concerné est, plus que d'autres, objet de transactions internationales.

Précisons qu'il s'agit :

- des flux en valeur, compte tenu de l'hétérogénéité des produits concernés.

L'aspect quantitatif correspondant - en tonnes ou en pièces - doit néanmoins être pris en considération, dès lors que l'on voudra passer à des problèmes de capacités de production et de compétitivité. Il permet également d'introduire un aspect de la dimension qualitative du problème.

- du total des importations additionnées des pays de la C E E , y compris donc les importations intra-CEE.
- des flux d'importation à des niveaux d'agrégation différents. L'analyse peut en effet être développée à des niveaux de détail plus ou moins poussés .

Il faut faire remarquer que les comparaisons complètes dans le temps (l'évolution au cours de la période passée) comme dans l'espace (entre pays différents, appartenant ou non à la CEE) ne sont possibles, de manière systématique, qu'au niveau de catégories de produits relativement larges. (1)

L'analyse a par conséquent été développée à trois niveaux successifs.

Mais si des vues d'ensemble se dégagent de l'analyse des données statistiques, au niveau de la nomenclature C S T à quatre chiffres, des indications plus précises ne se dégagent, pour un certain nombre de produits, que des données ventilées dans la nomenclature C S T à cinq chiffres.

Mais il est nécessaire de compléter les indications qui se dégagent de ces comparaisons, par une analyse beaucoup plus poussée, au niveau des catégories de produits beaucoup plus détaillées.

Ceci est possible, en particulier pour la CEE, par l'exploitation des données établies au niveau de la NIMEXE à six chiffres, qui représente une ventilation des données de la C S T à cinq chiffres.

Sans être aussi systématique, une analyse semblable est également possible pour d'autres pays, au moins pour un certain nombre de produits.

Face à ce problème du niveau de l'analyse, il faut tenir compte du fait que les catégories statistiques sont souvent fort arbitraires, et que la décomposition aboutit selon les cas, soit à identifier des produits particuliers à l'intérieur d'une catégorie fort hétérogène, soit à distinguer pour un même produit des classes définies selon un certain nombre de spécifications (numéro, poids, largeur...)

On présentera d'une part les catégories retenues dans la nomenclature C S T cinq chiffres, et d'autre part pour chacune de ces catégories les produits sélectionnés (à partir de la NIMEXE).

(1) Il en est davantage ainsi encore lorsqu'il s'agit de relier les importations aux consommations intérieures.

b) la part des P V D dans le flux d'importation.

Le deuxième indicateur, quant à l'existence de débouchés potentiels, concerne le degré de pénétration des produits des P V D et plus particulièrement la part qu'ils occupent dans les importations des pays de la C E E.

On cherche par là à repérer des produits tels que des P V D paraissent effectivement en mesure de les vendre sur les marchés des P D, c'est à dire en quelque sorte des produits pour lesquels - au moins pour la part du marché occupé - l'ensemble des éléments liés à la proximité du marché - mode, qualité, commercialisation... - ne semble guère constituer un obstacle à la pénétration des P V D ni donc un handicap majeur pour eux.

Il est clair que l'on introduit déjà de la sorte, au-delà de la pure analyse des débouchés, des éléments de compétitivité : il s'agit bien en effet de restreindre le champ des possibilités, par la prise en considération indirecte de ces éléments de marché.

S'il est évident que le débouché ne présente d'intérêt que dans la mesure où l'analyse ultérieure révélera des possibilités concrètes de développer des productions réellement compétitives, il importe, et sans préjuger de cette analyse de la compétitivité de l'offre, non seulement de repérer des débouchés potentiels en termes quantitatifs, mais de situer, de manière aussi précise que possible, les divers aspects de la pénétration qui tiennent aux dimensions qualitatives des marchés.

Les produits importés en provenance des P V D doivent en effet pouvoir servir de référence, non seulement quant à leur degré de pénétration, mais aussi quant aux qualités et prix des produits concernés - ceci expliquant d'ailleurs cela -

L'interprétation des données observées relatives à la part des importations de la C E E qui vient des P V D doit évidemment, dans chaque cas particulier, tenir compte des barrières tarifaires et surtout quantitatives qui les limitent.

Il est difficile de déterminer l'influence qu'exercent, au niveau des pays de la CEE, les droits de douanes correspondant au TEC (1), la dispersion des droits sur les produits textiles, variant principalement entre 8 et 24 % (2), ne permet pas pour autant d'isoler, parmi les influences multiples, positives ou négatives, s'exerçant sur les degrés de pénétration des produits, l'incidence propre des droits différenciés.

Dans certains cas, la comparaison avec les droits en vigueur dans d'autres P.D. permet néanmoins de dégager des enseignements utiles.

Hormis ces cas, les informations relatives au niveau des droits de douane, ne peuvent être utiles que pour situer les marges de préférence dont bénéficient les importations intra-CEE et dont bénéficieraient les importations en provenance des E.A.M.A (3). Ainsi par exemple, le pantalon de coton bénéficie d'une protection de 20 % (le droit conventionnel, depuis le 1.1.70, étant de 17 %).

Pour l'analyse de l'incidence des droits comme pour la prise en considération des marges de préférence, il faut en outre tenir compte dans chaque cas, non pas du droit nominal, mais du droit effectif, c'est à dire le droit sur la valeur ajoutée, déduction faite du droit frappant la matière utilisée au stade amont.

Ainsi par exemple :

pantalon homme	20 %
tissus synthétique	21 %
tissus coton	17 %

Selon que le pantalon homme est en coton ou en synthétique, le droit effectif est respectivement de l'ordre de 24,5 et de 16,5 %.

(1) Tarif extérieur commun.

(2) Les calculs réalisés par la C N U C E D - dans "The Kennedy Round Estimated Effects on Tariff Barriers" - pondérant les droits par les quantités importées par les pays de l'O C D E, en 1965, donnent
Textiles = 17,5 (Post-Kennedy 15 - 16 %)
Produits d'habillement = 20,8 % (Post-Kennedy 15 - 17%)

(3) Encore faut-il tenir compte du fait que les niveaux des droits en vigueur à l'avenir, ne sont plus ceux qui l'étaient au cours de la période étudiée, se traduisant par une réduction de la marge de protection et donc de préférence.

Mais la seule comparaison des droits effectifs ne suffit pas à indiquer la différence dans le degré de protection, puisqu'il faut tenir compte en outre, dans le cas des produits du coton, de barrières quantitatives limitant les importations de manière absolue, quelque soit le niveau des prix auquel le produit est offert.

Ce dernier facteur impose des limites précises à la signification que l'on peut attribuer à la part des P V D dans les importations. Compte tenu des barrières quantitatives, la part des P V D peut-être faible ou en baisse, dans la mesure même où les échanges intra-CEE se développent rapidement et sans entrave aucune.

L'exemple le plus typique est celui des tissus de jute : la part des P V D dans les importations de la C E E passe de 47,3 % en 1964 à 25,9 % en 1969, malgré un doublement de ces importations en provenance des P V D. Ou encore les fils de coton : la part des P V D baisse de 4 % de 1964 à 1969, alors que ces importations en provenance des P V D ont augmenté de 20 %.

c & d.) Les rythmes d'accroissement

On a également retenu, comme critères, les rythmes d'accroissement des importations et de la part des P V D.

L'idée sous-jacente est que ces rythmes différenciés reflètent soit un développement plus rapide du marché dans le cas particulier considéré, soit une accentuation de la position compétitive des P V D.

a, b, c, d) Absence de pondération

Aucune pondération n'ayant été établie entre ces divers critères, on a retenu les divers secteurs qui se situent au-dessus de la moyenne à tous points de vue.

Par rapport aux catégories ainsi retenues, on a estimé devoir, en fonction d'autres critères, éliminer certaines catégories de produits, correspondant à la transformation des matières premières dont la disponibilité se trouve particulièrement concentrée dans d'autres P V D: il s'agit tout d'abord du jute, mais également de la soie.

Il restera ensuite, éventuellement à reprendre certaines catégories de produits, également en fonction d'autres critères, qui ne satisfont pas aux quatre critères ci-dessus.

Ces quatre critères sont, dans l'ordre :

- a) - l'importance du flux d'importation, en valeur
- b) - la part des PVD dans le flux d'importation
- c) - le rythme d'accroissement du flux d'importation
- d) - le degré d'accroissement de la part des PVD dans le flux d'importation.

1.2 - Les flux d'importations à la lumière des critères de sélection.

Le tableau ci-après contient l'essentiel des informations relatives aux importations de la C E E pour l'ensemble des catégories de produits textiles au niveau de la nomenclature C S T à cinq chiffres.

On y trouvera :

- 1^{ère} colonne : le numéro dans la nomenclature C S T
- 2[°] colonne : les importations en provenance du monde, en valeur (y compris les intra-CEE) en 1964.
- 3[°] colonne : le rang des produits par ordre d'importance des importations C E E en 1964.
- 4[°] colonne : les importations extra-CEE en provenance des "pays autres" que les pays industriels (de la classe 1).
- 5[°] colonne : la part des "pays autres" dans les importations totales de la C E E (col.4/col.2)
- 6[°] colonne : les importations en provenance du monde, en valeur (y compris les intra-CEE) en 1969.
- 7[°] colonne : le rang des produits par ordre d'importance des importations C E E, en 1969.
- 8[°] colonne : les importations extra-C E E en provenance des "pays autres" que les pays industriels (de la classe 1).
- 9[°] colonne : le rang des produits par ordre d'importance des importations en provenance des "pays autres".
- 10[°] colonne : la part des "pays autres" dans les importations totales de la C E E (col. 8/col. 6).
- 11[°] colonne : la différence dans la part des "pays autres" en 1969 par rapport à 1964 (col. 10 - col. 5).
- 12[°] colonne : le rapport entre les importations totales (en provenance du monde) en 1969 et en 1964 (col.6/col.2).

Les deux tableaux à doubles entrées qui suivent, représentent les mêmes données réparties selon les quatre critères énoncés ci-dessus.

TABLEAU 1 : IMPORTATIONS C.E.E. DE PRODUITS TEXTILES, 1964 & 1969

N° C.S.T.	1964				1969				B/A-2/1	A/1	
	Monde		Monde-CEE-C1 ₁	%	Monde		Monde-CEE-C1 ₁	%			
	1	2	2 / 1	A	B	B / A					
841.44	203.422	2	24.210	11,90	527.826	1	40.475	3	7,67	- 4,23	2,59
651.61	141.673	4	9	0	402.494	2	1.566	29	0,39	+ 0,39	2,84
841.11	110.962	7	8.036	7,24	332.506	3	46.976	2	14,13	+ 6,89	2,99
841.12	127.275	6	8.941	7,02	329.051	4	35.187	6	10,69	+ 3,67	2,58
653.70	91.159	8	161	0,18	244.869	5	2.732	25	1,12	+ 0,94	2,68
657.60	90.400	9	3.289	3,64	232.290	6	5.214	17	2,24	- 1,40	2,56
653.21	229.908	1	534	0,23	227.642	7	972	36	0,43	+ 0,20	0,99
652.29	129.335	5	3.929	3,04	158.720	8	7.260	14	4,57	+ 1,53	1,22
653.52	44.120	18	239	0,54	156.764	9	3.176	21	2,03	+ 1,49	3,55
841.43	43.833	19	1.624	3,70	142.682	10	13.651	8	9,57	+ 5,87	3,25
651.22	144.831	3	718	0,50	119.262	11	635	45	0,53	+ 0,03	0,82
651.64	32.994	22	135	0,41	114.898	12	412	50	0,36	- 0,05	3,48
652.13	71.374	11	20.695	29	112.840	13	37.574	4	33,30	+ 4,30	1,58
657.51	59.228	13	51.905	87,64	107.433	14	99.674	1	92,78	+ 5,14	1,81
651.30	66.714	12	10.659	15,98	106.239	15	12.868	9	12,11	- 3,87	1,59
653.51	49.605	16	186	0,37	93.368	16	722	41	0,77	+ 0,40	1,88
841.42	46.307	17	1.086	2,35	93.025	17	5.309	16	5,71	+ 3,36	2
841.13	29.203	24	14.260	48,83	87.850	18	37.238	5	42,39	- 6,44	3
653.62	86.500	10	2.597	3	81.450	19	3.062	23	3,76	+ 0,76	0,94
655.43	33.817	21	116	0,34	81.034	20	779	39	0,96	+ 0,62	2,39
651.71	53.593	15	374	0,70	76.299	21	1.368	31	1,79	+ 1,09	1,42
653.61	58.005	14	1.209	2,08	68.970	22	2.231	27	3,23	+ 1,15	1,18
656.91	38.504	20	11.574	30,06	64.071	23	8.453	13	13,19	-16,87	1,66
655.10	13.891	37	64	0,46	57.818	24	12.574	10	21,75	+21,29	4,16
841.25	28.592	25	2.227	7,79	52.005	25	2.074	30	3,99	- 3,80	1,81
654.06	32.731	23	493	1,51	43.321	26	1.030	35	2,38	+ 0,87	1,32
653.40	11.243	45	5.321	47,33	41.024	27	10.628	11	25,91	-21,42	3,64
653.11	23.708	29	1.594	6,72	37.656	28	9.943	12	26,40	+19,68	1,58
652.23	10.248	46	216	2,11	36.626	29	812	38	2,22	- 0,11	3,57
653.53	3.764	65	3	0,08	33.896	30	44	72	0,13	+ 0,05	9
651.74	24.788	28	1.700	6,86	33.364	31	3.074	22	9,21	+ 2,35	1,34
655.83	19.239	32	3	0,79	33.021	32	25	75	0	- 0,79	1,71
656.10	26.118	26	13.004	49,79	32.865	33	15.433	7	46,96	- 2,83	1,25
655.41	5.570	59	4	0,07	31.331	34	19	78	0,06	- 0,01	5,62
651.62	5.208	60	33	0,63	28.906	35	25	75	0,08	- 0,55	5,55
655.45	9.007	48	10	0,11	28.222	36	6	84	0,02	- 0,09	3,13
651.21	22.666	30	5	0,02	27.907	37	6	84	0,02	0	1,23
841.22	17.693	33	267	1,51	26.152	38	5.149	18	19,69	+18,18	1,47
651.25	25.804	27	8	0,03	22.393	39	23	77	0,10	+ 0,07	0,86
653.63	13.990	36	143	1,02	21.346	40	585	46	2,74	+ 1,72	1,52
651.41	11.322	44	658	5,81	20.790	41	448	48	2,15	- 3,66	1,83

TABLEAU 1 : IMPORTATIONS C.E.E. DE PRODUITS TEXTILES, 1964 & 1969

N° C.S.T.	1964				1969				B/A-2/1	A/1	
	Monde 1		Monde-CEE-C1 ₁ 2	% 2 / 1	Monde A		Monde-CEE-C1 ₁ B	% B / A			
655.61	16.218	35	955	5,88	19.747	42	1.213	34	6,14	+ 0,26	1,21
654.05	17.440	34	204	1,17	17.248	43	229	53	1,33	+ 0,16	0,98
654.01	11.573	43	164	1,42	17.026	44	724	40	4,25	+ 2,83	1,47
651.92	12.609	38	681	5,40	16.784	45	679	43	4,04	- 1,36	1,33
656.92	6.647	56	533	8,02	16.005	46	686	42	4,29	- 3,73	2,40
841.14	8.372	52	2.294	27,40	15.173	47	4.976	19	32,80	+ 5,40	1,81
651.51	21.236	31	163	0,77	15.126	48	213	55	1,41	+ 0,64	0,71
656.20	12.230	39	1.469	12,01	14.598	49	2.523	26	17,28	+ 5,27	1,19
841.21	8.942	49	809	9,05	14.208	50	2.883	24	20,29	+11,24	1,58
655.81	7.047	55	323	4,58	13.922	51	138	59	0,99	- 3,59	1,97
654.03	3.795	64	99	2,61	13.329	52	422	49	3,17	+ 0,56	3,51
841.45	6.386	58	229	3,59	11.555	53	47	71	0,41	- 3,18	1,80
651.65	2.305	70	1	0,04	11.528	54	7	83	0,06	+ 0,02	5
655.50	7.396	53	79	1,07	10.792	55	108	62	1	- 0,07	1,45
841.41	11.651	41	4.045	34,72	10.477	56	4.214	20	40,22	+ 5,50	0,89
656.69	8.797	50	194	2,20	9.703	57	289	52	2,98	+ 0,78	1,10
653.31	6.520	57	852	13,06	9.308	58	1.350	32	14,5	+ 1,44	1,42
651.23	9.807	47	68	0,69	9.264	59	1	95	0,01	- 0,68	0,94
651.93	11.615	42	10.276	88,47	7.738	60	7.097	15	91,72	+ 3,25	0,66
841.23	2.676	67	13	0,48	7.427	61	61	67	0,82	+ 0,34	2,77
656.61	8.699	51	134	1,54	5.928	62	60	68	1,01	+ 0,53	0,68
653.22	11.969	40	22	0,18	5.461	63	32	73	0,59	+ 0,41	0,45
657.80	3.954	62	1.585	40,08	4.970	64	2.214	28	44,55	+ 4,47	1,25
652.22	889	83	41	4,61	4.913	65	306	51	6,23	+ 1,63	5,52
653.96	3.299	66	0	0	4.604	66	0	98	0	0	1,39
651.42	3.872	63	54	1,39	4.534	67	1	95	0,02	- 1,37	1,17
651.12	4.548	61	1.137	25	4.216	68	1.320	33	31,31	+ 6,31	0,92
655.42	1.956	73	49	2,51	4.039	69	88	65	2,18	- 0,33	2,06
841.29	1.658	76	106	6,39	4.027	70	93	63	2,31	- 4,08	2,42
655.46	2.612	68	123	4,71	3.563	71	151	58	4,24	- 0,47	1,36
652.12	73	107	0	0	3.274	72	226	54	6,90	+ 6,90	44,84
651.11	2.302	71	100	4,34	3.148	73	160	57	5,08	+ 0,74	1,36
655.62	1.020	81	46	4,51	3.071	74	117	60	3,81	- 0,70	3,01
655.92	2.450	69	3	0,12	3.055	75	11	81	0,36	+ 0,24	1,24
841.26	1.450	77	229	15,79	2.673	76	646	44	24,17	+ 8,38	1,84
651.72	1.930	74	4	0,21	2.305	77	3	89	0,13	- 0,08	1,19
654.02	1.221	79	164	1,42	2.269	78	4	87	0,18	- 1,24	1,85
655.91	1.825	75	12	0,65	2.138	79	3	89	0,14	- 0,52	1,17
654.04	2.002	72	16	0,80	1.754	80	2	91	0,11	- 0,69	0,87
651.91	725	87	8	1,10	1.588	81	0	98	0	- 1,10	2,19
657.70	726	86	251	34,57	1.504	82	562	47	37,32	+ 2,80	2,07
651.94	832	84	1	0,12	1.406	83	2	91	0,14	+ 0,02	1,68
656.62	1.180	80	97	8,22	1.355	84	170	56	5,17	- 3,05	1,14

TABLEAU 1 : IMPORTATIONS C.E.E. DE PRODUITS TEXTILES, 1964 à 1969

N° C.S.T.	1964				1969					B/A-2/1	A/1
	Monde 1		Monde-CEE-C1 ₁ 2	% 2 / 1	Monde A		Monde-CEE-C1 ₁ B		% B / A		
657.52	498	90	361	72,49	1.265	85	929	37	73,44	+ 0,95	2,54
651.24	7.130	54	9	0,13	1.221	86	1	95	0,08	- 0,05	0,17
841.24	432	92	8	1,85	1.051	87	52	70	4,95	+ 3,15	2,43
655.63	380	94	3	0,79	1.034	88	28	74	2,71	+ 1,92	2,72
651.14	773	85	0	0	927	89	2	91	0,22	+ 0,22	1,19
651.63	550	88	7	1,27	908	90	0	98	0	- 1,27	1,28
653.94	266	95	32	12,03	893	91	69	66	7,73	- 4,30	3,35
653.92	483	91	3	0,62	818	92	0	98	0	- 0,62	1,69
655.44	521	89	19	3,65	814	93	57	69	7	- 3,35	1,56
651.75	224	98	0	0	746	94	0	98	0	0	3,33
652.21	1.344	78	4	0,30	742	95	4	87	0,54	- 0,24	0,55
655.82	383	93	0	0	541	96	5	86	0,92	+ 0,92	1,41
653.91	113	105	0	0	497	97	10	82	2,01	+ 2,01	4,39
653.32	239	97	43	17,88	405	98	115	61	28,40	+10,41	1,69
651.53	926	82	73	7,88	339	99	92	64	27,14	+19,26	0,36
653.95	153	102	1	0,65	268	100	0	98	0	- 0,65	1,75
652.11	182	100	2	1,10	253	101	18	79	7,11	+ 6,01	1,39
653.13	114	104	0	0	202	102	0	98	0	0	1,77
651.52	256	96	2	0,78	200	103	0	98	0	- 0,78	0,78
651.73	112	106	2	1,79	172	104	0	98	0	- 1,79	1,53
653.93	216	99	2	0,93	170	105	2	91	1,18	+ 0,25	0,78
651.13	169	101	0	0	144	106	0	98	0	0	0,85
653.12	141	103	5	3,55	92	107	17	80	18,48	+14,93	0,65
651.15	55	108	0	0	50	108	0	98	0	0	0,90

Note : Les catégories de produits correspondant aux numéros de la nomenclature C.S.T. à 5 chiffres sont définies dans l'ordre pp. 73 et suivantes.

IMPORT
Provenant
des Pays autres
que P.D.

IMPORT
TOT.CEE.

TABLEAU II : IMPORTATIONS TEXTILES, C.E.E. 1969 (1.000 \$)

	400.000	200.000	100.000	50.000	25.000	12.500	6.250	3.125
100.000			657.51					
50.000	841.44	841.11	652.13					
25.000		841.12		841.13				
12.500			841.43 651.30	655.10	656.10			
6.250			652.29	656.91	653.40 653.11		651.93	
3.125		657.60			841.22	841.14		
1.560		653.52		841.42	651.74		841.41	
780	651.61	653.70		653.62 653.61 841.25		656.20 841.21		657.80
<780		653.21		651.71	654.06 652.23	655.61	653.31	651.12
			651.22	655.43 653.51	653.53	654.05 654.01 651.02 656.92 653.63 651.41 651.51 654.03 655.81	656.69 655.50 841.23 841.45	652.22 653.22

Le tableau II concerne les données relatives aux importations en provenance de l'ensemble du monde (en colonne) et en provenance des pays n'appartenant pas à la catégorie des pays développés (en ligne).

Les échelles ont été aménagées de manière à réunir en diagonale les produits pour lesquels la part des P V D dans les importations de la C E E est la même.

Dans ce tableau, on sélectionnera les produits :

- de gauche à droite, en fonction de l'importance absolue des flux d'importation.
- de haut en bas, selon l'importance absolue des importations en provenance des P V D.
- de droite en haut vers le bas à gauche, en fonction de la part occupée par les P V D dans les importations de la C E E.

La construction de ce tableau résulte de l'analyse des importations selon les combinaisons variées des deux critères relatifs à l'importance des flux et de la part des P V D.

Compte tenu de cette construction, la sélection des catégories de produits se fait en commençant par les premières lignes, qui combinent - avec des pondérations diverses selon que l'on déplace vers la droite ou la gauche - les valeurs les plus élevées des deux critères.

IMPORTATIONS TOTALES CEE

X: INDICE 1969/1964

TABLEAU III : ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS TEXTILES ET DE LA PART DES P.V.D.

Accroissement de la Part PVD Δ du %	3,5 ≤ x	3 ≤ x < 3,5	2,5 ≤ x < 3	2 ≤ x < 2,5	1,5 ≤ x < 2	1 ≤ x < 1,5	x ≤ 1
20 ≤ Δ							
12 ≤ Δ < 20					653.11 (26,4)	841.22 (19,69)	
8 ≤ Δ < 12		841.13 (42,4)			841.21 (20,29)		
5 ≤ Δ < 8		841.11 (14,13)			657.51 (92,78) 841.14 (32,79)	656.20 (17,28)	651.61 841.41 651.12
3 ≤ Δ < 15			841.12 (10,68)	841.42 (5,71)	652.13 (33,30)	657.80 (44,5)	651.93
1 ≤ Δ < 3	653.52 (2,03) 654.03 (3,17) 652.22 (6,23)				653.63 (2,75)	652.29 (4,57) 651.71 (1,79) 653.61 (3,23) 651.74 (9,21) 653.31 (14,5)	
0 ≤ Δ < 1	652.23 (2,22) 655.41 (0,06) 651.62 (0,08)		651.61 (0,39) 841.23 (0,82)	655.43 (0,96)	653.51 (0,77)	654.06 (2,38)	653.21 651.22 653.62
-1 ≤ Δ < 0			653.70 657.60			655.50 656.69	
-2 ≤ Δ < -1						651.92	
-3 ≤ Δ < -2			841.44	656.92	651.30 841.25 655.81 841.45	656.10 651.41 654.01	
Δ < -5	653.40	841.13			656.91		

Le tableau III complète cette image en ajoutant les critères relatifs aux rythmes d'expansion : les produits sont répartis selon le rythme d'accroissement des importations totales (en colonnes) et selon l'évolution de la part des PVD, en variation du pourcentage, (en ligne) de 1964 à 1969 inclus.

Entre parenthèses figurent les parts occupées par les PVD en 1969.

Sur ce tableau III on retiendra les produits en fonction de leur position vers la gauche et vers le haut.

- en partant de la gauche, selon les rythmes d'accroissement des importations.

- en partant du haut, selon l'importance de la pénétration (en termes de variation) des PVD.

On sélectionnera donc les produits, selon leur position par rapport au coin supérieur gauche du tableau qui combine les valeurs les plus élevées des deux critères d'accroissement de flux et de part.

1.3 - La sélection

Sur la base d'une combinaison des quatre critères énumérés plus haut, on a donc, ainsi qu'il ressort des tableaux précédents, sélectionné les divers produits pour lesquels des débouchés plus ou moins importants existent.

Il faut rappeler que pour chacune des catégories de produits - C S T à cinq chiffres - on a poursuivi la décomposition des flux d'importation jusqu'au niveau le plus détaillé possible - NIMEXE à six chiffres -. C'est donc en définitive à ce niveau que s'est opérée la sélection.

Mais en fait, le passage de la C S T cinq chiffres à la NIMEXE six chiffres est une décomposition en termes de spécifications différentes d'un même produit et, en ce sens, la sélection au niveau le plus détaillé (NIMEXE six chiffres) ne fait que préciser - dans un sens souvent qualitatif - la sélection des produits qui apparaît au niveau de la C S T à cinq chiffres.

Nous ne présentons ci-dessous que le résultat de la sélection, c'est à dire l'ensemble des catégories qui ressortent des tableaux précédents et les produits particuliers à l'intérieur de ces catégories.

La présentation est la suivante :

- On a retenu, dans l'ordre de leur importance, toutes les catégories pour lesquelles les importations totales de la C E E (y compris les intra-CEE) sont importantes (cfr. colonne 7 du tableau 1).

On a estimé en effet que pour les flux d'importations importants, il fallait indiquer, soit leur sélection, avec l'indication des produits particuliers qui paraissent significatifs, soit les raisons de leur non-sélection, sauf là où elles sont trop évidentes. Les catégories retenues ont été encadrées et numérotées.

En deçà d'un seuil de 20 millions de \$, on n'a repris dans l'énumération ci-dessous, que quelques catégories qui doivent retenir notre attention.

L'exposé des catégories sélectionnées est complété de deux manières :

- d'une part, on indique la liste totale des catégories de produits textiles, toujours selon l'ordre d'importance des importations en 1969, mais ventilées selon qu'elles ont été sélectionnées ou non, afin de pouvoir situer la nature des produits éliminés et leur importance (quant aux importations) par rapport aux produits retenus.
- d'autre part, on donnera l'exposé des motifs sur la base desquels on suggère de reprendre, dans la liste des produits non-retenus sur la base de critères de sélection précités, certains produits qui devraient, au minimum, faire l'objet d'études plus approfondies.

On a réuni dans les fiches par produit qui suivent les principaux éléments d'appréciation en fonction desquels la sélection a été opérée.

Remarque relative à la présentation des fiches

- Les catégories C S T cinq chiffres, définissant les produits retenus, ont été encadrées.
- A l'intérieur des catégories cinq chiffres retenus, on a indiqué, dans la mesure du possible, les sous-catégories NIMEXE à six chiffres sélectionnées.
- Dans la mesure des possibilités et/ou de leur intérêt, des informations complémentaires ont été fournies pour certaines catégories de produits.

Sources Statistiques

Les données statistiques sont celles de l'Office Statistique des C.E. publiées dans les :

- Tableaux Analytiques du Commerce Extérieur, établis d'une part en C.S.T. et d'autre part en NIMEXE.

Ces données ont été reprises telles quelles, c'est à dire avec de-ci, de-là, quelques petites incohérences de détail.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE 1969		Part P.V.D.	
	Total	% (1)	dans les imp. totales	dans les imp. extra CEE
<u>Chandails, pull-overs, gilets</u>				
. Laine 6.005.10 > 600 g.	4.881	0,93	19,3	44,34
6.005.22 autres F.	74.248	14,07	14,1	55,42
6.005.24 autres H.	41.449	7,85	25,5	60,04
. Synth. 6.005.32 F.	170.439	32,30	3,03	48,88
6.005.34 H.	45.506	8,62	5,70	63,51
. Art. 6.005.42/44	13.216	2,50	2,12	23,13
. Coton 6.005.52 F.	13.184	2,50	3,91	39,60
6.005.54 H.	10.415	1,97	12,54	42,16
Total	373.338	70,7	8,54	54,08
<u>Robes et costumes</u>				
. Laine 6.005.25	37.548	7,12	4,80	33,00
. Synth. 6.005.35	41.988	7,96	2,56	13,05
. Coton 6.005.55	3.249	0,61	2,89	11,23
Total	82.785	15,69	3,59	21,25
<u>Autres vêtements de dessus</u>				
. Laine 6.005.29	10.289	1,95	3,13	23,6
. Synth. 6.005.39	22.533	4,27	1,65	10,40
. Coton 6.005.59	7.079	1,34	6,97	25,42
Total	39.901	7,56	2,98	17,52

(1) Pourcentage par rapport à la catégorie 841.44

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Valeurs unitaires à l'importation :

Rapport des valeurs unitaires à l'importation en provenance des PVD et des V.U. à l'importation intra-CEE :

	V.U. au poids (1)	V.U. à la pièce
- chandails laine homme	0,33	
- chandails laine femme	0,50	
- chandails synth. homme	0,55	
- chandails synth. femme	0,50	
- chandails coton homme	0,41	
- robes laine	0,43	0,36
- robes synthétiques	0,60	0,53
- robes coton	0,29	0,22

D. SELECTION

1 - Chandails, pulls-overs

- en termes d'importations absolues, d'abord en synthétique
- en termes d'importations en provenance des PVD, d'abord en laine, part des PVD plus faible en synthétique.
- pénétration des PVD plus forte en vêtements hommes, qu'en vêtements femmes.
- importations et pénétration en coton nettement plus faibles mais significatives.

2 - Robes et costumes

- importations importantes, en laine et en synthétique -faibles en coton
- pénétration des PVD nettement plus faible.

(1) Aucune comparaison n'est possible d'une fibre à l'autre, étant données les différences dans les poids spécifiques des fibres.

- 651.61 - Fils continus synthétiques

(1.000 \$)

Importations CEE 1969	402.494	100	%
- dont : INTRA-CEE	325.342	80,83	%
"autres pays que PD"	2.167	0,53	%

Non sélectionné.

II	841.11 - Vêtements de dessus, (confection), hommes
----	--

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
841.4 Vêtements : (confection)	764.580	
- 841.11 Vêtements de dessus hommes	332.506 (soit 43,49% de 841.1)	100
- Intra CEE	212.871	64,02
- Extra CEE	119.637	35,98
- Cl. 1	73.661	22,15
- AELE	23.277	7,00
- Cl. 2	30.853	9,28
- Cl. 3	15.121	4,54
Cl. 2 / Extra CEE		25,79
Cl. 2 + 3 / Extra CEE		38,43

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 3è	1969/64: 3
Importations en provenance "autres pays" : 2è	1969-64: + 6,65 %

La part des P.V.D. a augmenté sensiblement à l'intérieur d'un total en très forte expansion.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Importations par produits

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
Pantalons	104.042	31,30
Complets	62.747	18,87
Vestes	60.592	18,22
Pardessus	40.735	12,26
Vêtements imperméables	32.971	9,93
Autres (sports, travail..)	23.061	6,93

Importations par fibres

Fibres	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
Synthétique	116.927	36,17
Laine	104.202	32,23
Coton	67.839	20,98

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE		Part P.V.D	
	1969		dans les imp. totales %	dans les imp. extra CEE %
	Total 1.000 \$	%		
<u>- Pantalons</u>				
Coton 6101.67	48.767	14,67	19,56	35,65
synth. 6101.63	35.887	10,80	10,83	26,56
Artif. 6101.65	3.093	0,93	24,4	37,17
Total partiel	87.747	26,40	16,16	32,66
Laine 6101.61	16.295	4,90	0	0,15
<u>- Complets</u>				
Laine 6101.51	44.207	13,30	0,45	2,48
Synth. 6101.53	18.540	5,57	4,37	8,96
<u>- Vestes</u>				
Synth. 6101.73	33.715	10,14	21,58	57,48
Coton 6101.77	4.849	1,46	10,52	35,12
Artif. 6101.75	844	0,25	36,25	47,89
Total partiel	39.408	11,85	20,53	54,86
Laine 6101.71	21.184	6,37	0	0,32
<u>- Pardessus</u>				
Coton et autres 6101.45/49	20.506	6,17	13,38	47,56
Laine 6101.41	20.229	6,09	0	0
<u>- Vêtements imperméables</u>				
Synth. 6101.13	21.157	6,37	7,06	50,03
Tissus imprégnés 6101.11	7.534	2,27	15,62	35,75
Coton 6101.15	4.280	1,29	2,83	6,34
Total partiel	32.971	9,93	8,46	34,11

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remarques :

- Dans les produits en laine, la part des PVD est absolument nulle
- La part des PVD est très élevée pour un certain nombre de produits. On notera l'importance de cette part, par rapport aux importations extra-CEE.

Valeurs unitaires à l'importation :

V.U. à l'importation en provenance des PVD par rapport aux V.U. à l'import intra-CEE :

	V.U. pièce Provenance PVD/ INTRA-CEE
- pantalons coton	0,32 (1)
synth.	0,54
artif.	0,49
- Vestes synth.	0,50
Coton	0,42
- Imperméables synth.	0,45
tissus imprégnés	0,57.

D. SELECTION

Compte tenu des critères de sélection retenus, on retiendra en particulier :

- les pantalons, en coton et en synthétique
- les vestes, surtout en synthétique
- les imperméables, en synthétique, mais également en tissus imprégnés et en coton
- les pardessus en coton et autres matières (non laine)

On reprendra ultérieurement le problème des produits en laine, pour lesquels les débouchés sont très importants, mais qui se trouvent éliminés au vu de l'absence de pénétration des PVD sur ce marché.

(1) La V.U. à l'importation C.E.E. en provenance des PVD est de 0,94 \$ la pièce.

III	841.12 - Vêtements de dessus, (confection), femmes
-----	--

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
841.1 Vêtements (confection)	764.580	
- 841.12 Vêtements dessus, femmes	329.051 (soit 43,02% de 841.1)	100
- Intra CEE	251.394	76,40
- Extra CEE	77.658	23,60
- Cl. 1	42.471	12,91
- AELE	24.454	7,43
- Cl. 2	23.067	7,01
- EAMA	3	-
- Cl. 3	12.103	3,68
Cl. 2 / Extra CEE		29,70
Cl. 2 + 3 / Extra CEE		45,29

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 4è

1969/64 : 2,59

Importations en provenance "autres pays : 6è

1969-64 : + 3,68 %

La part des PVD a augmenté à l'intérieur d'un total en expansion rapide.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Importations par produits

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
Manteaux, vestes	96.607	29,36
Robes	84.935	25,82
"Autres" Vêt. de dessus	31.070	9,44
Imperméables	25.552	7,76
Costumes, tailleurs	24.875	7,55
Chemises, blouses	21.870	6,64
Jupes	19.825	6,02
Vêtements de travail	7.653	2,32

Importations par produits, laine exclue

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
Robes	59.982	18,24
Manteaux, vestes	40.447	12,29
"Autres" vêtements	25.692	7,81
Imperméables	25.552	7,76
Chemises, blouses	21.870	6,64
Jupes	10.157	3,08
Vêtements de travail	7.653	2,32
Costumes, tailleurs	4.280	1,25

Importations par fibres

Fibres	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
Laine	111.386	33,86
Synthétique	107.547	32,69
Coton	50.660	15,40
Artificiel	23.993	7,29

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE 1969		Part P.V.D.		
	Total 1.000 \$	%	dans les imp. totales %	dans les imp. extra CEE %	
<u>Robes</u>					
Synth.	6102.65	24.462	7,44	4,90	31,20
Coton	6102.67	18.303	5,56	16,85	43,62
Artif.	6102.66	14.297	4,35	3,62	11,54
Soie	6102.61	2.920	0,89	17,57	64,61
Total partiel		59.982	18,24	8,86	32,81
Laine	6102.63	24.953	7,58	-	7,45
<u>Manteaux, vestes</u>					
Synth.	6102.43	33.374	10,14	13,76	54,12
Coton	6102.47	5.260	1,60	2,95	11,19
Artif.	6102.45	1.813	0,55	2,65	7,21
Total partiel		40.447	12,29	11,86	26,06
Laine	6102.44	56.160	17,07	-	0,72
<u>Imperméables</u>					
Synth.	6102.13	18.222	5,53	4,99	6,74
Tissus imprégnés	6102.11	5.388	1,64	1,14	17,10
Coton	6102.15	1.942	0,59	0	1,3
<u>Chemisiers, blouses</u>					
Synth.	6102.81	9.507	2,89	22,98	49,27
Coton	6102.87	7.504	2,28	21,53	59,43
Artif.	6102.85	3.176	0,96	25,15	47,99
Soie	6102.81	1.683	0,51	11,58	79,59
Total partiel		21.870	6,64	21,92	52,90
<u>Jupes</u>					
Synth.	6102.73	8.221	2,50	4,12	25,06
Coton	6102.77	1.127	0,34	11,62	39,22
Artif.	6102.75	809	0,24	4,45	20,00
Total partiel		10.157	3,08	4,98	27,10
Laine	6102.71	9.668	2,94	0,57	1,66

Sous-catégories significatives (suite)

Produits	Importations CEE 1969		Part P.V.D.	
	Total 1.000 \$	%	dans les imp.totales %	dans les imp. extra CEE %
<u>Vêtements de travail</u>				
6102.21/23	7.653	2,32	16,42	33,97
<u>Autres vêtements de dessus</u>				
Laine 6102.91	5.378	1,63	0,80	6,47
Autres 6102.93/95/97	25.692	7,81	16,58	47,18

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remarques :

- Comme en vêtements de dessus, hommes, la pénétration des PVD est nulle dans le domaine des produits lainiers.
- La plupart des produits font l'objet d'échanges très importants.
- Ici aussi la pénétration des PVD est très forte pour un certain nombre de produits, en particulier les "chemisiers", "blouses" ainsi que les "robes".
- Les produits en soie ne constituent que des débouchés quantitativement très limités, mais la pénétration des PVD y est très forte. En raison des traditions affectant ces produits en Extrême-Orient, ces produits n'ont pas été retenus.
- Contrairement aux vêtements hommes, la pénétration des PVD est faible en imperméables.

Valeurs unitaires à l'importation :

Valeurs unitaires à l'importation en provenance des PVD par rapport aux valeurs unitaires à l'importation Intra-CEE :

	V.U. pièce Provenance PVD/INTRA-CEE
- Chemisiers synth.	0,38
artif.	0,31
coton	0,32
- Robes synth.	0,40
artif.	0,27
coton	0,30
- Manteaux & Vestes, synth.	0,48
- Jupes coton	0,40

D. SELECTION

- Les vêtements de dessus, d'intérieur :
chemisiers et blouses : surtout synthétique et coton
Robes : synthétique, coton et artificiel.
- Les vêtements de dessus, d'extérieur :
manteaux, vestes, en synthétiques.
- D'une manière générale, la confection féminine légère, y compris
les vêtements de travail, les jupes, les autres vêtements
de dessus.

Par contre, on a exclu (cft. plus loin) - en fonction des critères retenus - la confection laine.

- 653.70 - Etoffes de bonneterie, non élastique.

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
653.70 - étoffes de bonneterie, non élastique	244.869	100
- Intra CEE	213.428	87,16
- Extra CEE	31.439	12,84
- Cl. 1	28.708	11,72
- AELE	15.431	6,30
- Cl. 2	2.424	0,99
- EAMA	1	-
- Cl. 3	305	0,12
Cl. 2 / Extra CEE		7,71
Cl. 2 + 3 / Extra CEE		8,68

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 5° 1969/64 : 2,68
Importations en provenance "autres pays :25°" 1969-64 : - 0,53 %

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remarques :

La pénétration des PVD est extrêmement faible, pour deux raisons :

- Nouveauté (relative) du produit, soumis aux variations de la mode.
- Rôle du synthétique dans l'expansion du produit.

Les étoffes synthétiques représentent 77,18 % de ces importations. Il faut néanmoins signaler en outre les étoffes de laine, qui représentent 10,29 %

D. SELECTION

Ces produits n'ont pas été retenus, malgré l'importance des débouchés, pour des raisons tenant au niveau qualitatif de la demande qu'aux disponibilités de matières (fils synthétiques, texturation, fils laine, purs et mélangés).

IV	657.60 - Autres tapis, tissus dits Kelim, Schumacks
----	---

(tapis autres que tapis noués 657.51)

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
657.60 - autres tapis, tissus dits Kelim, Schumacks	232.290	100
- Intra CEE	204.600	87,81
- Extra CEE	27.689	11,88
- Cl. 1	22.476	9,65
- AELE	13.855	5,95
- Cl. 2	4.035	1,73
- EAMA	2	-
- Cl. 3	1.178	0,51
Cl. 2 / Extra CEE		14,57
Cl. 2 + 3 / Extra CEE		18,83

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 6° 1969/64: 2,57
Importations en provenance "autres pays" : 17° 1969-64: - 0,36 %

La part des PVD est très faible et en baisse.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE 1969		Part P.V.D.	
	total 1.000 \$	%	dans les imp. totales %	dans les imp. Extra CEE %
<u>Tapis tufted</u>				
Synth. et artif. 5802.14	76.283	32,74	-	0,38
Laine et autres 5802.12/16	3.398	1,45	7,44	15,96
<u>Tapis tissés et non tissés</u> (sf. à points noués)				
Laine : tissés 5802.19	93.856	40,28	0,32	-
non tissés 5802.18	3.540	1,51	36,38	66,98
Synth.: tissés 5802.49	26.350	11,31	0,24	-
non tissés 5802.43	9.076	3,89	2,78	-
Coton 5802.30	4.317	1,85	0,81	-
Poils grossiers 5802.20	1.265	0,54	0,87	-
<u>Tapis en jute et fibres dures</u>				
Coco 5802.05	4.999	-	28,71	90,48
Jute 5802.50	3.659	-	-	-
Autres 5802.70	3.895	-	2,16	-

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remarques :

- En tapis tufted, la pénétration des PVD est quasi nulle, en fonction des conditions de production requises.
- En tapis tissés et non tissés (autres qu'à points noués) les débouchés sont importants, mais la pénétration des PVD n'est significative que pour les tapis non tissés en laine.
- En tapis grossiers, la pénétration des PVD n'est significative qu'en tapis de coco (malgré un T.E.C. de 23 %).

Valeurs unitaires à l'importation :

V.U. Poids \$/ Kg.

Tapis de laine non tissés	4,06
Tapis de laine tissés	2,95
Tapis synth. et artif., tissés et non tissés	2,20 à 2,30
Tapis tufted de laine	2,23
Tapis tufted autres que laine, synth. et artif.	2,08
Tapis de coton	1,90
Tapis tufted synth. et artif.	1,72
Tapis de jute	1,27
Tapis de poils grossiers	1,10
Tapis de coco	0,67

D. SELECTION

- Tapis de laine tissés et non tissés

Il faudra reprendre les tapis de laine, dans le cadre de l'examen général des possibilités offertes à l'industrie lainière.

- Tapis de coco

Possibilité de prendre une part du marché

V.U. intra-CEE 0,79 \$

V.U. importations en provenance PVD 0,49 \$.

- 652.29 - Tissus de coton non écrus

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
652.29 - tissus de coton non écrus	158.720	100
- Intra CEE	113.612	71,58
- Extra CEE	45.108	28,42
- Cl. 1	37.848	23,84
- AELE	24.860	15,66
- Cl. 2	1.389	0,87
- EAMA	16	-
- Cl. 3	5.871	3,70

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 8° 1969/64 : 1,23
Importations en provenance "autres pays" : 14° 1969-64 : +1,57 %

La part des PVD est faible, dans un marché en expansion lente.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE 1969 Total 1.000 \$	provenance intra CEE 1.000 \$	%	provenance PVD 1.000 \$	%
<u>Tissus blanchis</u>					
> 85% coton	26.211	16.255	62,02	291	1,11
< 85% coton	3.075	2.758	89,69	5	0,16
<u>Tissus teints</u>					
> 85% coton	48.635	36.979	76,03	291	0,60
< 85% coton	7.673	6.789	88,48	73	0,95
<u>Tissus imprimés</u>					
> 85% coton	38.801	25.092	64,67	393	1,01
< 85% coton	8.927	7.602	85,16	25	0,28
<u>Tissus de fils et diverses couleurs</u>					
> 85% coton	19.992	13.983	69,94	270	1,35
< 85% coton	4.636	4.152	89,56	37	0,80

D. SELECTION

Malgré des échanges extra CEE importants en tissus "pur coton", la part des PVD est extrêmement faible pour ces diverses catégories de tissus non écrus.

Attribuant ceci à l'importance de la proximité du marché par rapport à la valeur ajoutée au delà du tissu écru, les tissus non écrus ont de ce fait été éliminés, du moins comme produits d'exportation directe.

- 653.52 - Tissus de fibres synthétiques discontinues

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
653.52 - tissus de fibres synthétiques discontinues	156.764	100
- Intra CEE	131.913	84,15
- Extra CEE	24.850	15,85
- Cl. 1	21.675	13,82
- AELE	9.995	6,38
- Cl. 2	1.419	0,90
- EAMA	14	-
- Cl. 3	1.755	1,12

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 9° 1969/64: 3,55
 Importations en provenance "autres pays" : 21° 1969-64: +1,98 %

Les importations sont en expansion particulièrement rapide, mais la part des PVD est extrêmement faible.

D. SELECTION

Exclus au vu de la faiblesse de la part des PVD dans les importations, ces tissus devraient être repris et liés à l'examen proposé des possibilités de développement d'une industrie lainière dans le cadre de laquelle s'opère la transformation d'une très grande partie des synthétiques discontinus.

V	841.43 - Sous-vêtements de bonneterie non élastique
---	---

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
841.43 Sous-vêtements de bonneterie non élastique	142.682 (soit 18,16% de 841.4)	100
- Intra CEE	108.466	76,02
- Extra CEE	34.216	23,98
- Cl. 1	20.565	14,41
- AELE	6.893	4,83
- Cl. 2	7.907	5,54
- Cl. 3	5.746	4,03
Cl. 2 / Extra CEE		23,11
Cl. 2 + 3 / Extra CEE		39,90

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 10° 1969/64 : 3,26
 Importations en provenance "autres pays" : 8° 1969-64 : + 9,17 %

Marché en expansion très rapide, dans lequel la part des PVD s'est développée rapidement.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE 1969		Part P.V.D.	
	Total 1.000 \$	%	dans les imp. totales %	dans les imp. extra CEE %
<u>Coton</u>				
Vêtements bébés 6004.21	1.102	0,77	18,24	79,13
Autres sous-vêt. 6004.29	33.268	23,32	13,23	31,14
	<hr/> 34.370	24,09		
<u>Synthétiques</u>				
Chemisettes H. 6004.41	22.908	16,06	2,82	13,22
Autres H. 6004.45	2.272	1,59	4,35	21,48
Sous-vêt. F. 6004.47	24.381	17,09	5,79	15,21
	<hr/> 49.651	34,74		
<u>Collants</u>				
(non coton) 6004.31	52.958	37,12	1,81	31,23

D. SELECTION

- Sous-vêtements de bonneterie, en coton -
hommes, femmes et bébés.

Le débouché coton est très important et la part des PVD peut encore s'accroître sensiblement. Le degré de pénétration doit tenir compte de l'importance des importations en provenance tant de la classe 3 que de la classe 2.

Le développement du débouché bonneterie, au-delà d'une certaine fraction du marché (sensiblement inférieure en sous-vêtements femmes qu'en sous-vêtements hommes), est cependant inséparable de la mise en oeuvre de fils synthétiques.

Ceci ne diminue cependant en rien l'importance effective du débouché existant.

- 651.22 - Fils de laine peignée

(non cond. vente au détail)

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE ¹⁹⁶⁹ (1.000 \$)	%
651.22 - fils de laine peignée	119.262	100
- Intra CEE	109.625	91,92
- Extra CEE	9.638	8,08
- Cl. 1	9.002	7,55
- AELE	5.675	4,76
- Cl. 2	618	0,52
- Cl. 3	18	-

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 11° 1969/64 : 0,82
Importations en provenance "autres pays" : 45° 1969-64 : + 0,03 %

Le volume des importations est en régression et la part des PVD est totalement négligeable.

D. SELECTION

Ce produit a donc été exclu comme produit d'exportation pour les EAMA. Ceci sans préjuger de l'examen des possibilités de développement d'une industrie lainière, axée sur l'exportation des produits plus élaborés.

- 651.64 - Fils de fibres synthétiques discontinues

(non cond. pour la vente au détail.)

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
651.64 - Fils de fibres synthétiques discontinues	114.898	100
- Intra CEE	98.526	85,75
- Cl. 2	369	0,32
- Cl. 3	43	0,04

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 12° 1969/64 : 3,48
 Importations en provenance "autres pays" : 50° 1969-64 : -0,05 %

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La part des PVD est nulle, pour deux raisons complémentaires :

- matières premières synthétiques
- transformation liée à l'industrie lainière, dont la pénétration est insignifiante.

Ce n'est que dans l'optique de cette complémentarité - transformation des fibres synthétiques discontinues - que le problème pourrait être différent.

D. SELECTION

Le produit ne satisfait pas aux critères de sélection.

VI | 652.13 - Tissus de coton écrus

(sf. point de gaze et boucles)

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
652.13 - Tissus de coton écrus	112.840	100
- Intra CEE	46.572	41,27
- Extra CEE	66.268	58,73
- Cl. 1	28.694	25,43
- AELE	5.739	5,09
- Cl. 2	26.936	23,87
- EAMA	477	0,42
- Cl. 3	10.637	9,43
Cl. 2 / Extra CEE		40,65
Cl. 2 + 3 / Extra CEE		56,69

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 13° 1969/64 : 1,58
Importations en provenance "autres pays" : 4° 1969-64 : +4,24%

Les importations sont en expansion et la part des PVD est importante et en accroissement.

La part intra CEE est inférieure à la moitié et la part des classes 2 et 3 atteint le tiers des importations.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE 1969		En provenance des PVD 1.000 \$	% du total
	1.000 \$	%		
<u>Total général</u>	112.840	100		
+ de 85 % de coton	103.853	92,04	26.301	25,32
dont armure toile	74.451	65,97	22.971	30,85
autres	29.402	26,06	3.280	11,16
- de 85 % de coton	8.987	7,96	682	7,59
<u>Armure toile, pur coton</u>				
< 130 gr.	30.686	27,19	11.657	37,98
130-200 gr.	35.667	31,61	10.704	29,73
> 200 gr.	8.098	7,17	610	7,5
<u>Armure toile, pur coton selon la largeur</u>				
85 - 115 cm	35.901	31,81	9.447	26,31
115 - 165 cm	23.811	21,10	11.520	48,38
> 165 cm	6.641	5,88	1.394	20,99
non ventilé	8.098	7,17	610	7,53

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remarques :

Les débouchés les plus importants (les 3/4) concernent d'une part, les tissus pur coton (plutôt que les mélanges à prédominance coton) et, parmi ceux-ci, les armures toiles. C'est aussi en ce domaine que la pénétration des PVD est la plus forte (atteignant 31 %).

Du point de vue des PVD, le degré de pénétration est sensiblement plus élevé pour les produits plus légers et très nettement inférieur pour les tissus les plus lourds.

Valeurs unitaires à l'importation :

	V.U. en provenance PVD sur V.U. intra CEE
Toile ≤ 130 gr. 85 à 115 cm	0,53
115 à 165 cm	
. (≤ 50.000 fils)	0,67
. (> 50.000 fils)	0,85
165 cm	0,73
130-200 g. 85 à 115 cm	0,69
115 à 165 cm	0,64
165 cm	0,73
> 200 g.	

D. SELECTION

Les débouchés concernent toute la gamme des qualités de tissus, avec une dominante pour les tissus moyens.

- 657.51 - Tapis points noués, en laine

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
657.51 - tapis points noués, en laine	107.433	100
- Intra CEE	2.239	2,08
- Extra CEE	105.195	97,92
- Cl. 1	5.520	5,14
- AELE	3.975	3,70
- Cl. 2	94.636	88,09
- EAMA	5	-
- Cl. 3	5.038	4,69

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 14° 1969/64 : 1,81
 Importations en provenance "autres pays" : 1° 1969-64 : + 5,18 %

Les importations sont en expansion assez rapide.
 Elles constituent, pour les PVD, le flux d'exportations textiles le plus important, et leur part du marché s'accroît.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Importations par produits (1.000 \$)

< 350 noeuds (5.801.11) Total 12.247	C1.2	7.813	= 63,80 %
> 350 noeuds (5.801.15) Total 95.186	C1.2	86.823	= 91,21 %

Note : La part des PVD est encore plus importante en raison de réexportations par la Grande-Bretagne dans la CEE.

Importations par origine

Les importations sont très concentrées selon les origines :

Origine	%
Iran	81,32
+ Algérie (5,15 %)	86,47
+ Maroc (2,97 %)	89,44
+ Pakistan (2,96 %)	92,40
+ Afghanistan (2,79 %)	95,19
+ Inde (2,69 %)	97,88

Elles sont également très concentrées selon les destinations:

le marché allemand absorbant 84,16 % des tapis en provenance des PVD.

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Valeurs unitaires selon les origines :

(V.U. en \$ par m²)

Origine	Moyenne	< 350 noeuds	> 350 noeuds
Iran	30,84	12,57	35,08
Algérie	14,97	16,97	14,85
Maroc	18,13	23,83	17,31
Pakistan	28,45	17,99	28,98
Afghanistan	23,40	19,83	23,59
Inde	8,92	13,03	8,46

L'analyse des importations selon les origines, souligne :

- la concentration des importations sur les produits de haute qualité, liés à certaines origines particulières, et de ce fait aux grandes traditions.
- le caractère limité des débouchés de qualité moyenne, néanmoins en expansion. Les qualités inférieures sont peu importantes.

D. SELECTION

Compte tenu d'un T.E.C. de 24 % et du rôle décisif des salaires dans cette production, les perspectives d'une industrie des tapis noués (comme des tapis tissés) en laine doivent être examinées.

Par les consommations de matières, on rejoint les problèmes soulevés concernant le développement d'une industrie lainière.

On se réfèrera utilement, en ce qui concerne les débouchés pour ces produits, à l'étude très complète publiée sous les auspices de la C.N.U.C.E.D. et du G.A.T.T. (1).

(1). International Trade Center, Unctad / GATT
Markets for oriental carpets, Genova 1969.-

VII 651.30 - Fils de coton écrus

(non cond. pour la vente au détail)

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
651.30 - fils de coton écrus	106.239	100
- Intra CEE	52.658	49,57
- Extra CEE	53.580	50,43
- Cl. 1	40.713	38,32
- AELE	6.006	5,7
- Cl. 2	11.750	11,06
- EAMA	19	-
- Cl. 3	1.117	1,05
Cl. 2 / Extra CEE		21,93
Cl. 2 + 3 / Extra CEE		24,01

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 15°

1969/64 : 1,59

Importations en provenance "autres pays" : 9°

1969-64 : -3,99 %

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE 1969		Part P.V.D.	
	1.000 \$	%	dans les imp. totales %	dans les imp. extra CEE %
<u>fils de coton simples</u>				
≤ 14.000 M au kg. 5503.33	7.092	6,68	7,9	40,23
14 à 40.000 5503.41	32.505	30,60	7,9	16,25
40 à 80.000 5503.47	22.703	21,37	8,85	13,75
80 à 120.000 5503.51	3.872	3,64	1,19	4,03
> 120.000 5503.21	2.673	2,52	4,0	7,25
<u>Fils retors ou câbles</u>				
≤ 14.000 M au Kg. 5505.61	2.671	2,51	21,8	47,71
14 à 40.000 5505.67	18.286	17,21	21,2	46,46
40 à 80.000 5505.71	10.643	10,02	16,6	25,62
80 à 120.000 5505.91	3.340	3,14	3,7	7,77
> 120.000 5505.27	1.259	1,19	3,9	11,40

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remarques :

Les échanges de fils de coton écrus continuent à se développer sensiblement, (au même rythme que dans le cas des tissus écrus), mais la part des PVD est en baisse, contrairement à ce qui est le cas pour les tissus écrus.

La réduction de la part des PVD doit évidemment être rattachée à l'existence de barrières quantitatives qui ne permettent pas aux importations en provenance des PVD de se développer au rythme des importations totales.

Valeurs unitaires à l'importation :

V.U. en provenance Cl.2 sur V.U. Intra-CEE

	Fils simples	Fils retors
14.000 m. au kg.	0,84/0,91 = 0,92	1,04/1,18 = 0,88
14 à 40.000 m. au kg.	1,03/1,17 = 0,88	1,09/1,26 = 0,86
40 à 80.000 m. au kg.	1,36/1,46 = 0,93	1,33/1,71 = 0,78

L'écart est plus important en fils retors, ce qui explique la pénétration plus forte des PVD en ce domaine.

D. SELECTION

Si les débouchés sont plus importants en fils simples, la pénétration des PVD est nettement plus élevée en fils retors et câbles.

On remarquera que les débouchés concernent les fils relativement gros (entre 14 et 40.000 M au kg.) , mais également la catégorie immédiatement supérieure (40 à 80.000 M au kg.).

- 653.51 - Tissus de fibres synthétiques continues

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
653.51 tissus de fibres synthétiques continues	93.368	100
- Intra CEE	78.144	83,69
- Extra CEE	15.220	16,30
- Cl. 1	14.502	15,53
- Cl. 2	617	0,66
- EAMA	12	-
- Cl. 3	99	0,11

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 16° 1969/64 : 1,88
Importations en provenance "autres pays" : 41° 1969-64 : + 0,40 %

L'expansion des importations est nette, mais sensiblement moindre que pour les tissus de fibres discontinues.

D. SELECTION

La pénétration des PVD est nulle, en raison de la faible marge de valeur ajoutée par rapport à la matière première synthétique, qui joue de ce fait un rôle décisif.

Le droit autonome de 21 % dans le TEC exerce (pour la même raison) un effet protecteur relativement très important.

Les EAMA échapperaient sans doute à cette marge de protection, mais uniquement à condition de respecter, quant aux fils utilisés, les règles d'origine. Mais la marge de valeur ajoutée est trop étroite pour pouvoir jouer sur un avantage de coût. Par conséquent, ces produits ne sont pas retenus.

VIII	841.42 - Bas, Chaussettes de bonneterie non élastique
------	---

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importation CEE 1969 (1.000 \$)	%
841.42 - Bas, chaussettes de bonneterie non élastique	93.025	100
- Intra CEE	79.822	84,73
- Extra CEE	13.203	14,19
- Cl. 1	7.894	8,49
- AELE	3.053	3,28
- Cl. 2	2.160	2,32
- Cl. 3	3.146	3,38
Cl. 2 / Extra CEE		16,36
Cl. 3 / Extra CEE		23,83
Cl. 2 + 3 / Extra CEE		40,19

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 17° 1969/64: 2
 Importations en provenance "autres pays" : 16° 1969-64: + 3,36 %

Les importations sont en accroissement très sensible et la part des "pays autres que les PD" s'accroît, mais à l'intérieur de ce groupe, la classe 3 occupe une place plus importante que la classe 2, dont la part est très modeste.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE 1969		Part P.V.D.	
	Total 1.000 \$	%	dans les imp. totales %	dans les imp. Extra-CEE %
<u>Bas, mi-bas pour femmes synth.</u>				
Synth.sans couture 6003.21	49.591	53,31	1,29	25,86
Synth.avec couture 6003.23	4.111	4,42	0,24	3,39
Mi-bas synth. 6003.25	5.545	5,96	0,36	0,97
Sous-total	59.247	63,69		
<u>Bas, mi-bas, chaussettes, autres matières</u>				
Laine aux poils fins 6003.11/19	10.552	11,34	-	-
synth.(sf.mi-bas) 6003.27	16.621	17,87	6,89	26,55
Coton 6003.30	4.892	5,26	6,68	13,87
Autres matières 6003.90	1.715	1,84	0,82	5,47
Sous-total	33.780	36,31		

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remarques :

- Dans le domaine du bas de femme synthétique, la pénétration des PVD est inexistante.
Les éléments de matières utilisés, de technique, et de marché se conjuguent à cet égard.
- La pénétration est également nulle en matière de produits lainiers cfr. les commentaires déjà faits sur les autres segments de la bonneterie laine, et l'examen des possibilités de développement d'une industrie lainière.
- Des débouchés non négligeables existent en chaussettes synthétiques et coton.
Dans ce dernier cas, la pénétration de la classe 3 est très importante, mais il y a lieu de tenir compte du fait que le tarif autonome du T.E.C. est de 22 %.

Valeurs unitaires (10 paires) : V.U. en provenance cl.2 /V.U Intra-CEE

Bas, chaussettes de laine	non significatif
Bas, chaussettes synth.	2,14/3,16 = 0,68
Bas, chaussettes, coton	2,13/3,00 = 0,71

V.U. en provenance cl.3 sur V.U. cl. 2

Bas, chaussettes, synth.	1,46/2,14 = 0,68
Bas, chaussettes, coton	1,24/2,13 = 0,58

Ces valeurs unitaires surestiment les écarts par rapport à l'intra-CEE, en raison de certaines différences qualitatives. Elles illustrent néanmoins le niveau anormalement bas des prix pratiqués par les pays de l'Est.

D. SELECTION

On retiendra donc les chaussettes en synthétique et coton, sans exclure les chaussettes de laine, en tant que débouché.

Compte tenu du caractère relativement saturé de ce marché et des écarts observés dans les valeurs unitaires, la production de chaussettes ne devrait être retenue qu'à titre accessoire, dans le cadre du développement d'une industrie de bonneterie centrée sur d'autres produits.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE 1969 1.000 \$	part P.V.D.	
		dans les imp.totales %	dans les imp. Extra-CEE %
<u>Coton</u>			
Chemises et chemisettes 6103.15	44.441	28,45	63,41
autres 6103.35	14.022	71,50	79,16
Sous-total	58.463	38,78	69,53
<u>Synthétique</u>			
Chemises et chemisettes 6103.11	24.371	35,02	63,22
autres 6103.31	2.739	73,42	87,70
Sous-total	27.110	38,90	66,78

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remarques :

Par contraste avec les sous-vêtements de bonneterie, la pénétration des PVD est nettement plus forte, non seulement globalement en raison de la part plus importante du coton dans le cas présent, mais même au niveau des produits synthétiques, en raison du retard dans le développement de la bonneterie dans les PVD. Ce développement explique par contre le développement de la part des PVD dans les importations de sous-vêtements de bonneterie, tandis que cette part diminue pour les sous-vêtements confectionnés.

On remarquera que la pénétration des PVD est aussi forte en produits synthétiques qu'en coton, mais il y a lieu de tenir compte dans ce dernier cas des barrières quantitatives (bien qu'elles se situent à un niveau élevé).

D. SELECTION

Sauf à tenir compte ultérieurement de l'importance des importations par rapport à la consommation, la part des PVD semble déjà très élevée. Mais les E.A.M.A. bénéficieraient d'une marge préférentielle de 20 % (droit autonome du T.E.C.) par rapport à Hong Kong qui représente 70 % des importations en provenance des PVD, sans parler de l'absence des barrières quantitatives, à condition de respecter les règles d'origine.

On retiendra donc comme produits d'exportation les sous-vêtements hommes, en coton mais également en synthétique.

- 651.71 - Fils de fibres artificielles continues non cond. vente au détail

(1.000 \$)

Importations CEE 1969 :	76.299	1969/64 : 1,42
- dont Intra CEE	61.302	80,34 %
en provenance Cl. 2	1.274	1,67 %

Les échanges sont en expansion, mais le produit a été éliminé parce qu'en raison des problèmes techniques posés la part des PVD est négligeable.

- 653.61 - Tissus de fibres artificielles continues

Le niveau des importations est pratiquement stabilisé : et ici aussi la part des PVD est négligeable. L'unique stade du tissage ne permet pas d'acquérir un avantage compétitif certain.

Ce produit n'est pas sélectionné.

X	656.91 - Linge de lit, de table
---	---------------------------------

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE1969 1.000 \$	%
656.91 - Linge de lit, de table	64.701	100
- Intra CEE	46.200	72,11
- Extra CEE	17.872	27,89
- Cl. 1	9.418	14,70
- AELE	4.244	6,62
- Cl. 2	5.545	8,65
- EAMA	18	-
- Cl. 3	2.905	4,53
Cl. 2 / Extra CEE		31,03
Cl. 2 + 3 / Extra CEE		47,28

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 23° 1969/64: 1,66
 Importations en provenance "autres pays" : 13° 1969-64: - 16,81 %

Les importations en provenance des PVD sont en baisse, ce qui, compte tenu d'une augmentation sensible des importations des Pays de la CEE, se traduit par une baisse très considérable de leur part.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	Part R.V.D.		
		dans les imp.totales %	dans les imp.extra CEE %	
<u>Linge de toilette</u>				
coton bouclé	6202.71	15.337	7,04	25,12
coton autres	6202.73	5.075	5,83	25,94
lin	6202.75	680	-	-
autres	6202.77	317	-	-
	<u>sous-total</u>	<u>20.412</u>	6,73	25,29
<u>Linge de lit</u>				
Coton	6202.11	1.209	8,74	42,41
autres	6202.17	1.771	3,00	17,21
	<u>sous-total</u>	<u>12.980</u>	7,96	39,46
<u>Linge de table</u>				
coton, fils couleur	6202.41	1.701	37,33	65,06
coton, imprimé	6202.43	2.057	8,60	33,08
coton, autres	6202.47	5.361	31,39	46,61
lin	6202.61	2.199	18,14	30,30
autres	6202.65	2.048	4,79	24,87
	<u>sous-total</u>	<u>13.366</u>	22,39	43,79
<u>Rideaux et vitrages</u>				
vitrages	6202.05	1.985	-	-
rideaux coton	6202.81	3.737	1,93	5,57
rideaux autres	6202.85	10.591	0,62	6,01
	<u>sous-total</u>	<u>16.313</u>	0,87	5,56

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Remarques :

Au delà des problèmes spécifiques posés par l'importance du rôle de Hong Kong dans les importations en provenance des PVD (cfr. plus loin), il ne faut guère attribuer trop de signification à la réduction de la part des PVD qui est due à la limitation des importations italiennes en provenance de Hong Kong.

Valeurs unitaires à l'importation :

	V.U. PVD / V.U. Intra CEE
Linge de lit coton	1
Linge de table coton	1,63
Linge de table coton imprimé	1,06
Linge de table autres	2,10
Linge de toilette, coton bouclé	0,65
Linge de toilette, coton, autres	0,59

On remarquera, à partir de ces V.U., et bien qu'il ne s'agisse que de V.U. poids, des différences qualitatives dans les produits en provenance des PVD :

dans le cas du linge de table (où la pénétration est la plus forte), il s'agit de produits situés à un niveau qualitatif supérieur.

Au contraire dans le cas du linge de toilette, les V.U. reflètent pour l'essentiel des différences de prix.

D. SELECTION

Les différents types de linge de maison (toilette, lit, table et rideaux) offrent des débouchés importants, parmi lesquels, sauf pour les rideaux, les produits cotonniers sont largement prédominants.

En termes de pénétration des PVD, le degré de pénétration est sensiblement plus élevé pour le linge de table, mais nul en rideaux et vitrages.

On retiendra donc le linge de toilette, lit et table, à base de coton.

- 655.10 - Feutres et articles en feutre

Les importations sont en expansion (1969/64 : 4,16) mais la part en provenance des PVD est dérisoire.

Note : Les importations qui ne viennent pas des PD correspondent, pour l'essentiel à un trafic "secret" dans les statistiques. On peut établir, par ailleurs, qu'elles ne proviennent pas des PVD.

Non sélectionné.

- 841.25 - Corsets, gaines, bretelles,

Les importations se développent assez rapidement, mais les PVD participent très peu aux échanges de ces produits très spécialisés.

Non sélectionné.

- 654.06 - Broderies

	(1.000 \$)	%	
Importations CEE 1969 :	43.321	100	1969/64 : 1,32
- dont Intra CEE	15.609	36,03 %	
- AELE	25.789	59,53 %	
- Cl. 2	389	0,89 %	
-EAMA	1	-	

Les PVD participent peu à ces échanges, dont la plus grosse partie concerne, en dehors des échanges intra CEE, les pays de l'A.E.L.E. (Suisse et Autriche).

Non sélectionné.

- 653.40 - Tissus de jute (sauf velours)

	(1.000 \$)	%	
Importations CEE 1969 :	41.024	100	1969/64 : 3,64
- dont Intra CEE	29.239	71,27 %	
- Extra CEE	11.785	28,73 %	
- Cl. 2	10.218	24,91 %	

Cl. 2 / Extra CEE	86,70 %
-------------------	---------

Si les importations Intra CEE se sont développées à une allure extrêmement rapide (en liaison avec l'expansion du tapis), les importations en provenance des PVD n'ont pas suivi ce même rythme et voient leur part diminuer très sensiblement (1969/64 : 21,41 points).

Ce produit n'a pas été retenu, tandis que les substitutions s'intensifient au détriment du jute, le marché paraît largement saturé par l'offre concentrée en Inde et au Pakistan.

- 653.11 - Tissus de soie ou bourre de soie.

	(1.000 \$)	%	
Importations CEE 1969 :	37.656	100	1969/64 : 1,59
- dont Intra CEE	20.471	54,36 %	
- Extra CEE	17.186	45,64 %	
- Cl. 2	1.857	4,93 %	
- Cl. 3	8.087	21,48 %	

Cl. 2 / Extra CEE	10,81 %
Cl. 2+3 /Extra CEE	57,86 %

Des débouchés assez importants et en expansion existent pour les tissus de soie, mais les exportations sont entièrement concentrées en Extrême-Orient (Japon, Chine et Inde).

Ce marché -situé à des niveaux de qualité et de prix très élevés- paraît très inélastique et son occupation est comme pour les tapis d'Orient (à points noués) très liée à des traditions anciennes .

Ce produit n'a pas été retenu.

- 652.23 - Velours, peluche en coton

	(1.000 \$)	%	
Importations CEE 1969 :	36.626	100	1969/64 : 3,57
- dont Intra CEE	25.890	70,7 %	
- Extra CEE	10.737	29,3 %	
- Cl. 2	44	0,1 %	

Le développement considérable des échanges s'est produit entre pays développés : ces productions présentent davantage d'exigences du point de vue technique.

Ce produit n'est pas sélectionné.

- 653.53 - Velours, peluche en fibres synthétiques

Les PVD sont absents : aux raisons invoquées ci-dessus s'ajoutent celles tenant à la fibre.

Ce produit n'est pas sélectionné.

- 651.74 - Fils de fibres artificielles discontinues

Importations CEE 1969 33.364 (1.000 \$) 1969/64 : 1,36

La progression est modérée.

Aucune importation en provenance des PVD. Par contre une pénétration non négligeable de la Chine Populaire et, à un moindre degré, de la Yougoslavie.

Cette production est cependant liée, pour une partie importante, à la filature de coton (mais aussi à la filature de laine).

L'approvisionnement en matières est encore insuffisant dans les PVD, pour alimenter l'exportation.

Ce produit n'est guère retenu.

- 656.10 - Sacs et sachets d'emballage

A. DONNEES GENERALES

Statistiques :

Produits	Importations CEE 1969 (1.000 \$)	%
656.10 - sacs et sachets d'emballage	32.865 (1)	100
- Intra CEE	12.461	37,92
- Extra CEE	20.075	61,08
- Cl. 1	4.971	15,12
- Cl. 2	12.649	38,49
-EAMA	489	1,48
Cl. 2 / Extra CEE		63,01
Cl. 2 + 3 / Extra CEE		75,21

Caractéristiques :

Importations totales CEE 1969 : 33 °

1969/64 : 1,26

Importations en provenance "autres pays" : 7°

1969-64 : -2,16 %

Dans un marché en expansion lente, la part des PVD (Inde et Pakistan) regresse légèrement.

(1) La somme des Importations intra et extra-CEE n'est pas égale au total des Importations dans les statistiques de l'O.S.C.E.

B. VENTILATION DES IMPORTATIONS

Sous-catégories significatives :

Produits	Importations CEE 1969	En provenance des PVD	
		Total	%
	(1.000 \$)	(1.000 \$)	
Jute neuf	19.627	9.977	50,83
Jute usagé	5.644	1.297	22,98
Lin ou sisal	600	50	8,33
Coton	2.656	1.071	40,32
Autres matières	4.337	253	5,83

Des sacs de jute usagés et des sacs de jute lourds sont importés en provenance des EAMA.

D. SELECTION

On se réfèrera, en ce qui concerne le jute, aux commentaires relatifs aux tissus de jute : les mêmes remarques sont valables, d'une manière générale.

Il existe également un certain débouché, mais limité, pour les sacs de coton.

Mais on ne saurait miser sur l'existence de débouchés extérieurs significatifs.

Ces produits n'ont, par conséquent, pas été sélectionnés.

- 655.41 - Tissus non tissés

- 651.45 - Monofils, laines synthétiques

- 655.45 - Tissus caoutchoutés

Dans ces catégories de produits, les PVD sont absents pour des raisons techniques évidentes.

- 651.21 - Fils de laine cardée, non cond.

Importations CEE 1969	:	27.907	(1.000 \$)
- dont Intra CEE		26.732	
- AELE		1.117	
- Cl. 2		3	

Les PVD sont également absents de ce marché qu'il faut rattacher à l'examen d'ensemble des possibilités de l'industrie lainière.

- Parmi toutes les autres catégories de produits textiles, dont les importations des pays de la CEE en 1969 se montent à moins de 20 millions de \$, on n'a relevé, comme significatives que les catégories suivantes :

XI	651.41 - Fils de coton blanchis
----	---------------------------------

Les importations qui ne représentent que le 1/5 des importations de fils écrus, sont en expansion, mais les PVD voient leurs exportations diminuer, en termes absolus comme en termes relatifs.

Il est vrai qu'il faut tenir compte des limitations quantitatives, comme pour les fils écrus, mais dans ce dernier cas, les exportations des PVD sont néanmoins en accroissement, reflétant la plus grande compétitivité des PVD en fils écrus qu'en fils blanchis.

Bénéficiant de préférences tarifaires, des fils de coton blanchis -surtout au niveau des fils très moyens- produits dans les EAMA bénéficieraient néanmoins des débouchés non négligeables.

XII	655.61 - Ficelles, cordes, cordages
-----	-------------------------------------

	(1.000 \$)	
Importations CEE 1969	19.747	100 %
- dont Intra-CEE	14.947	75,64 %
- Extra-CEE	4.811	24,26 %
- Cl. 2	656	3,32 %
- EAMA	15	-
- Cl. 3	540	2,73 %

Les PVD participent uniquement aux exportations de ficelles et cordes en sisal et à un moindre degré en abaca.

La part des PVD est en légère hausse, mais dans un marché pratiquement stagnant.

Il existe bien un débouché pour des produits en sisal et abaca, mais d'autant plus limité que la substitution des fibres synthétiques s'accroît.

D. SELECTION

On retient principalement les sous-vêtements en coton, mais également les sous-vêtements en synthétique.

- 656.20 - Baches, voiles, tentes

La pénétration extérieure des marchés de la CEE est assez importante, mais elle est le fait de la classe 3.

On ne saurait conclure à l'existence de débouchés en ce domaine, sans recourir à une étude de marché particulière.

- 651.93 - Fils d'autres fibres végétales

Importations CEE, 1969	7.738	(1.000 \$)	100%	1969/64 : 0,66
dont intra-CEE	614		7,9 %	
Cl. 2	7.093		91,66 %	

SELECTION

Si la part des PVD (en fait l'Inde) est très considérable sur ce marché, les importations sont en nette regression, en relation avec l'évolution de ce marché, également touché par des substitutions importantes.

Ce produit n'a pas été retenu.

- 657.80 - Matières à tresser, pailions

Importations CEE, 1969	4.970	(1.000 \$)	100%	1969/64 : 1,26
dont Intra-CEE	866		17,42 %	
Extra-CEE	4.103		82,58 %	
Cl. 2	1.343		27,02 %	
<u> dont EAMA</u>	427		8,59 %	
Cl. 3	872		17,54 %	

Note :

Il faut tenir compte du fait que cette rubrique recouvre, en dehors des tresses et nattes proprement dites, des matières à tresser et des pailions ou claies de très faible valeur.

SELECTION

Madagascar représente déjà presque 10 % de ce marché, quantitativement assez limité : il s'agit d'un marché peu élastique.

Si la part des E.A.M.A. peut sans doute l'élargir, le débouché reste malgré tout assez limité, et le produit n'a pas été sélectionné.

Liste des produits retenus à partir de l'analyse des importations de la C.E.E.

- Vêtements de dessus, bonneterie (non élastique)

chandails, pull-over
synthétique, laine et coton
Robes et costumes
laine et synthétique

- Vêtements de dessus, hommes (confectionnés)

Pantalons
coton et synthétique
Vestes
surtout synthétique
Imperméables
synthétique, mais également tissus imprégnés et coton
Pardessus
coton

- Vêtements de dessus, femmes (confectionnés)

Chemisiers, blouses
synthétique et coton
Robes
synthétique, coton et artificiel
Manteaux, vestes
synthétique
Vêtements légers (jupes, vêtements de travail)

- Tapis (autres que tapis noués)

Tapis de laine, tissés et non-tissés
Tapis de coco

- Sous-vêtements de bonneterie (non élastique)

Sous-vêtements, en coton : hommes, enfants, femmes

- Tissus de coton écrus
Tissus pur coton, armure toile
surtout les tissus moyens et légers
- Fils de coton écrus - (non cond.)
- Bas, chaussettes (bonneterie non élastique)
synthétique et coton
- Linge de corps pour hommes
synthétique et coton
- Linge de maison
linge de toilette, de lit et de table
- Fils de coton blanchis
- Ficelles, cordes et cordages
- Linge de corps, femmes
coton et synthétique
- Mouchoirs et pochettes
coton
- Ganterie (bonneterie)

CATEGORIES DE PRODUITS PAR ORDRE D'IMPORTANCE DES IMPORTATIONS CEE EN 1969

Produits sélectionnés

841.44 Vêtements de dessus,
bonneterie non élastique

841.11 Vêtements de dessus Hommes

841.12 Vêtements de dessus Femmes

657.60 Autres tapis, tissus Kélin
(tapis tissés et non tissés)

841.43 Sous-vêtements de bonneterie

652.13 Tissus de coton écrus

651.30 Fils de coton écrus

841.42 Bas, chaussettes de bonneterie

841.13 Vêtements de dessous, Hommes

656.91 Linge de maison

Produits éliminés

651.61 Fils continus synthétiques

653.70 Etoffes de bonneterie

653.21 Tissus de laine et de poils fins

652.29 Tissus de coton non écrus

653.52 Tissus de f. synth. discontinues

651.22 Fils de laine peignée

651.64 Fils de f. synth. discontinues

657.51 Tapis à points noués, en laine

653.51 Tissus de fibres synth. continues

653.62 Tissus de f. art. discontinues

655.43 Tissus imprégnés

651.71 Fils de f. art. continues non cond.

653.61 Tissus de f. art. continues

655.10 Feutres et articles en feutres

841.25 Corsets, gaines, bretelles

654.06 Broderies

653.40 Tissus de jute

653.11 Tissus de soie

652.23 Velours, peluche en coton

653.53 Velours, peluche en synthétique

651.74 Fils de f. artif. discontinues

655.63 Autres articles ficelles et cordes

656.10 Soies et sachets d'emballage

655.41 Tissus non tissés
651.62 Monofils, laines synth.
655.45 Tissus caoutchoutés
651.21 Fils de laine cordée
841.22 Chales, écharpes et foulards
651.25 Fils de laine, vente au détail
653.63 Velours, peluche artif.

651.41 Fils de coton blanchis
655.61 Ficelles, cordes cordages

841.14 Linge de corps, Femmes

841.21 Mouchoirs et pochettes

841.41 Ganterie de bonneterie

654.05 Tulles façonnés, dentelles
654.01 Rubannerie, bolducs
651.92 Fils de jute
656.92 Autres articles confectionnés

651.51 Fils de lin, ramie, non cond.
656.20 baches, voiles, tentes

655.81 Ouates
654.03 Fils chenille
841.45 Etoffes de bonneterie élastique
651.65 Fils de f. synth. disc. vente détail
655.50 Tissus élastiques sauf bonneterie

653.31 Tissus de lin et ramie sauf velours
656.69 Autres couvertures
651.23 Fils de poils fins non cond.
651.93 Fils autres fib. végétales
841.23 Cravates
656.61 Couvertures de laine
653.22 Velours ... laine et poils fins
657.80 Matières à tresser
652.22 Tissus coton bouclés non écrus
653.96 Velours et peluches nda.
651.42 Fils coton blanchis, vente détail
651.12 Fils bourre de soie non cond.
655.42 Tissus enduits
841.29 Aut. accessoires confecti. du vêtement
655.46 Tissus enduits, imprégnés nda.
652.12 Tissus coton écrus bouclés
651.11 Fils de soie non condit.

655.62 Filets, cordes, cordages
655.92 Courroies en textiles
841.26 Ganterie, bas sauf bonneterie
651.72 Monofils, lames art.
654.02 Etique, écussons
655.91 Tuyaux pour pompes en text.
651.91 Fils de métal
654.04 Tulles, tissus mailles nouées
657.70 Tapisserie à la main
651.94 Fils de papiers
656.62 Couvertures de coton
657.52 Tapis à points noués sauf laine
651.24 Fils de poils gros non cond.
841.24 Cols, collerettes
655.63 Autres articles, ficelles
651.14 Fils soie, bourre ... pr vente détail
651.63 Fils fib. synth. vente détail
653.94 Tissus autres f. text. végétales
653.92 Tissus de poils grossiers
655.44 Toiles cirées
651.75 Fils de fib. art. disc. vente détail
652.21 Tissus coton point de gaze non écrus
655.82 Mèches pour lampes
653.91 Tissus en fils de métal
653.32 Tissus de chanvre
651.53 Fils de chanvre
653.95 Tissus en fils de papier
652.11 Tissus coton écrus point de gaze
653.13 Velours ... de soie
651.52 Fils de lin, ramie pr vente détail
651.73 Fils de fib. art. cont. vente détail
653.93 Tissus de crin
651.13 Fils bourrette non cond.
653.12 Tissus de bourrette de soie

1.4 - Notes complémentaires à l'analyse de débouchés

1.41 - Importance relative des origines et des destinations dans les flux d'importation de la CEE.

L'interprétation des données relatives aux flux d'importations des pays de la CEE doit tenir compte de la concentration de ces flux d'importations, pour la partie qui provient des PVD,

- quant à la destination, sur l'Allemagne
- quant à l'origine, sur Hong Kong.

Cette concentration est telle que les relations d'échanges bilatérales entre l'Allemagne et Hong Kong représentent - si elles ne l'expliquent - la plus grande partie des flux d'importations de la CEE en provenance des PVD.

Le tableau ci-joint résume l'essentiel de l'information quant à cette double importance relative de l'Allemagne et de Hong Kong.

A. Part de Hong Kong dans les importations de la CEE en provenance des PVD.

On notera non seulement que Hong Kong occupe une place prépondérante, mais qu'à quelques exceptions près, sa part est d'autant plus importante que les importations en provenance des PVD sont importantes.

Hormis les exceptions concernant certains produits particuliers - tapis noués, soie, jute - on ne constate que deux exceptions notables concernant les fils et tissus de coton écrus pour lesquels les importations de la CEE en provenance de Hong Kong sont très faibles.

Mais en dehors de ces exceptions, la liaison entre les importations en provenance des PVD et celles en provenance de Hong Kong est, quantitativement parlant, telle qu'on ne peut se contenter de considérer la part de Hong Kong dans les importations en provenance des PVD. Au niveau de l'explication, on pourrait aussi

TABLEAU IV : Relations bilatérales R F A - HONG-KONG 1969

Nomenclature	Part de la R F A dans les importations de la CEE en provenance			Importations de la CEE en provenance des PVD	
	du Monde	des P.V.D.	de Hong-Kong	Total (1.000\$)	dont Hong-Kong %
657.51	77,70	84,15	63,86	94.636	0,12
841.11	44,94	78,28	81,13	30.853	77,62
841.44	47,42	74,94	84,22	37.024	74,19
652.13	34,94	17,26	19,82	26.936	5
841.13	63,08	80,40	86,66	34.028	70,78
841.12	42,99	87,51	90,08	23.067	87,94
656.10	34,34	50,62	65,19	12.649	4,65
841.43	47,41	70,44	54,87	7.907	60,01
651.30	50,73	68,01	0	11.750	0
655.10	31,91	16,32	0	98	0
653.40	37,43	28,80	0	10.218	0
653.11	38,40	73,82	92,85	1.857	1,50
652.29	30,02	45,35	32,44	1.389	22,96
656.91	28,95	44,97	59,75	5.545	36,95
841.42	29,97	41,11	67,05	2.160	6
657.60	47,02	67,70	53,97	4.035	11,84
841.22	44,35	44,72	89,63	5.113	2,30
841.14	57,08	90,93	90,72	4.673	72,18
841.41	44,49	71,05	73,95	3.348	90,83
653.52	35,05	37,84	26,60	1.419	15,36
651.74	26,31	0	0	0	0
653.62	33,91	16,64	7,51	751	17,70
841.21	40,64	52,14	69,46	2.048	33,10
656.20	43,14	79,69	89,74	266	14,66
653.61	38,02	5,27	38,09	341	6,15
657.80	39,67	48,99	52,36	1.343	20,47
651.61	35,10	59,42	0	1.459	0
841.25	34,94	59,34	68,57	947	57,12
651.64	32,90	18,15	39,28	369	7,58
651.71	44,38	4,39	0	1.274	0
653.31	27,75	1,42	0	70	0
651.12	39,89	0	0	0	0
657.52	66,48	75,97	0	899	0
652.23	15,60	2,27	2,56	44	88,63
655.43	28,89	31,57	0	19	0
654.01	31,47	70	89,09	80	68,75
653.51	41,04	17,17	90,90	617	1,78
656.92	40,81	31,05	28,61	454	76,21
651.92	24,72	35,46	0	671	0

Note : Les rubriques ont été classées par ordre d'importance des importations de la CEE en provenance des pays " autres que pays développés".

bien considérer que la part des PVD n'est significative dans un certain nombre de cas, qu'en raison de la pénétration de Hong-Kong (sur le marché allemand).

Il n'en reste pas moins, du point de vue de notre analyse du marché que ces produits sont effectivement importés et consommés, se substituant ainsi à des productions intérieures.

B. Part de la R F A dans les importations de la C E E.

Dans le tableau, on observera que la part de l'Allemagne dans les importations de la C E E en provenance des PVD est très considérable dans tous les cas où les importations de la C E E en provenance des PVD sont significatives, et cela très au-delà de la part de l'Allemagne dans les importations extra-CEE.

On pourra constater en outre que la part de l'Allemagne dans les importations extra-CEE n'est sensiblement plus élevée que sa part relative du marché de la CEE (35 à 40 %) que dans le cas où la part du marché occupée par les PVD est importante.

Cette importance de l'Allemagne dans les importations en provenance des PVD pose deux types de problèmes :

- l'importance de la politique commerciale, plus libérale dans le cas de la R.F. d'Allemagne.
Hong-Kong est parvenu à "exploiter" commercialement ce degré plus élevé d'accès au marché que permettait la politique commerciale allemande.

L'évolution des importations allemandes en provenance de Hong-Kong souligne la dépendance des importations à l'égard de la politique: si ceci est évident dans le sens négatif (la barrière limitant l'entrée), c'est dans le sens positif que ceci prend sa signification: le marché absorbe quasi automatiquement les produits importés à bas prix.

- pour apprécier l'importance de ce dernier facteur, il importe de savoir par rapport à quelles consommations, ces importations s'insèrent sur le marché, c'est à dire soit les seules consommations allemandes, soit les consommations totales de la CEE.

Compte tenu de la libre circulation des produits, à l'intérieur de la CEE, c'est la consommation totale de la CEE, qu'il faut prendre en considération, si une partie des produits importés par l'Allemagne est réexportée sur les marchés des partenaires.

Pour porter un jugement, il importait donc d'apprécier l'existence et l'importance de ces réexportations.

Pour cela il s'agissait d'étudier les relations intra-CEE de la R.F. d'Allemagne en termes de quantités et de prix, et de les comparer avec leurs échanges extra-CEE.

Cette analyse, poursuivie au niveau des catégories les plus détaillées de produits permet de conclure à l'absence de réexportation systématique sur les marchés des partenaires de la CEE. Sauf exception très rares, les exportations intra-CEE de l'Allemagne dans les catégories de produits pour lesquelles les importations allemandes en provenance de Hong-Kong sont importantes, sont caractérisées par des différences décisives, en termes de quantités et de prix, par rapport à ces importations.

L'analyse des valeurs unitaires (comparaison des valeurs unitaires à l'importation en provenance des diverses origines, avec les valeurs unitaires à l'exportation vers les diverses destinations) révèle en effet que les écarts sont tels qu'il ne peut s'agir des mêmes produits dans les importations en provenance de Hong-Kong et dans les exportations intra-CEE.

Voici à titre d'exemple, résumés au niveau des catégories C.S.T. à cinq chiffres pour quelques uns des flux d'importations les plus importants, ces écarts de valeur unitaire.

R.F. d'Allemagne valeurs unitaires 1969

	Importations en provenance de			Exportations	
	Monde	Intra-CEE	Classe 2	Intra-CEE	Extra-CEE
841.11	6,50	8,86	3,85	14,40	11,76
841.12	10,25	14,20	5,53	17,85	18,17
841.13	4,54	7,21	3,60	8,16	9,19
841.14	5,53	9,71	3,78	11,43	10,75
841.21	9,02	9,23	7,17	12,90	11,77
841.41	5,52	8,72	4,58	10,92	18,75
841.42	8,04	10,20	7,50	12,30	9,41
841.43	6,12	7,93	4,16	10,19	10,09
841.44	11,33	13,02	6,62	16,75	15,12

On notera la similitude des valeurs unitaires à l'exportation intra et extra-CEE. Compte tenu de l'intensité de la concurrence sur les marchés extra-CEE, les valeurs unitaires devraient être au moins égales aux valeurs unitaires extra-CEE, s'il s'agit des mêmes produits.

Là où ces valeurs intra-CEE sont inférieures, cela peut signifier que le flux inclut une certaine proportion de produits à prix inférieurs. Même si ceux-ci sont des produits réexportés - ce qui est difficilement démontrable - les ordres de grandeurs en cause font que la réexportation ne peut être que très faible, sauf dans le cas de la ganterie de bonneterie (841.41).

Cette conclusion se retrouve au niveau des catégories des produits les plus détaillés.

Dans ces conditions, nous pouvons considérer le taux de pénétration en Allemagne, pour des produits du type de ceux importés de Hong-Kong, comme significatif de la réponse (capacité d'absorption) à l'ouverture du marché intérieur, et, en tant que tel, extrapolable au niveau de l'ensemble de la CEE.

1.42 - Propositions relatives à l'industrie lainière.

Les indications qui ont été fournies plus haut, soulignent l'importance des échanges de produits lainiers :

débouchés importants bien que stagnants en fils et tissus de laine,
débouchés importants en bonneterie de laine,
débouchés importants et croissants en tapis de laine,

A la transformation lainière est associée la transformation d'une part importante des fils synthétiques discontinus et la production des tissus correspondants.

Ces mêmes indications soulignaient l'absence totale des PVD de ces marchés des produits lainiers, sauf en ce qui concerne les produits finis de bonneterie et du tapis. Dans beaucoup de cas ces activités de transformation finale, du moins en ce qui concerne la bonneterie, sont alimentées par des importations de fils de laine, purs et mélangés, en provenance des P.D.

Un examen, néanmoins sommaire, nous incite à revenir sur l'élimination des industries lainières dans notre sélection antérieure, et de proposer l'examen spécifique des possibilités d'implantation et de développement d'une industrie lainière dans les E.A.M.A.

Cette industrie pourrait être développée dans une double optique complémentaire :

- développer la production de produits d'exportation : des fils et des tissus de laine dont les échanges internationaux sont très importants.
- développer la production de produits permettant d'alimenter des secteurs aval, dont le développement est proposé par ailleurs : fils bonneterie et fils tapis.

Les arguments qui plaident en faveur de ce développement d'une industrie lainière sont les suivantes :

- l'importance des débouchés pour les semi-produits.

Dès le tissage cependant et compte tenu du niveau qualitatif des produits, des problèmes de mode et d'intégration dans les systèmes de collection se posent, qui nécessiteraient certaines modalités d'intégration en aval avec des utilisateurs des P.D.

- l'intensité de travail est très élevée dans ce secteur.

Si le niveau de qualification requis est faible, l'industrie lainière requiert cependant du "métier" qui peut constituer un obstacle d'un certain poids au développement rapide de cette industrie en Afrique.

- les perspectives technologiques suggèrent une absence de modifications significatives dans ce secteur, à échéance même longue, la laine s'avérant rebelle à des automatisations très poussées.

- la localisation des matières premières.

Les E.A.M.A. ou du moins certains d'entre eux sont a priori bien placés par rapport aux voies de transport de la laine depuis les pays producteurs vers les principaux centres européens.

Dans cette perspective, les E.A.M.A. bien localisés par rapport à ces voies maritimes devraient être privilégiés.

Il s'agit là d'un ensemble de bons arguments, mais l'aspect proprement technique de la chose doit être examiné plus avant, compte tenu cependant de la possibilité de bénéficier de l'aide technique nécessaire de la part des pays producteurs de laine.

L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION DANS LES PAYS DE LA CEE

2 - L'analyse de la consommation dans les pays de la C.E.E.

Nous avons examiné jusqu'ici les importations de la CEE en provenance des PVD, ou plus spécifiquement le degré de pénétration des PVD sur les marchés de la CEE.

Les flux d'importations constituent une indication importante en elle-même, puisqu'en l'absence de raisons a priori pour lesquelles les degrés de protection seraient différents pour les sous-catégories de produits, -si ce n'est dans le sens d'une protection plus forte pour les produits les plus menacés par la concurrence - les degrés de pénétration différentiels constituent bien une indication quant à l'existence de débouchés effectifs pour les produits du type de ceux qui sont offerts par les PVD.

C'est bien sur cette base qu'a été établie la sélection des produits au chapitre précédent, quelles que soient les nuances qui seront apportées à partir de l'analyse des importations des pays candidats à l'entrée dans la CEE.

La signification de ces flux d'importations non plus quant aux débouchés effectifs, mais quant aux débouchés potentiels dépend cependant de deux éléments, d'une part l'importance et l'incidence des restrictions quantitatives et tarifaires, et d'autre part, de l'importance des consommations intérieures correspondant aux importations observées.

Sur le premier point, l'analyse ne peut être en définitive que négative, en ce sens qu'elle ne permet pas de savoir à quel niveau se situeraient les importations en l'absence de telles restrictions. Elle permet néanmoins, sur une base comparative, d'attribuer une signification aux différences dans les volumes d'importations, dans la mesure où il est possible de les rattacher à des niveaux de protection nettement différenciés. C'est ce qui a pu être observé, dans le premier chapitre, en ce qui concerne en particulier les importations allemandes.

Il s'agit ici du deuxième point, à savoir les niveaux des consommations intérieures.

Mais il importe de préciser dès le départ que cette évolution des consommations recouvre des choses extrêmement différentes et pose des problèmes fort complexes, dont certains sont insurmontables dans l'état actuel des disponibilités statistiques.

2.1.- Les possibilités de mesure de la demande textile

Il n'est possible d'appréhender les consommations des produits textiles que par approximation, en suivant diverses voies d'analyse complémentaires, en fonction des disponibilités statistiques.

Ces analyses ont concerné successivement :

- l'évolution des consommations des principales fibres textiles, en unités physiques (statistique F.A.O.).

Cette analyse, qui fait totalement abstraction de la différenciation (qualitative) des produits, permet de quantifier le contenu en fibres des consommations et l'adaptation entre les disponibilités de ces matières et les consommations.

- l'évolution des consommations apparentes, en unités physiques d'un certain nombre de produits.

Cette analyse qui permet de suivre les évolutions différenciées aux divers stades de fabrication, ne peut se faire qu'à un certain niveau d'agrégation qui exclut, ici aussi, la prise en considération des différenciations qualitatives.

- l'évolution des usages finals

Il est possible d'obtenir une bonne approximation - bien que très globale - des usages finals, dont font l'objet les fibres textiles consommées.

- l'évolution des dépenses de consommations textiles.

Les indications relatives au niveau et à l'évolution des dépenses consacrées aux produits textiles ne concernent que les consommations de produits, mais n'en sont pas moins très représentatives de l'ensemble.

Elles sont cependant globales.

Si des enquêtes de consommation fournissent une ventilation plus poussée de ces dépenses, il n'est pas possible d'en déduire une image de l'évolution des dépenses à ce niveau de détail.

Ces dépenses correspondent aux quantités physiques mais évaluées aux prix et aux niveaux qualitatifs effectifs des produits consommés.

- l'évolution de la consommation des produits.

Il n'est pas possible de suivre cette évolution avec précision ni de manière systématique.

Compte tenu de l'énorme dispersion des prix et des qualités à l'intérieur des catégories particulières de produits - sans qu'il soit possible d'établir une liaison simple entre les deux - il est extrêmement difficile d'apprécier le niveau qualitatif des produits consommés, compte tenu des multiples dimensions que revêt la différenciation qualitative de ces produits.

Cette difficulté représente, du point de vue de cette étude, une lacune très importante, car c'est au niveau de la relation prix-qualité des produits que devraient pouvoir être appréhendées les perspectives réelles offertes par le marché.

S'il est possible de constater que, globalement parlant, l'élasticité-prix des consommations textiles est généralement assez faible, ceci ne peut être considéré comme valable que dans le cadre d'une différenciation qualitative relativement limitée. A l'inverse, les

élasticités croisées (1) relativement élevées pour certains produits ou certaines tranches qualitatives, ne permettent que d'évaluer de manière approximative les possibilités réelles de substitution, entre elles, des diverses qualités d'un même produit, compte tenu des différences de prix impliquées.

Compte tenu des remarques relatives à l'analyse des consommations, celle-ci ne peut dès lors avoir la précision d'une analyse des importations. Il ne peut s'agir que de situer des ordres de grandeur et d'en déduire une appréciation du poids que représentent les importations.

(1) Les élasticités croisées mesurent l'incidence du prix d'un produit (ou d'une qualité d'un produit) sur la consommation d'un autre produit, auquel le premier peut être substitué.

2.2 - Les consommations intérieures.

2.2.1- Les fils de coton.

La seule base homogène est fournie par les données réunies dans le cadre de l'Accord Coton.

Il s'agit d'une définition restrictive du fil de coton. Toute autre définition intégrerait à des degrés divers - et de manière arbitraire - des filés d'autres fibres.

Ceci aurait pour résultat d'accroître sensiblement les productions et consommations correspondantes, et de diminuer, à concurrence, le volume des importations par rapport aux consommations.

On a donc retenu dans le tableau ci-joint les données relatives aux fils de coton purs, indiquant dans chaque cas l'importance des importations intra-CEE et en provenance des PVD par rapport aux consommations apparentes.

On notera :

- 1 - l'importance des consommations apparentes de fils de coton.
- 2 - L'Italie et la France n'importent presque rien en provenance des partenaires de la CEE.
Le total des échanges intra-CEE ne représentent qu'un peu moins de 5 % de la consommation apparente.
- 3 - Les importations en provenance des PVD sont insignifiantes par rapport à la consommation apparente.
- 4 - Tout est en baisse dans ce tableau :
les importations, la part des PVD dans ces importations, l'importance de ces importations en provenance des PVD par rapport à la consommation apparente.

TABLEAU V Fils de coton : Consommation et Importations dans la C.E.E.

définition Accord à long terme sur les produits Coton

Unité : 1.000 t.

		Consommation Apparente	Importations totales	Importations		Importations		
				Intra-CEE	/ Intra/C.A.	Classe 2	Cl.2/Total	Cl.2/C.A.
R.F. d'Allemagne	1965	325,9	37,6	25,1	7,7 %	7,4	19,7 %	2,3 %
	1966	301,7	28,74	18,99	6,3	5,00	17,4	1,66
	1967	261,0	18,45	11,58	4,44	2,89	15,7	1,11
France	1965	229,3	1,6	1,3	0,6	-	0	-
	1966	249,5	2,27	1,78	0,7	0,01	0,4	-
	1967	235,7	3,09	2,55	1,1	0,11	3,6	0,05
Italie	1965	149,0	0,8	0,2	0,13	0,1	8,5	0,04
	1966	198,6	1,23	0,28	0,14	0,24	19,5	0,12
	1967	198,5	1,54	0,73	0,37	-	-	-
Belgique Luxembourg	1965	78,9	11,8	9,0	11,4	0,7	5,9	0,9
	1966	83,4	15,67	11,9	14,3	0,87	5,6	1,04
	1967	75,6	14,89	12,20	16,14	0,66	4,43	0,87
Pays-Bas	1965	72,0	16,0	14,4	20,0	0,2	1,25	0,28
	1966	67,8	13,86	11,64	17,17	0,27	1,96	0,40
	1967	61,0	12,55	10,51	17,23	0,15	1,20	0,25
C E E	1965	856,5	67,8	50,0	5,83	8,4	12,39	1,0
	1966	901,4	61,77	44,59	4,95	6,4	10,36	0,71
	1967	832,0	50,52	37,55	4,51	3,76	7,44	0,45

En se limitant pour l'instant aux éléments de la demande - il faudra intégrer, en ce qui concerne l'offre, les données actuellement disponibles en ce qui concerne les perspectives technologiques de ce secteur d'activité - il faut faire observer les points suivants :

- les échanges sont très faibles par rapport aux consommations apparentes.

Ceci provient sans doute du fait qu'une partie importante des consommations intermédiaires de fils de coton est captive, du fait de l'intégration verticale (1), et de ce fait non accessible, sauf écarts de prix importants.

- A cet égard, les restrictions quantitatives jouent, en ce qui concerne les niveaux des importations en provenance des PVD un rôle tout à fait décisif.

L'accès est limité, là où précisément les différences de prix significatives pourraient jouer.

- Il faut néanmoins tenir compte du fait que le débouché total pour des fils de coton pur, bien que très important, est en régression par rapport à une consommation de coton en général qui est stationnaire.

Consommation de Coton (mises aux machines) - Europe Occidentale

1961-63	1624,9 millions de tonnes			
1964-66	1589,6	"	"	"
1967-68	1469,1	"	"	"

- Cet écart reflète la dégradation progressive de la balance commerciale des P.D. en ce qui concerne les produits cotonniers situés plus en aval.

(1) On peut observer que les unités intégrées (filature - tissage) représentaient
en Allemagne 41,3 % des unités et 52,9 % des ouvriers (sept. 68)
en Belgique 54,2 % des unités et 57,1 % des ouvriers (déc. 68)
en France 49,3 % des unités et 20,2 % des ouvriers (Déc. 67)
aux Pays Bas toutes les unités sauf une (déc. 68)
On constatera néanmoins dans le tableau précédent, que les Pays-Bas n'en avait pas moins le volume d'importation le plus élevé, en termes relatifs.
Du fait de l'intégration verticale, les flux de produits ne transitent guère par le marché, puisqu'ils ne circulent qu'entre les unités d'une même entreprise. (Ils sont dits "captifs")

C'est à dire que le débouché pour les fils de coton tend à se retrécir dans la mesure même où la compétitivité des PVD s'affirme davantage au niveau des produits finis.

Dans cette optique, les débouchés existant au divers stades de fabrication ne peuvent être additionnés ou considérés indépendamment les uns des autres.

- plus fondamentalement donc se pose le problème des débouchés alternatifs à des stades de fabrication différents.

En effet, au delà de la sélection des produits pour lesquels des débouchés existent, il y a lieu de tenir compte du fait que ces débouchés ne sont pas additifs, et que l'exploitation systématique des débouchés situés en aval, au niveau des produits finis, par les PVD, se traduirait nécessairement par une regression du débouché situé en amont.

L'existence d'une escalade des protections selon les stades de fabrication maintient un certain équilibre entre ces stades, limitant une pénétration excessive en aval et préservant aussi un débouché en amont. Dans une perspective autre - celle où il n'y aurait guère de protection - il n'en serait plus ainsi et le débouché aval détruirait le débouché amont.

Il importera dès lors, au niveau de l'analyse conjointe de l'offre et de la demande, d'apprécier l'opportunité de développements industriels à ces niveaux alternatifs.

En attendant, on peut considérer qu'au niveau actuel des industries cotonnières des E.A.M.A. de larges débouchés à l'exportation existent pour les fils de coton, compte tenu de l'importance des consommations européennes.

2.2.2 - Les tissus de coton, toutes catégories

La comparaison avec les fils de coton fait ressortir, dans le tableau ci-joint, un certain nombre de points :

- les importations sont plus importantes par rapport aux consommations apparentes. Ceci est vrai dans l'ensemble, mais également pour les importations en provenance des PVD.

- dans les importations de la CEE, la part des PVD est sensiblement plus élevée et en hausse.

Les variations de cette part ne sont guère significatives en elles-mêmes, en raison des restrictions quantitatives ; les évolutions sont diamétralement opposées en Italie et en France, où l'incidence des restrictions quantitatives s'affirme le plus nettement.

- On remarquera qu'au total les importations de tissus de coton en provenance de la Classe 2 (les PVD) ne représentent, en 1967, que 4,5 % des consommations apparentes intérieures de la CEE.

Si la faiblesse de la part des importations de tissus en provenance des PVD fait ressortir, comme pour les fils de coton, l'importance des débouchés potentiels, le niveau et la progression de ces importations font apparaître la pénétration plus nette des PVD en ce domaine.

Quoiqu'il en soit de l'importance absolue des importations en provenance des PVD, l'ensemble des facteurs qui entrent en ligne dans l'analyse des possibilités d'exportation des E.A.M.A. -les facteurs techniques, le plus faible degré d'intégration en aval et le rôle de l'ennoblissement textile - nous permettent d'attribuer une signification beaucoup plus grande aux débouchés tissus qu'aux débouchés fils.

TABLEAU VI : Tissus de Coton: Consommation et Importations dans la C.E.E.

définition accord coton / en tonnes

		Consommation Apparente	Importations totales	Importations		Importations		
				Intra-CEE	Intra/C.A.	Classe 2	Cl.2/Total	Cl.2/ C.A.
R.F. d'Allemagne	1965	214.100	35.021	21.507	10,04 %	4.086	11,67 %	1,91 %
	1966	201.100	34.490	20.296	10,09	4.691	15,38	2,33
	1967	167.700	22.316	12.288	7,33	2.951	13,22	1,76
France	1965	117.200	12.826	4.879	4,16	2.818	21,97	2,40
	1966	138.300	18.282	7.708	5,58	3.178	17,38	2,30
	1967	135.700	20.836	12.763	9,41	2.203	10,57	1,62
Italie	1965	101.500	11.081	3.645	3,59	4.675	42,19	4,61
	1966	137.700	19.488	4.254	3,09	11.476	58,89	8,33
	1967	138.700	23.257	6.169	4,45	14.756	63,45	10,64
Belgique	1965	39.100	12.437	6.840	17,49	2.053	16,51	5,25
	1966	38.100	11.875	6.277	16,42	2.445	20,59	6,42
	1967	38.900	10.518	5.704	14,66	704	6,69	1,81
Pays-Bas	1965	48.400	24.413	14.901	30,78	2.731	11,19	5,64
	1966	43.900	20.041	14.163	32,26	1.910	9,53	4,35
	1967	38.700	19.921	12.581	32,51	2.863	14,37	7,40
C.E.E.	1965	522.500	95.778	51.772	9,91	16.363	17,08	3,13
	1966	560.400	100.176	52.698	9,40	23.700	23,66	4,23
	1967	519.700	96.848	49.505	9,53	23.477	24,24	4,52

2.2.3 - Produits de la Bonneterie

Pour les produits de bonneterie, il est possible de cerner davantage les consommations intérieures et la part qu'y occupent les PVD, et cela aussi bien en quantité qu'en valeur.

On trouvera dans le tableau suivant les principaux résultats résumés de cette analyse du marché des produits de la bonneterie.

Nous n'avons pas repris les étoffes de bonneterie qui avaient déjà été exclues précédemment, en raison de l'absence quasi-totale d'importations en provenance des PVD. Les importations intra-CEE représentent 86 % en quantité et 89,5 % en valeur des importations totales de la CEE., dont nous avons souligné par ailleurs la progression très rapide.

Nous avons de même exclu les bas de dames, qui constituent un produit très particulier - compte tenu de la matière et de la technique utilisées - et pour lequel les PVD n'interviennent pas.

En raison de l'importance des importations en provenance des pays de l'Est, nous avons intégré celles-ci, en vue d'apprécier les degrés de pénétration.

Bien que non totalement comparables, les données en quantité et en valeur sont très différentes : on notera que dans tous les cas, la part des importations est très sensiblement plus faible en valeur qu'en quantité, ceci reflétant la valeur unitaire très inférieure de ces importations.

Compte tenu de cette différence, et en additionnant les importations en provenance des Classes 2 (PVD) et 3 (Est.) ces importations en quantité ne couvrent (dernière colonne) qu'une très faible part de la consommation apparente, à la seule exception de la ganterie, qui représente cependant un marché quantitativement beaucoup plus faible.

TABLEAU VII : Produits de Bonneterie

Importations de la C.E.E.

		Importations	totales	Imp.total/ Cons. App.	Importation en provenance des Classes 2 & 3				
		1.000 p.	1.000 \$	(en pièces)	en % du tot. en valeur	dont Cl.2	en % de la cons. App.		
Ganterie	Laine	1966	4.251,8	1.523	30,0	51,52	42,48	27,24	15,46
		1967	3.218,9	1.275	26,2	56,03	39,84	21,88	14,68
		1968	3.664,2	1.253	30,8	50,71	36,91	19,63	15,62
	Synth.	1966	5.440,9	2.363	33,2	40,12	28,44	15,57	13,33
		1967	5.171	2.177	32,2	29,56	22,78	11,71	9,50
		1968	6.078,3	2.681	32,5	31,77	23,20	15,22	10,32
	Coton	1966	6.256,6	2.822	55,3	32,93	25,93	18,36	18,21
		1967	5.776,5	2.615	51,5	39,09	30,48	25,20	20,14
		1968	7.687,4	3.194	63,9	51,41	40,79	35,10	32,87
Bas - chaussettes									
Synth.	1966	46.989	11.808	18,3	10,60	2,24	0,93	1,93	
	1967	48.625,5	12.361	19,3	13,24	2,93	0,90	2,55	
	1968	56.114,2	14.750	21,1	20,07	7,06	2,18	4,23	
Autres	1966	28.553,9	9.695	11,4	31,83	15,68	12,72	3,62	
	1967	33.960,5	9.941	13,4	29,81	4,95	0,78	3,99	
	1968	45.417,2	12.961	16,8	33,58	11,14	3,03	5,62	
Sous-vêtements synth. & artif.									
1966	1966	46.586,7	49.586	27,6	18,88	1,86	1,19	5,2	
	1967	54.382,6	49.471	28,6	23,24	2,91	1,59	6,6	
	1968	77.061,1	60.358	23,4	23,82	5,15	2,32	5,6	
Coton & Autres	1966	40.815,8	19.704	6,3	26,16	13,38	9,46	1,64	
	1967	50.643,2	22.568	7,6	39,83	17,78	11,82	3,03	
	1968	66.067	28.483	9,6	15,49	18,81	10,42	1,48	
Vêtements de dessus									
Laine	1966	43.241,5	171.922	23,0	40,40	28,48	22,99	9,2	
	1967	27.083,8	123.219	16,9	27,95	14,37	13,72	4,72	
	1968	27.346,1	126.771	16,8	27,73	11,95	11,15	3,99	
Synth.	1966	44.165,5	121.206	33,3	3,97	2,16	2,05	1,32	
	1967	53.482,9	136.588	34,3	6,49	3,14	2,90	2,23	
	1968	79.234,7	193.346	42,8	6,60	3,11	2,80	2,82	
Coton & Autres	1966	14.737,6	31.019	15,57	10,89	3,47	2,11	1,69	
	1967	17.961,8	38.255	19,59	15,22	5,03	3,45	2,98	
	1968	19.495,9	38.731	20,90	17,84	5,84	4,35	3,73	

Par contre, on doit souligner l'importance des échanges totaux de ces produits, par rapport aux consommations apparentes, et par là le peu d'importance que revêt pour ces produits la proximité du marché - dans le sens étroit du terme.

2.2.4 - Mouchoirs et Linge de maison

Il n'est pas possible ici de calculer des consommations apparentes avec quelques précisions.

La définition des tissus, selon les origines, les fibres et les destinations ne permet pas d'établir des données comparables.

Par contre, il n'est pas sans intérêt de fournir une indication relative à l'importance de ce débouché parmi les débouchés des tissages de coton.

Voici à titre d'exemple pour la France en 1969 la décomposition des livraisons des tissages de coton réparties selon les produits finis (en tonnes)

- Vêtements de dessus	26 %
- Vêtements de dessous	8,5 %
- Mouchoirs et Linge de Maison.....	24,9 %
- Ameublement.....	10,1 %
- Tissus d'extérieur.....	4,9 %
- Usages techniques et industriels.....	13 %
- Autres	12,4 %

En termes de poids du tissu , les livraisons du tissu pour mouchoirs et linge de maison, représentent donc, avec près d'un quart du total, quelques 57 à 58.000 tonnes; du moins pour la part qui sort des tissages de coton. Mais l'approximation est ici valable.

L'importation des mêmes produits - quelque soit le tissu de base - s'élevait à quelques 6.200 tonnes, dont environ 65 tonnes en provenance des PVD, (soit à peine 1%) et 200 tonnes en provenance de la classe 3.

Compte tenu du commerce extérieur déficitaire, la consommation apparente doit être supérieure de quelques 2 à 3.000 tonnes à celle évaluée à partir des livraisons des tissages, réduisant d'autant l'importance relative des importations en provenance des PVD, qui se ramène à 0,1% de la consommation apparente.

Pour l'Allemagne, on obtient des chiffres de l'ordre de 45.000 tonnes pour les livraisons, auxquelles doivent être ajoutées quelques 2.500 tonnes de surplus d'importation.

Par rapport à cela les importations en provenance des PVD représentent quelques 850 tonnes, soit 1,80 % de la consommation apparente.

L'importance de la consommation, par rapport aux échanges, de ces produits en définitive peu différenciés, fait ressortir - et ce malgré des phénomènes de substitution jouant ici au profit des synthétiques - l'ampleur du débouché existant.

2.2.5 - Articles confectionnés

Ici aussi nous illustrons la situation par les cas de l'Allemagne d'une part et de la France d'autre part, qui, en dehors du fait qu'ils représentent près des 2/3 de la consommation de la CEE, constituent en quelque sorte deux extrêmes, en termes de pénétration des PVD.

Dans le domaine des vêtements confectionnés, on ne peut obtenir que des évaluations assez grossières du marché, en raison de l'hétérogénéité multiple, y compris qualitative des produits concernés et en raison de la diversité des appellations et catégories distinguées.

Il ne faut donc considérer les données ci-dessous que comme des ordres de grandeurs mais, comme tels, suffisamment significatifs du point de vue de l'objectif poursuivi.

Les évaluations relatives aux consommations apparentes des produits, dont on a pu relever et observer ailleurs les flux d'importations, sont fondées sur les livraisons correspondantes en pièces, qui ont été cependant confrontées à l'importance relative des consommations intermédiaires de tissus. On dispose en effet de données relatives aux échanges internationaux aussi bien en tonnes qu'en pièces.

On trouvera dans le tableau ci-dessous les évaluations des parts de marchés occupés par les importations pour un certain nombre de produits les plus importants.

Vêtements confectionnés

Parts prises dans les consommations apparentes

	Imp./Cons.apparente		Imp.Cl.2/Cons.apparente	
	France	Allemagne	France	Allemagne
<u>Vêtements de dessus</u>				
<u>Hommes.</u>				
Pantalons	14,5 %	41 %	2,5 %	18,5 %
Complets	11 %	15 %	0 %	1 %
Vestes	5,5 %	39,5 %	0 %	4 %
Pardessus	21 %	35 %	0 %	8 %
Imperméables	48 %	54 %	0 %	16,5 %

Vêtements de dessus

Femmes.

Robes	6,5 %	21,5 %	0,1 %	7 %
Manteaux	17 %	50 %	0,1 %	11,5 %
Chemisiers, blouses	16,5 %	50 %	0,3 %	25,5 %
Jupes, pantalons	6,5 %	14 %	0 %	2 %

Note : Compte tenu des disponibilités statistiques, les pourcentages sont très vraisemblablement surestimés :

1 -dans le cas de la France, les statistiques de production et donc de consommations apparentes sont certainement sous-estimées (ce que confirmerait déjà la comparaison avec l'Allemagne), d'où une surestimation de la part du marché occupée par l'importation.

2 -dans le cas de la R.F.A., les statistiques d'importation sont plus exhaustives que celles relatives aux productions, mais le caractère fortement déficitaire de la balance commerciale corrige partiellement ce défaut.

Il faut noter les éléments suivants :

- les importations de vêtements de dessus sont très importants par rapport aux consommations apparentes et atteignent, dans le cas de l'Allemagne - d'ailleurs fortement déficitaire - des niveaux tout à fait considérables.
- par contre, les importations en provenance des PVD sont nulles, par rapport à la consommation intérieure, dans le cas de la France, et ne sont vraiment significatives que pour certains produits dans le cas de l'Allemagne.
- Les importations, recensées ici en nombre de pièces, intègrent évidemment des quantités de produits de qualité très différente, ce qui est significatif dans le cas des importations allemandes de certains produits en provenance des PVD.

Ceci est important à deux égards :

- la pénétration sur le marché allemand paraîtrait nettement inférieure par rapport aux dépenses de consommations correspondantes.
- la pénétration est réalisée en partie tout au moins à des niveaux de prix et probablement de qualité inférieurs.
Cet aspect des choses prend son importance, quand les importations dépassent 15 % et atteignent jusqu'à 25 % de la consommation intérieure.
- La différence essentielle entre la France et l'Allemagne réside bien dans les degrés de protection différenciés des deux marchés. Compte tenu de la situation actuelle de la confection française aux niveaux qualitativement supérieurs, il paraît difficile d'invoquer ici, au delà des protections douanières, l'existence de protections naturelles dont bénéficierait le marché français.
- Ces différentes données font ressortir, davantage que la simple observation des flux d'échanges, l'importance des débouchés dans le domaine des produits confectionnés courants.

Sans aller jusqu'à extrapoler la situation de l'Allemagne - où rien ne permet néanmoins de considérer que les importations en provenance des PVD aient atteint un plafond - on peut en déduire des possibilités de pénétration très importants sur les marchés de la CEE.

Il faut cependant tenir compte de différences plus ou moins importantes selon les pays, l'Italie ayant un solde exportateur net important, même vis à vis des PVD. Les possibilités de pénétration sont sensiblement inférieures dans ce cas, comme - mais à un degré beaucoup moindre - dans le cas de l'U.E.B.L.

En ce qui concerne les vêtements du dessous (hommes et femmes), il n'est pas possible d'obtenir des évaluations comparables des consommations apparentes.

Ces consommations apparentes sont nettement plus faibles - de l'ordre de 1 à 4 par rapport aux consommations de vêtements de dessus, en valeur - mais, compte tenu de cette différence, l'importance relative des échanges de vêtements de dessous peut-être considérée comme étant du même ordre de grandeur.

Par contre, on a pu voir précédemment que le degré de pénétration des PVD était nettement plus élevé en ce domaine.

Si donc en termes absolus le débouché est moins important, il est, compte tenu de la simplicité plus grande des produits, plus accessible aux PVD. Il répond davantage aux caractéristiques des productions de ces derniers, y compris en ce qui concerne la matière première : le coton continue d'y occuper une place importante.

2.2.6 - Tapis autres que tapis à points noués

(tissés et non-tissés)

Nous n'avons retenu, dans la sélection des produits, que les tapis tissés de laine -posant ainsi des problèmes d'approvisionnement en fils de laine, qu'il faut rattacher à la question générale de l'implantation d'une industrie lainière - ainsi que les tapis de coco, mais à l'exclusion des tapis tuftés, pour lesquels les exigences techniques sont plus importantes.

Il faut faire remarquer immédiatement que la pénétration des PVD est d'autant plus faible que le produit à des débouchés plus importants :

nulle en tapis tuftés - de ce fait exclus -, faible en tapis de laine (autres que tapis à points noués) et, significative seulement en tapis de coco.

Le problème important ici est celui des tapis tissés, qui représentent une part prépondérante de ce marché. Bien que les rythmes d'expansion les plus élevés concernent surtout les tapis tuftés, le débouché pour les tapis de laine est très important.

Si les échanges de tapis sont importants par rapport aux consommations intérieures, de l'ordre du tiers, la très grande part de ces échanges sont intra-communautaires.

Et si la part des PVD est importante dans les importations extra-CEE de tapis tissés et non-tissés de laine ces importations sont tout à fait négligeables par rapport aux consommations intérieures des pays de la CEE.

Ainsi qu'il a été dit, la possibilité pour les E.A.M.A. de prendre place sur ce marché est liée à la question générale des possibilités offertes à une industrie lainière. Dans le cas du tapis s'ajoute à la question de l'approvisionnement en fils de laine, celui de la compétitivité potentielle de ces pays face à la très forte implantation commerciale d'un pays comme la Belgique.

LES DEBOUCHES COMPLEMENTAIRES OFFERTS PAR LES PAYS CANDIDATS

3. - Les débouchés complémentaires offerts par les pays candidats

à l'entrée dans la C.E.E.

Nous avons complété l'analyse des débouchés dans la C.E.E. par une analyse des débouchés effectifs offerts par les pays candidats à l'adhésion.

En fait l'analyse a concerné la Grande-Bretagne, la Norvège et le Danemark, à l'exclusion donc de l'Irlande.

On a d'abord étudié comme pour la C.E.E. l'importance relative des flux d'importations et de la pénétration des pays autres que pays développés. Ceci au niveau de catégories de produits relativement larges.

L'objectif de cette première approche était de vérifier les similitudes ou de constater les différences caractérisées dans la structure des importations.

On a ensuite, compte tenu de l'importance du marché britannique, étudié de manière plus approfondie les importations britanniques des produits textiles, compte tenu des conditions d'accès particulières dont bénéficient certains pays, gros producteurs textiles, du Commonwealth.

3.1. L'importance relative des flux d'importation de produits textiles

Selon la même structure que le premier tableau de synthèse présenté pour la C.E.E., on a construit, au niveau de la C.T.C.I. à quatre chiffres, les tableaux correspondants pour la Grande-Bretagne, la Norvège et le Danemark.

On trouvera ci-après ces trois tableaux, dont on se contentera de souligner ensuite quelques éléments significatifs du point de vue de notre analyse du marché.

TABLEAU VIII : IMPORTATIONS DE LA GRANDE-BRETAGNE

Selon les provenances

(1.000 \$)

Nomenclature C.T.C.I.	1963			1968				
	1 Monde	2 Monde- Classe 1	2/1	A Monde	B Monde- Classe 1	B/A	B/A - 2/1	A/1
841.1	74.491	43.894	58,9	122.412	65.311	53,30	- 5,6	1,64
841.4	77.150	42.899	55,6	108.529	53.743	49,5	- 6,1	1,41
652.1	78.669	60.012	76,3	94.718	73.327	77,4	+ 1,1	1,20
652.2	73.150	14.051	19,2	67.932	18.347	27,0	+ 7,8	0,93
651.6	18.952	66	0,3	60.193	449	0,7	+ 0,4	3,18
653.6	32.851	470	1,4	51.789	2.394	4,6	+ 3,2	1,58
656.9	24.613	16.651	67,7	35.233	18.955	53,9	-13,8	1,43
653.5	10.293	178	1,7	27.384	1.978	7,2	+ 5,5	2,66
657.5	23.707	22.200	93,6	25.123	23.685	94,3	+ 0,7	1,06
653.2	24.649	615	2,5	21.243	945	4,4	+ 1,9	0,86
657.6	15.430	5.541	35,9	19.902	4.586	23,0	-12,9	1,29
653.4	14.736	14.355	97,7	19.397	15.895	81,9	-15,5	1,32
841.2	15.582	6.042	38,8	17.808	6.951	39,0	+ 0,2	1,14
651.3	15.537	8.393	34,0	17.597	8.865	50,4	- 3,6	1,13
653.7	9.929	20	0,2	16.890	161	0,9	+ 0,7	1,70
654.0	11.781	1.161	9,9	15.499	1.539	9,9	0	1,32
655.4	4.618	79	1,7	12.957	302	2,3	+ 0,6	2,81
651.7	2.807	19	0,7	9.496	45	0,5	- 0,2	3,38
656.1	6.362	5.517	86,7	5.614	4.826	86,0	- 0,7	0,88
655.8	2.840	87	3,1	5.393	86	1,6	- 1,5	1,90
653.1	4.741	1.072	22,6	5.312	1.322	24,9	+ 2,3	1,12
656.6	3.748	204	5,4	5.283	561	10,6	+ 5,2	1,41
651.2	9.024	314	0,8	4.775	144	3,1	+ 2,3	0,53
655.6	1.704	144	8,5	4.035	259	6,4	- 2,1	3,63
656.2	2.236	173	7,7	3.626	373	10,3	+ 2,6	1,62
651.4	3.421	238	7,0	3.503	132	3,8	- 3,2	1,02
655.1	1.009	20	1,9	3.151	39	1,2	- 0,7	3,12
651.5	1.624	142	8,7	2.945	53	1,8	- 6,9	1,81
651.9	3.017	2.289	75,9	1.983	934	47,1	-28,8	0,66
653.3	845	321	38,0	942	385	40,8	+ 1,2	1,11
655.5	654	27	4,1	871	182	20,8	- 6,2	1,33
651.1	320	53	16,6	660	98	14,8	- 1,8	2,06
657.8	701	296	42,2	585	337	57,6	+ 5,4	0,83
653.9	436	14	3,2	230	49	21,3	+18,1	0,53
657.7	159	15	9,4	186	20	10,7	+ 1,3	1,17

TABLEAU IX IMPORTATIONS DE LA NORVEGE

selon les provenances

1.000 \$

Nomenclature C.T.C.I.	1963			1968				
	(1) Monde	(2) Monde- Classe 1	2/ ₁	(A)Monde	(B)Monde- Classe 1	B/ _A	B/ _A - 2/ ₁	A/ ₁
841.4	20.505	3.294	16,06	35.901	6.162	17,16	+ 1,10	175,08
841.1	16.382	3.375	20,60	34.248	4.417	12,89	- 7,71	209,05
651.6	13.591	5	0,03	15.581	12	0,07	+ 0,04	114,64
652.2	10.992	1.636	14,88	9.746	1.318	13,52	- 1,36	88,66
653.5	6.873	47	0,68	9.587	219	2,28	+ 1,60	139,48
657.6	2.872	496	17,27	9.117	337	3,69	-13,58	317,44
656.9	4.179	1.257	30,07	8.126	1.729	21,27	- 8,80	194,44
653.2	8.268	25	0,30	7.344	30	0,40	+ 0,10	88,82
653.6	6.707	212	3,16	6.119	410	6,70	+ 3,54	91,23
655.4	4.419	81	1,83	5.048	72	1,42	- 0,41	114,23
841.2	4.122	316	7,66	5.046	471	9,33	+ 1,67	122,41
655.8	2.716	1	0,03	4.689	6	0,12	+ 0,09	172,64
653.7	2.640	1	0,03	4.398	67	1,52	+ 1,49	166,59
651.2	5.476	0	0	4.277	0	0		78,10
655.1	503	2	0,39	2.940	10	0,34	- 0,05	584,49
651.3	2.949	623	21,12	2.839	1.140	40,15	+19,03	96,26
652.1	2.842	150	5,27	2.433	319	13,11	+ 7,84	85,60
654.0	2.144	104	4,85	2.183	87	3,98	- 0,87	101,81
655.6	1.745	29	1,66	2.074	35	1,68	+ 0,02	118,85
651.4	2.524	142	5,62	2.039	62	3,04	- 2,58	80,78
656.2	671	344	51,26	1.421	508	35,74	-16,52	211,77
656.1	439	189	43,05	1.307	669	51,18	+ 8,13	297,72
653.4	1.200	554	46,16	1.285	523	40,70	- 5,46	107,08
651.7	1.423	2	0,14	1.165	5	0,42	+ 0,28	81,86
656.6	388	87	22,42	866	76	8,77	-13,65	223,19
653.9	317	1	0,31	745	11	1,47	+ 1,16	235,01
653.3	546	74	13,55	628	95	15,12	+ 1,57	115,01
651.5	913	2	0,21	623	2	0,32	+ 0,11	68,23
657.5	434	0	0	531	0	0	0	122,35
657.8	0	0	0	475	43	9,05	0	0
651.9	530	110	20,75	340	36	10,58	-10,17	64,15
653.1	230	5	2,17	295	60	20,33	+18,16	128,26
651.1	399	0	0	262	0	0	0	65,66
657.7	0	0	0	101	0	0	0	0
655.5	252	0	0	96	0	0	0	38,09

TABLEAU X IMPORTATIONS DU DANEMARK

selon les provenances

1.000 \$

Nomenclature C.T.C.I.	1963			1968				
	(1)Monde	(2)Monde - Classe 1	2/ ₁	Monde (A)	Monde- Classe1(B)	B/ _A	B/ _A - 2/ ₁	A/ ₁
651.6	16.450	1	0,006	33.788	312	0,92	+ 0,914	205,39
841.1	13.010	3.517	27,03	29.419	6.084	20,68	- 6,35	226,12
841.4	13.166	1.842	13,99	25.939	3.404	13,12	- 0,87	197,01
652.2	18.979	2.245	11,82	17.543	2.799	15,95	+ 4,13	92,43
653.5	10.682	51	0,47	16.469	290	1,76	+ 1,29	154,17
653.2	15.612	35	0,22	14.734	147	0,99	+ 0,77	94,37
651.2	15.367	115	0,74	12.831	23	0,17	- 0,57	83,49
653.6	9.357	937	10,01	11.542	974	8,43	- 1,58	123,35
657.6	5.500	1.061	19,29	9.777	871	8,90	-10,39	177,76
655.4	3.911	40	1,02	7.639	75	0,98	- 0,04	195,32
656.9	5.971	1.796	30,07	7.110	2.207	31,04	+ 0,97	119,07
653.7	3.101	6	0,19	6.907	108	1,56	+ 1,37	222,73
841.2	4.771	299	6,26	6.420	347	5,40	- 0,86	134,56
651.4	5.409	626	11,57	5.913	276	4,66	- 6,91	109,31
653.4	5.359	3.712	69,29	3.895	1.888	48,47	-20,82	72,68
651.3	3.220	1.177	36,55	4.994	1.139	22,80	-13,75	155,09
654.0	4.484	334	7,44	4.408	433	9,82	+ 2,30	98,30
655.1	554	6	1,08	3.945	19	0,48	- 0,60	712,09
655.8	1.873	10	0,53	3.772	16	0,42	- 0,11	201,38
652.1	3.313	493	0,14	3.754	920	24,50	+24,36	113,31
651.7	3.011	37	1,22	3.404	1	0,02	- 1,20	113,05
657.5	3.370	100	2,96	3.197	3.196	99,96	+97	94,86
652.3	1.389	595	42,83	1.147	536	46,73	- 3,90	82,57
655.5	673	3	0,44	973	8	0,82	+ 0,38	144,57
651.9	1.081	204	18,87	810	131	16,17	- 2,70	74,9
656.6	992	185	18,64	807	150	18,58	- 0,04	81,35
655.6	786	18	2,29	775	47	6,06	+ 3,77	98,60
656.2	983	332	33,77	701	102	14,55	-19,22	71,31
656.1	653	475	72,74	690	567	82,17	+ 9,43	105,66
653.1	679	31	4,56	653	159	24,34	+19,78	96,17
651.5	387	0	0	623	2	0,32	0	160,98
651.1	385	0	0	383	0	0	0	99,48
657.8	191	84	43,97	370	246	66,48	+22,51	193,71
653.9	248	4	1,61	266	4	1,50	- 0,11	107,23
657.7	0	0	0	195	0	0	0	0

Commentaires :

1. Importance prépondérante des échanges de vêtements.

On retrouve, en tête de liste, les vêtements de bonneterie et les vêtements confectionnés dont les importations croissent également à un rythme très élevé - moins toutefois en Grande-Bretagne.

La pénétration des pays autres que les Pays développés se situe d'emblée à des niveaux sensiblement supérieurs à ceux observés pour la CEE, non seulement en Norvège (13 et 17 % en 1968) et au Danemark (13 et 21 %) mais surtout en Grande-Bretagne où ces importations en provenance des pays n'appartenant pas à la catégorie des Pays développés atteignent 49 et 53 % des importations totales.

On notera cependant que ces parts ont été réduites, surtout pour les articles confectionnés, pour lesquels des baisses de 6 à 7 points ont été enregistrées.

2. On notera ensuite l'importance des importations de tissus de coton.

Il s'agit d'une part des tissus non écrus :

On observera cependant que ces importations, quantitativement très importantes, sont en régression. La pénétration des PVD est significative et généralement en hausse (sauf en Norvège).

Il s'agit d'autre part, mais surtout dans le cas de la Grande-Bretagne, des tissus de coton écrus : les trois quarts de ces importations viennent des PVD.

3. Il faut rattacher aux importations de tissus de coton, celles de linge de lit, de table et de maison.

En dehors de leur importance, en termes absolus, on notera le degré de pénétration des PVD qui atteint respectivement 21 %, 31 % et 54 % en Norvège, au Danemark et en Grande-Bretagne.

4. On relève évidemment aussi l'importance des importations de produits synthétiques.

- les importations de fils synthétiques figurent parmi les flux d'importation les plus importants (au 1er rang dans le cas du Danemark)
- les importations de tissus synthétiques sont également fort importants, dans les trois cas.

Dans tous ces cas, la part des PVD est négligeable avec toutefois une légère exception en ce qui concerne les importations de tissus synthétiques en Grande-Bretagne.

5. Il faut également, dans l'ordre de leur importance, signaler les importations de produits lainiers, en insistant comme précédemment sur l'absence des PVD en ce domaine.

6. Viennent ensuite les importations de tapis : tapis d'Orient dans le cas de la Grande-Bretagne, et les autres tapis (autres que tapis noués) dans les trois cas.

Les degrés de pénétration sont faibles ici également.

7. Il faut enfin signaler, en raison du degré de pénétration des PVD, les importations de fils de coton.

Pour le Danemark, on notera cependant que les importations comme la part des PVD sont relativement moindres.

Les catégories suivantes dans l'ordre d'importance n'ont pas été retenues pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- il s'agit de produits trop hétérogènes comme les accessoires de vêtements ou les rubans, dentelles et broderies.
- la pénétration des PVD est nulle pour des raisons techniques évidentes.
- il s'agit de produits à base de jute ou à base de soie.

En résumé,

- la structure des importations par type de produits est fortement similaire, et fait ressortir l'importance des vêtements et des tissus de coton et produits plats.
- parmi les débouchés les plus importants figurent aussi des produits artificiels et surtout synthétiques, mais également les produits lainiers.

Si pour les premiers des raisons techniques éliminent, du moins jusqu'à un certain point, les PVD, il faut en ce qui concerne les seconds reprendre les suggestions faites précédemment quant à l'étude des possibilités de développement d'une industrie lainière dans les E.A.M.A.

- pour les autres flux d'importations les plus importants, les degrés de pénétration des PVD sont au contraire largement supérieurs à ceux observés sur les marchés de la CEE, considérée dans son ensemble.

Cette observation doit cependant, ainsi qu'il a été dit au départ, être fortement nuancée, en raison de l'importance des échanges intra-communautaires qui apparaissent dans les importations des pays de la CEE. La comparaison ne peut être significative qu'à condition de rapporter, comme nous l'avons fait par la suite, les importations en provenance des PVD aux importations extra-CEE ou mieux aux consommations intérieures.

3.2 - L'analyse des débouchés sur le marché britannique.

L'analyse assez globale de la section précédente fait ressortir, au-delà de la similitude fondamentale de la structure quantitative des importations de produits textiles, la place très importante qu'occupent les PVD à l'intérieur de certains flux d'importation parmi les plus importants.

Il s'avèrerait dès lors intéressant d'approfondir l'analyse des importations britanniques, sous le double aspect de leur composition, et de leur provenance.

Nous avons à cette fin réconstitué les flux d'importations britanniques selon la nomenclature C.T.C.I. à cinq chiffres. Si le passage est aisé au niveau des deux et souvent des trois chiffres, la conversion au niveau des cinq chiffres est plus difficile, mais indispensable si l'on veut procéder à une analyse comparative plus approfondie.

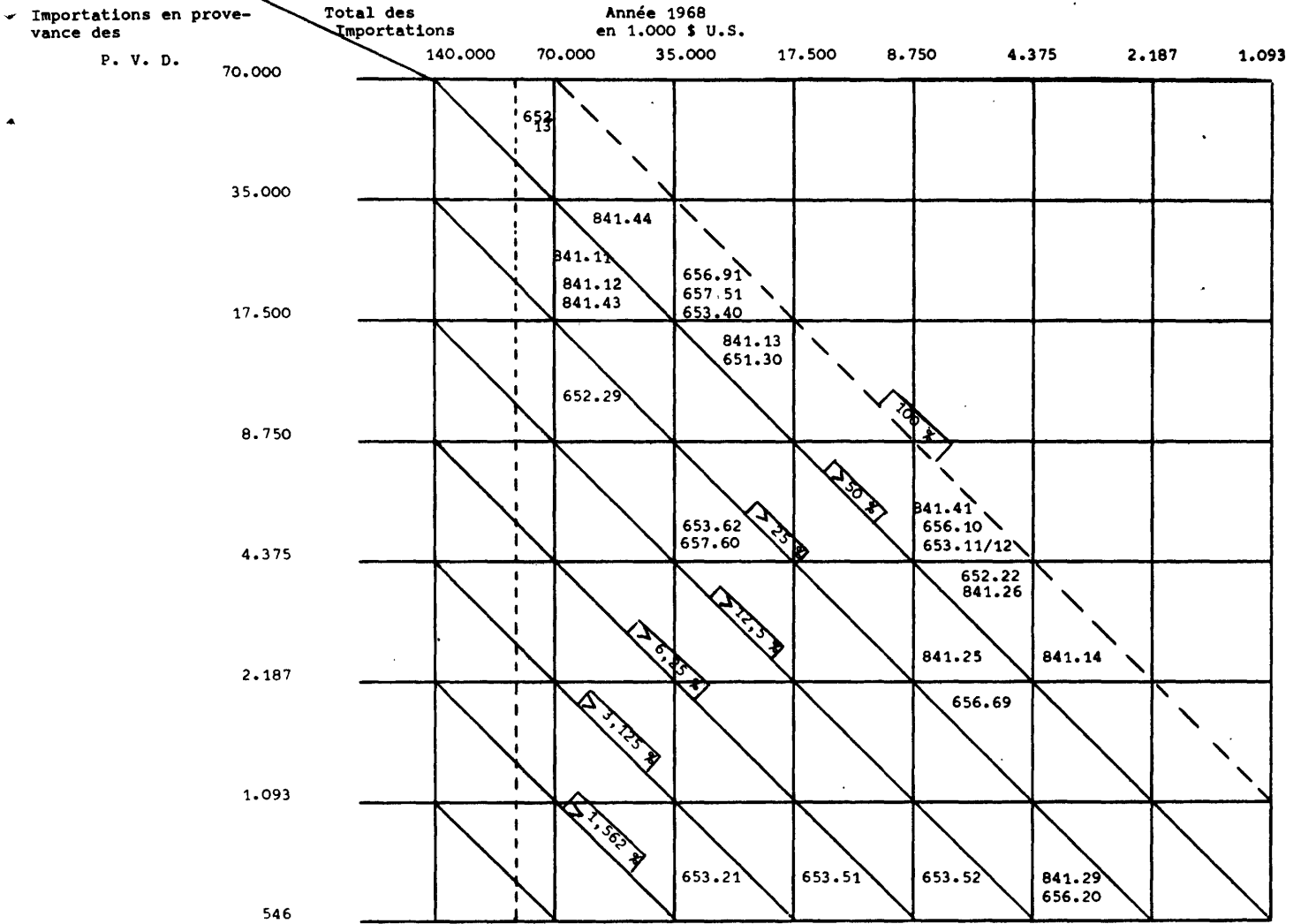
Le tableau ci-joint fait ressortir l'importance de la pénétration des PVD dans les catégories de produits pour lesquelles les importations britanniques sont très importantes.

Rappelons qu'en fonction de la construction de ce tableau,

- les importations totales sont d'autant plus importantes que l'on se déplace vers la gauche.
- les importations en provenance des PVD sont d'autant plus importantes que l'on déplace vers le haut.
- la combinaison de ces deux critères d'importance fait que l'on obtient en diagonale des degrés de pénétration identiques des PVD, qui seront d'autant plus faibles que l'on se déplace vers l'angle inférieur gauche du tableau.

TABLEAU XI

IMPORTATIONS DE GRANDE-BRETAGNE : Produits textiles



Liste des catégories significatives

\$ U.S. 1968

<u>par ordre d'importance des importations</u>	<u>part des P.V.D.</u>		
	> 50 %	< 50 % > 25 %	< 25 %
652.13 tissus de coton écrus (autres)	76,2		
841.44 vêtements de dessus bonneterie	52,4		
652.29 tissus de coton non-écrus (autres)			24,2
651.61 fils de fibres synthétiques continues			0,43
841.11 vêtements de dessus Hommes		48,7	
841.12 vêtements de dessus Femmes		40,5	
841.13 sous-vêtements bonneterie		43,8	
656.91 linge de lit, table	73,5		
657.51 tapis à points noués	81,0		
653.62 tissus en fibres artif. discontinues			16,9
653.21 tissus de laine			2,7
657.60 autres tapis			14,8
841.13 linge de corps Hommes	68,6		
653.61 tissus en fibres artif. continues			1,9
653.40 tissus de jute	94,0		
651.30 fils de coton écrus	52,4		
653.51 tissus de fibres synth. continues			4,3
653.70 Etoffes de bonneterie			0,6
655.41 à 50 tissus enduits et imprégnés			1,5
652.23 velours, peluche en coton			1,9
654.06 Broderies			4,4
653.63 velours, peluche artificiel			3,19
653.52 tissus en fibres synthétiques discontinues			11,0
652.22 tissus en coton bouclés non écrus	54,6		
841.25 corsets, gaines bretelles		48,7	
841.41 ganterie de bonneterie	86,7		
651.71 fils de fibres artif. continues			-
841.42 Bas, chaussettes de bonneterie			4,6
656.10 sacs et sachets d'emballage	82,3		
653.11-12 tissus de soie	83,7		
651.64 fils de fibres synth. discontinues			1,6
841.26 bas, ganterie sf. bonneterie	88,6		
656.69 autres couvertures	45		
841.29 autres accessoires, confections			21,8
656.20 baches, voiles, tentes			21,0
841.14 linge de corps pour femmes	84,5		

On peut voir aisément, dans les diagonales supérieures du tableau, et dans la liste jointe qui énumère les catégories de produits par ordre d'importance des flux d'importations correspondants, que ce sont, à quelques rares exceptions ou nuances près, les mêmes produits pour lesquels les débouchés sont significatifs, du point de vue des PVD, à l'intérieur de la C.E.E.

On a par conséquent repris ci-dessous quelques éléments de cette analyse, permettant d'éclairer ou de nuancer la sélection établie précédemment.

1	652.13	<u>Tissus de coton écrus</u>
---	--------	------------------------------

Nous avons déjà noté que les tissus de coton écrus représentaient dans le cas particulier de la Grande-Bretagne le flux d'importation unique de très loin le plus important (au niveau des catégories des produits à cinq chiffres).

Importations Grande-Bretagne 1968

Importations totales	652.13	93.871	(1.000 \$)	100 %
dont P.V.D.		71.338		76,2 %
Hong-Kong		20.482		22 %
Inde & Pakistan		35.581		38 %

L'analyse des flux d'importation selon la nature des produits et l'origine (1) permet de constater que, compte tenu de l'importance de la part prise par les PVD (Hong-Kong, Inde, Pakistan) dans les importations de tissus écrus, les écarts de valeurs unitaires à l'importation selon les origines varient très peu.

Les prix sont essentiellement fonction - à des niveaux légèrement différents - des différences qualitatives : les relations prix-qualité sont très similaires, quelles que soient les origines.

(1) Des calculs précis ont été effectués, au niveau des catégories de produits les plus détaillées, permettant d'introduire dans l'analyse des éléments de différenciation des prix qui tiennent au poids spécifique des tissus et par là à leur finesse.

On observe cependant des déviations, parfois importantes, qui font intervenir, outre l'hétérogénéité des produits, d'autres facteurs plus difficiles à saisir, et des études nettement plus approfondies seraient nécessaires pour pouvoir interpréter la signification des déviations observées par rapport à la relation prix-qualité observée en moyenne.

Si, en général, les valeurs unitaires à l'importation se situent quelle que soit l'origine, à des niveaux équivalents, lorsque le degré de pénétration des PVD est très élevé (75 à 95 %) force est de constater que, dans certains cas, un degré de pénétration élevé (de l'ordre de 50 à 75 %) est accompagné de valeurs unitaires à l'importation en provenance des PVD sensiblement inférieures.

S'il est normal de considérer que les PVD n'ont pu réaliser leur pénétration qu'à des prix inférieurs, on est bien obligé, par comparaison avec les autres cas, de faire intervenir en outre une combinaison d'éléments d'hétérogénéité - les produits sont qualitativement différenciés - et de protection - les marques de protection imposent des prix inférieurs pour peser sur le marché.

L'élément le plus important qui se dégage de cette analyse concerne l'uniformité des valeurs unitaires à l'importation sur le marché britannique, par opposition aux écarts dans les valeurs unitaires à l'importation sur les marchés, très protégés, de la CEE.

Par comparaison toujours avec la CEE, on notera que ces importations britanniques de tissus de coton représentent une proportion élevée de la consommation intérieure.

Si les importations de tissus couvrent dans l'ensemble quelques 40 % de la consommation apparente intérieure, et quelques 47 % pour les seuls tissus de coton, les importations de tissus de coton en provenance des PVD couvrent 1/3 de la consommation intérieure britannique.

Cette donnée fournit une indication utile quant à l'ampleur des débouchés potentiels sur les marchés de la CEE, en l'absence de restrictions quantitatives.

2	841.44	<u>Vêtements du dessus -bonneterie</u>
---	--------	--

Importations Grande-Bretagne 1968	59.053	(1.000 \$)
dont Hong-Kong	26.288	soit 44,5 %

Comme dans la C.E.E. les importations de produits de dessus de bonneterie sont en tête de liste.

Si leur montant absolu est, relativement parlant (mais il faut tenir compte du poids énorme des échanges intra-communautaires dans le cas de la C.E.E.) plus faible, la part des PVD, ou du moins de Hong-Kong, y est considérable, puisqu'elle atteint 44,5 % des importations.

Répartition des importations, de vêtements.

<u>par fibre</u>	Laine 56,3 %
	Coton 9,4 %
	F A S 34,3 %

<u>par origine</u>	<u>autres que P.D.</u>	<u>Hong-Kong</u>
Laine	66 %	65 %
coton	56 %	38 %
F.A.S. (1)	34 %	13,1 %
total	53,6 %	44,14 %

On notera davantage encore que dans le cas de la C.E.E., l'importance prédominante de la bonneterie laine, dont l'essentiel provient, il faut le dire, de Hong-Kong.

Cette importance, comme celle des fibres synthétiques, pose, dans le cas des E.A.M.A., des problèmes de disponibilités des fils correspondants.

Les produits significatifs sont, ici également, les chandails et pull-overs, surtout en laine mais également en synthétique (à prédominance synthétique), viennent ensuite les costumes et robes en laine et en synthétique.

(1) F.A.S. signifie Fibres artificielles et synthétiques.

Il faut remarquer ici que les valeurs unitaires à l'importation se situent à des niveaux équivalents à celles des importations de la C.E.E., tandis que les valeurs unitaires à l'importation en provenance des PVD se situent à un niveau plus élevé dans le cas de la Grande Bretagne, reflétant le fait que la pénétration se fait ici, compte tenu de l'importance relative de ces importations, à des niveaux qualitatifs supérieurs.

Il s'agit donc d'une pénétration - en fait largement celle de Hong-Kong - reposant sur une adaptation du produit au marché britannique en termes qualitatifs.

Ceci comporte des indications fort utiles en ce qui concerne les possibilités de pénétration sur les marchés des P.D., au-delà d'un certain seuil. Mais ceci ne constitue pas nécessairement le cas général.

Du point de vue de l'interprétation de ces indications, il faut en particulier tenir compte du fait que la catégorie concernée inclut les vêtements de dessus hommes et femmes, alors que d'autres observations suggèrent des différences de comportement significatives, dans l'un et l'autre cas, à l'égard des relations prix-qualité des produits.

3	652.29
---	--------

Tissus de coton non écrus

Importations Grande-Bretagne, 1968	54.630,8 (1.000 \$)	100%
dont Hong Kong	8.683	15,8%
Inde - Pakistan	3.313	6,0%
autres P.V.D.	1.351	2,4%
	Total P.V.D.....	<u>24,2%</u>

On notera que les importations de tissus non écrus sont, relativement parlant, nettement plus importantes que dans le cas de la C.E.E. (plus importante en valeur absolue que les importations extra-CEE), mais surtout que la part des PVD est, en ce qui concerne

les tissus blanchis, les tissés teints et les tissus teints, très sensiblement plus importante que dans les importations de la C.E.E. Et ceci peut-être considéré comme la seule différence vraiment significative relevée au cours de l'analyse comparée des marchés.

La faiblesse insigne de la part des P.V.D. dans les importations de non-écrus dans la C.E.E., était attribuée à l'importance, au niveau de l'ennoblissement textile, des facteurs tenant à la proximité des marchés.

L'ennoblissement constitue en effet une étape décisive dans la valorisation du produit, par diversification et adaptation aux goûts du marché.

La comparaison avec le marché britannique oblige à nuancer cette interprétation. Il faut en effet en déduire qu'à côté de ces éléments tenant à la proximité du marché, les éléments de protection du marché jouent, dans le cas de la C.E.E., un rôle également décisif : compte tenu des importations de tissus écrus et du cadre dans lequel elles s'effectuent (1), la protection s'avère avoir, en ce domaine, des incidences sensiblement plus fortes.

Cette différence nous amène par conséquent à considérer la part des P.V.D. dans les importations de la C.E.E. comme non significative quant aux débouchés potentiels, et à réintroduire les tissus non écrus, sur la base de l'importance des flux d'importations d'une part et du degré de pénétration des P.V.D. sur le marché britannique, d'autre part, parmi les catégories sélectionnées pour lesquelles des débouchés significatifs s'offrent aux P.V.D.

(1) En particulier les dispositions d'une part, de l'Accord à Long Terme sur les produits de coton et d'autre part, des Accords de Noordwyk,

4	841.11
---	--------

Vêtements de dessus (Hommes)

Importations Grande-Bretagne 1968	52.385 (1.000 \$)	100 %
dont Hong-Kong	24.259 soit	46,3%
autres P.V.D.	1.268	2,4%

On remarquera que le degré de pénétration des P.V.D. - mais il s'agit toujours de Hong-Kong - représente le double de la part des P.V.D. dans les importations extra-CEE.

Il faut rattacher ceci à une autre observation : dans les importations britanniques, la part du coton est largement prédominante: elle représente 57,5 % du total (sans compter la part coton dans la catégorie imperméables; si l'on exclut ces derniers, la part de coton atteint les 2/3 du total), alors que dans les importations CEE, le coton ne représentait que 21 %.

Le degré de pénétration des PVD, significatif mais néanmoins limité, sur les marchés de la CEE doit donc bien être relié aux restrictions quantitatives affectant les produits cotonniers.

L'analyse des importations britanniques accentue donc l'importance des débouchés potentiels pour les vêtements hommes.

En ce qui concerne les produits particuliers, l'accent est ici davantage encore mis sur les pantalons en coton, qui représentent de très loin le flux d'importation le plus important.

Il faut cependant souligner également les imperméables (la part de Hong-Kong est de 65 %), dans lesquels la part coton est élevée.

5	841.12	<u>Vêtements de dessus (Femmes)</u>
---	--------	-------------------------------------

Importations Grande-Bretagne, 1968	46.851	(1.000 \$)	
dont Hong-Kong	18.168		38,7 %
autres P.V.D.	867		1,8 %

On doit faire les mêmes remarques que pour les vêtements hommes en ce qui concerne les parts du coton et des P.V.D., la première étant, en termes relatifs, plus importante et la deuxième moins.

C'est à dire que pour les vêtements femmes la pénétration des P.V.D. est encore plus nettement liée au coton.

En ce qui concerne les produits cotonniers - qui peuvent pénétrer plus aisément sur le marché britannique - la pénétration de Hong-Kong est extrêmement forte.

Par contre, dans l'ensemble, la pénétration est plus faible, faisant ressortir l'importance relative plus grande des aspects mode et fibres synthétiques.

Les produits les plus significatifs sont ici également les robes et chemisiers.

Il faut ajouter - comme pour les hommes, mais contrairement à ce qui était le cas dans les importations de la C.E.E. - les imperméables (synthétique et coton), pour lesquels la part de Hong-Kong est de 62 %

6	841.43	<u>Sous-vêtements de Bonneterie</u>
---	--------	-------------------------------------

Importations Grande-Bretagne, 1968	36.368,5	(1.000 \$)	
dont Hong-Kong	12.392		34,0 %
autres P.V.D.	3.603		9,8 %

Les importations britanniques sont du même ordre de grandeur que les importations extra-CEE - qui ne représentent cependant qu'un quart du total des importations des pays de la CEE. La part du coton est ici - comme dans le cas des vêtements confectionnés - sensiblement plus élevée et suggère que le débouché potentiel est encore plus important que les importations de la CEE ne le laissait supposer.

Le débouché coton concerne davantage les chemises et sous-vêtements hommes et enfants, la part du synthétique étant nettement plus élevée dans la lingerie féminine.

7	656.91	<u>Linge de maison</u>
---	--------	------------------------

Importations Grande-Bretagne, 1968	33.774	(1.000 \$)	
dont Hong-Kong	11.305	soit	33,4 %
Inde - Pakistan	4.848		14,3 %
autres P.V.D.	8.744		25,8 %
			<hr/>
	Total P.V.D.....		73,5 %

Par rapport au cas de la C.E.E., les importations britanniques de linge de maison représentent des volumes très considérables (plus de la moitié des importations de la CEE et le double des importations extra-CEE) et le degré de pénétration des PVD y est tout à fait considérable.

Comme dans les importations de la C.E.E. - mais à un degré supérieur - le linge de toilette et de cuisine domine dans cette catégorie, dont tous les produits font cependant l'objet d'importations importantes.

Ceci est même le cas pour les vitrages et rideaux, pour lesquels les importations en provenance du Portugal sont très importantes. Mais dans ce dernier cas, contrairement à ce qui en est des autres produits - essentiellement de type cotonnier - les fibres synthétiques jouent un rôle important.

Concernant les autres catégories de produits, pour lesquelles les importations britanniques sont inférieures à 25.000 (1.000 \$), nous ne reprenons ci-dessous que les quelques éléments qui méritent d'être mentionnés, au-delà des commentaires qui ont été faits dans le cas des importations correspondantes sur les marchés de la C.E.E.

8	841.13	<u>Vêtements de dessous, Hommes</u>
---	--------	-------------------------------------

Importations Grande-Bretagne, 1968	19.804	(1.000 \$)
dont Hong-Kong	12.547	63,3 %
autres P.V.D.	1.073	5,3 %

Si la part coton est ici également dominante, le degré de pénétration des P.V.D., très élevé, est du même ordre de grandeur que dans le cas de la C.E.E. (en ce qui concerne les importations extra-CEE).

Nous avons noté dans ce dernier cas que si la part des PVD était particulièrement élevée, celle-ci était en baisse, ceci étant dû aux développements plus rapides des échanges intra-CEE, tandis que les importations en provenance des P.V.D. étaient freinées par des restrictions quantitatives.

L'analyse du marché britannique ne fait donc que confirmer l'importance des débouchés effectifs pour les produits des P.V.D.

9	651.30	<u>Fils de coton écrus</u>
---	--------	----------------------------

Importations Grande-Bretagne, 1968	17.596	(1.000 \$)
dont Hong-Kong	3.399	19,3 %
Inde - Pakistan	3.993	22,6 %
autres P.V.D.	4.798	27,1 %
	Total P.V.D.....	69,0 %

On remarquera qu'en raison de l'absence de restrictions quantitatives aux importations en provenance du Commonwealth, la part des P.V.D. est ici beaucoup plus élevée, puisqu'elle représente les 7/10 des importations britanniques (à comparer avec des parts de 11 et 22 % respectivement par rapport aux importations totales et aux importations extra-CEE des pays de la CEE).

Par rapport aux consommations intérieures, l'écart est encore plus sensible : bien que la part des importations britanniques en provenance des PVD ne représentait, en 1967, que 8 % de la consommation intérieure, cette même part n'atteignait pas 1,5 % dans le cas de la CEE.

On notera la part très importante qu' occupent dans ces importations les "autres P.V.D" parmi lesquels l'Espagne et surtout le Portugal, jouent un rôle important.

Il y aura lieu de tenir compte dans l'analyse de compétitivité, de la concurrence des P.V.D. européens, dont certains bénéficient de préférences tarifaires en qualité d'associés à la C.E.E.

10	652.22
----	--------

Tissus de coton bouclés, non écrus

Importations Grande-Bretagne, 1968	6.484	(1.000 \$)
dont Inde - Pakistan	3.542	soit 54,6 %

Cette catégorie - comme les autres tissus non écrus (652.22) - représente dans le cas de la Grande-Bretagne des importations importantes et doit, compte tenu du degré de pénétration des PVD, être ajoutée à la liste des produits sélectionnés sur la base des importations de la C.E.E.

11	841.41 et 841.26
----	------------------

Ganterie (bonneterie et autres)

Dans les deux cas, le degré de pénétration des PVD (ou du moins de Hong-Kong) est très importante.

Ces produits ont été précédemment sélectionnés comme éléments d'une activité de bonneterie. L'analyse du marché britannique suggère l'existence d'un débouché potentiel significatif plus important.

En résumé:

L'analyse du marché britannique à pour effet:

- 1 - d'accentuer l'importance des débouchés pour les produits cotonniers des PVD, dont les importations par les pays de la CEE sont limitées par des restrictions quantitatives.

- 2 - d'ajouter à la liste des produits sélectionnés pour lesquels existent des débouchés significatifs :
 - les tissus non écrus.
 - sous 652.29 autres tissus non écrus
 - & 652.22 tissus bouclés non écrus.

Cette adjonction est importante puisqu'à l'intérieur de la filière des productions cotonnières c'était le seul stade de fabrication qui n'avait pas été retenu, du moins dans une perspective d'exportation.

ELEMENTS D'APPRECIATION COMPLEMENTAIRES CONCERNANT
LES DEBOUCHES S'OFFRANT AUX EXPORTATIONS DES E.A.M.A.

4 - Eléments d'appréciation complémentaires concernant les débouchés s'offrant aux exportations des E.A.M.A.

4.1 Les débouchés effectifs.

Les diverses analyses auxquelles il a été procédé sont extrêmement convergentes en ce qui concerne la sélection des produits pour lesquels les débouchés paraissent être les plus significatifs. C'est à dire que, quelle que soit la manière de procéder, on retombe toujours sur les mêmes semi-produits et produits cotonniers ainsi que sur les vêtements, de bonneterie et confectionnés.

Il importe néanmoins de situer les limites de l'analyse, et d'introduire des éléments d'appréciation complémentaires quant aux débouchés offerts.

1. L'analyse des débouchés, telle qu'elle a été effectuée, repose sur la sélection des produits pour lesquels les échanges sont les plus importants.

S'il est vrai que par la suite ces échanges ont été situés par rapport aux consommations intérieures -cfr. ci-dessous -, la sélection est réalisée essentiellement en fonction de l'importance absolue des échanges des divers produits.

Indépendamment des indications quant aux masses financières et donc aux volumes de recettes concernées, cette importance traduit, du point de vue qui nous intéresse plus directement ici, le fait que le produit possède des caractéristiques telles qu'il se prête davantage (que les autres) aux échanges et à une production distante du marché, et qu'il peut donc faire l'objet d'une division du travail et d'une spécialisation.

A priori, cette interprétation est d'autant plus valable que les productions sont plus distantes du marché : bien qu'étrangers par rapport au marché - aux goûts et habitudes des consommateurs - les producteurs s'avèrent en mesure de surmonter effectivement les problèmes liés à l'adaptation de leurs produits aux exigences

du marché, ce qui signifie encore que les coûts de commercialisation impliqués n'annulent pas la compétitivité dont ils peuvent disposer au niveau du prix de revient de la production.

Il faut cependant ajouter qu'au-delà d'un certain seuil, la distance géographique n'intervient plus que comme coût de transport. Mais les échanges effectifs signifient donc ici aussi que ces coûts de transport n'annulent pas la compétitivité.

2. La sélection des produits est ainsi déduite des volumes relatifs des importations effectives.

Comme telle cependant, l'importance des flux d'importation, si elle indique un débouché effectivement exploité, ne préjuge en rien des facteurs qui l'explique. Les importations effectives tiennent en fait à un ensemble d'éléments d'offre et de demande, dont on sait, par expérience, qu'ils peuvent être très divers et se combiner selon les modalités les plus diverses.

Ainsi en ce qui concerne les coûts de commercialisation (et de transports) signalés ci-dessus, on ne peut déduire de l'importance des importations en provenance de certaines origines lointaines que les problèmes et donc les coûts de la commercialisation sont faibles, mais seulement que ces coûts ne compensent pas la compétitivité reposant sur d'autres éléments.

Il en est d'ailleurs de même en ce qui concerne le volume relatif des importations des divers produits ^{en} provenance de cette même origine lointaine, c'est à dire à distance égale, puisque les autres éléments qui déterminent les prix de revient - matières premières, semi-produits, productivité ... - peuvent varier considérablement d'un produit à l'autre comme d'un stade de fabrication à l'autre.

Ceci simplement pour illustrer le fait que les importations effectives ne reflètent en définitive que la part des débouchés réels qui est effectivement exploitée, compte tenu d'une part de possibilités d'accès et d'autre part de l'existence d'offres compétitives.

L'absence d'accès ou l'existence d'un accès plus ou moins limité ne permettent pas de déduire l'importance du débouché qui s'offre à ceux qui disposeraient d'un tel accès, tout en étant étranger par rapport au marché.

De même l'absence d'importations correspondant à une absence d'offre - par exemple : les produits lainiers - ne permet pas de conclure à l'inexistence d'un débouché significatif, à moins de déduire - ne serait-ce que provisoirement - de cette absence d'offre de la part d'un pays la démonstration de sa non-compétitivité.

On voit par là qu'en sélectionnant les produits en fonction de l'importance des échanges effectifs, on ne peut éviter la prise en considération simultanée d'éléments de demande et d'éléments d'offre.

Il importe par conséquent de tenir compte de ce mélange inévitable dans l'interprétation des données. Et, sans pouvoir aller jusqu'à la détermination précise de la combinaison de tous les éléments expliquant ces importations effectives, il s'est avéré indispensable d'approfondir l'analyse très au-delà de la comparaison quantitative des importations.

3. Il faut tout d'abord tenir compte des limites imposées à l'accès des producteurs étrangers aux débouchés intérieurs, et qui affectent de ce fait l'importance des importations par rapport à celle des consommations intérieures.

Mais il est nécessaire de distinguer d'une part les limitations tarifaires et d'autre part les limitations quantitatives.

L'étude des droits à l'importation des produits textiles ne permet pas de dégager des éléments d'appréciation significatifs concernant l'incidence des droits sur l'importance relative de divers flux d'importation.

Ceci tient à la faible dispersion absolue des droits textiles et l'impossibilité qui en résulte, compte tenu des autres éléments intervenant dans les prix rendus, de déterminer l'incidence négative que peuvent avoir des droits plus ou moins élevés.

Mais ceci tient aussi à la structure même des droits : dans la mesure où les droits effectifs tendent à être d'autant plus élevés que la pression concurrentielle extérieure est plus vive, cela introduit dans la liaison entre les droits et les importations qu'ils affectent une relation de cause à effet inverse par rapport à celle que nous cherchons à appréhender.

Ces deux facteurs expliquent que les tentatives visant à tenir compte des niveaux des droits spécifiques affectant des produits particuliers se soient avérées décevantes, parce que non significatives.

Compte tenu des éléments d'information dont on dispose par ailleurs en ce domaine, il faut conclure sur ce point de la manière suivante :

- Les droits de douane - ceux de la CEE comme ceux des candidats à l'adhésion - ne constituent pas, par rapport à l'offre effective des PVD - c'est à dire compte tenu des niveaux et de la dispersion de ces droits par rapport aux niveaux et à la dispersion des prix rendus selon leur origine - un élément de différenciation significatif entre les divers produits textiles.
- Du point de vue de la compétitivité sur les marchés intérieurs de la CEE, il importe évidemment de tenir compte de la marge préférentielle que ces droits procurent par rapport aux concurrents effectifs et potentiels.

4. Plus significatives, quant à leur incidence négative sur les importations, sont évidemment les barrières quantitatives.
Il faut néanmoins souligner qu'il n'est pas possible de prendre ces restrictions quantitatives en considération de manière systématique dans l'appréciation des débouchés différenciés qui existent pour les divers produits.

Constater que les importations s'effectuent dans le cadre de restrictions quantitatives ne permet guère de conclusions décisives :

- si les importations restent en deça des contingents, la non-exploitation des quotas doit généralement être attribuée à un ensemble d'autres mesures restrictives (non-tarifaires).
- si les importations atteignent le niveau du contingent établi, il n'est possible
ni de situer le degré de pénétration que les importations pourraient atteindre en l'absence de telles restrictions quantitatives
ni d'apprécier le caractère plus ou moins restrictif des barrières quantitatives d'un produit à l'autre.

Il faut signaler que les restrictions quantitatives affectent en ordre principal les produits cotonniers, dont les PVD sont effectivement offreurs - les déclarations imposées dans le cadre de l'Accord International à Long Terme sur les textiles de coton permettent d'en faire l'inventaire assez précis - tandis que de telles mesures qui étaient pratiquement sans objet dans le cas des produits lainiers et synthétiques, tendent à s'appliquer à ceux-ci dans la mesure où des offres apparaissent de la part de certains P.V.D.

Le problème de fond est, ici comme plus haut, que les restrictions visent à arrêter les pressions concurrentielles les plus vives et que, par conséquent, les mesures les plus restrictives (en termes d'incidence par rapport au flux potentiel) concernent dans une large mesure les produits pour lesquels le degré de pénétration est le plus élevé.

Il n'est donc pas possible de corriger l'image de l'importance relative des débouchés pour les divers produits par la prise en considération systématique des barrières quantitatives.

Mais compte tenu des remarques faites ci-dessus cette "correction" ne s'avère plus indispensable.

Il n'en reste pas moins important de tenter d'évaluer l'ampleur de la pénétration potentielle par rapport à la consommation, c'est à dire l'ampleur du débouché s'offrant aux producteurs, qui ne sont guère soumis à de telles restrictions pour les produits qu'ils sont susceptibles d'offrir.

Nous y reviendrons plus loin, car la mesure des débouchés réels pour le type de produits susceptibles d'être offerts, oblige à se pencher sur les dimensions qualitatives du marché.

Mais indépendamment des choix quant au niveau qualitatif des produits, compte tenu des implications sur le plan de la compétitivité, il importe d'apprécier jusqu'où la pénétration des produits effectivement offerts par les PVD - avec des caractéristiques de qualité et de prix déterminées - peut aller en l'absence de restrictions quantitatives.

On ne peut en juger que de deux manières, qui ne fournissent que des indications partielles :

- la réponse des importations aux accroissements du quotas est - dans la mesure où il est possible de connaître les autres mesures restrictives non-tarifaires et d'apprécier leur influence - en quelque sorte immédiate (dans le cadre des périodes annuelles de référence), dans la plupart des cas.

Mais si cela permet de considérer que le marché n'est pas saturé par les produits concernés et de dégager de ce fait une tendance, cela ne permet pas d'apprécier réellement les degrés de pénétration possibles, au-delà des rythmes d'accroissements effectifs observés.

- L'analyse comparée des degrés de pénétration -différents selon les pays, en fonction de limitations quantitatives plus ou moins restrictives - permet de faire ressortir de manière très significative, d'une part dans le sens négatif, le rôle décisif des barrières quantitatives, et d'autre part dans le sens positif, la possibilité pour un certain nombre de produits, d'accroître dans des proportions très considérables les degrés de pénétration généralement observés, et cela pour des produits effectivement offerts par certains PVD.

Il importe de souligner dès maintenant que ceci signifie soit que les produits fabriqués par les PVD et présentant des caractéristiques particulières de qualité et de prix, arrivent, en raison même de ces caractéristiques, à s'insérer dans le marché et cela jusqu'à occuper une part importante de celui-ci, soit que les PVD sont en mesure d'offrir, de manière compétitive, les produits qui correspondent aux caractéristiques qualitatives des consommations intérieures.

Dans les deux cas, des producteurs se substituent à d'autres, mais dans le premier cas, il y a en outre substitution de certains produits à d'autres.

5. Les importations effectives, réalisées dans le cadre de ces restrictions, ont été situées, dans la mesure du possible, par rapport aux consommations intérieures.

Remarquons en passant qu'il n'a pas été tenu compte explicitement des exportations correspondantes, en rapportant plutôt le solde de la balance commerciale aux consommations intérieure : notre objectif n'est pas de mesurer la pression ressentie par les producteurs intérieurs mais bien de mesurer les degrés de pénétration des producteurs extérieurs.

Les exportations doivent être prises en considération en ce sens qu'elles correspondent à des capacités de production qui, face à des débouchés extérieurs qui viendraient à disparaître, chercheraient à mieux défendre leur marché intérieur.

Mais en dehors de cet aspect particulier qui concerne davantage les problèmes de compétitivité relative des divers producteurs, il s'agissait donc d'apprécier l'importance des flux d'importations en fonction de l'importance des consommations correspondantes.

A cet égard on ne peut qu'être frappé par l'importance des échanges par rapport aux consommations : considérés du point de vue des producteurs des pays développés ces échanges sont aussi importants, parce qu'ils permettent seuls d'assurer la compatibilité entre la diversité requise par les consommateurs et l'obtention de séries de fabrication suffisamment longues, pour pouvoir être compétitifs.

Il faut rappeler ici, comme étant particulièrement significative, la démultiplication des échanges de produits finis, c'est à dire les vêtements, confectionnés et de bonneterie.

Mais il faut aussitôt ramener cette importance des échanges par rapport aux consommations à de justes proportions en isolant dans le cas de la CEE, la part largement prédominante de ces échanges qui est intra-communautaire.

Nous avons déjà signalé, au départ, les difficultés que l'on éprouve à apprécier l'importance des débouchés, pour des producteurs extérieurs, à partir de l'importance des flux d'importation, dont une part très importante est intra-communautaire.

Les difficultés proviennent du fait que l'on cherche à apprécier l'ampleur des débouchés pour les produits susceptibles d'être offerts par les E.A.M.A. au niveau de catégories qui, au niveau de la consommation, demeurent très hétérogènes, au moins qualitativement.

La prise en considération des échanges intra-CEE ne change évidemment pas le niveau de la consommation intérieure, mais pose, compte tenu de l'hétérogénéité qualitative des produits, des problèmes de mesure du débouché aux divers niveaux qualitatifs.

Aucune conclusion simple n'est possible, puisqu'il n'est pas possible d'extrapoler sans plus, à partir des importations intra-communautaires : si les conditions d'accès au marché sont les mêmes (du moins dans une large mesure) pour les E.A.M.A. l'hétérogénéité des produits concernés est trop grande pour pouvoir en déduire des indications précises quant à l'ampleur exacte des débouchés.

On a en quelque sorte le choix entre deux solutions :

- ou bien, on ne tient compte que des importations extra-CEE ou uniquement de la part de celles-ci qui proviennent de pays autres que les pays développés.

Ces importations représentent un débouché effectif : le problème de compétitivité est posé par rapport à ces pays qui occupent déjà le terrain, compte tenu de la marge de préférence dont bénéficient les E.A.M.A.

Par contre ces importations restent, compte tenu des restrictions tarifaires et quantitatives, en deçà - et dans une mesure difficile à apprécier - d'une mesure du débouché réel, par rapport aux volumes des consommations intérieures.

- ou bien, on intègre les importations intra-CEE, mais le point de référence, du point de vue de la compétitivité potentielle des E.A.M.A. est cette fois différent, puisqu'il concerne des produits différents, du moins qualitativement.

6. Nous retrouvons ainsi le problème du choix du niveau qualitatif des produits concernés.

Les difficultés, largement insurmontables dans l'analyse, résultent du fait que si qualité et prix sont évidemment liés, la compétitivité différenciée s'affirme par des prix différents à qualité "égale" ou par des différences de prix plus grandes que les différences de qualité.

Nous n'avons pas à considérer ici les problèmes de l'offre, se traduisant par le fait que la compétitivité comparée des PVD peut être plus ou moins grande, non seulement selon les divers stades de fabrication, mais également selon les niveaux qualitatifs des productions ou, si l'on fait abstraction de l'aspect qualitatif lié à la matière utilisée, selon l'importance plus ou moins grande de la valeur ajoutée (dans laquelle la main d'oeuvre joue généralement un rôle décisif).

Mais à cela s'ajoute évidemment l'aspect qualitatif qui réside dans le degré d'adaptation du produit aux goûts du consommateur, ceci incorporant les dimensions "mode" du problème.

Et ceci nous ramène à la demande, et à la combinaison des aspects prix et qualité sur lesquels reposent la dimension du débouché. Du point de vue de la demande, le problème qualitatif consiste à apprécier, en fonction des niveaux qualitatifs des produits effectivement importés, l'importance du débouché pour ces mêmes produits ou pour des produits qualitativement différents.

Il n'était pas possible, dans les limites de la présente étude, de développer des recherches d'une ampleur suffisante pour atteindre des résultats précis, compte tenu en particulier - et ceci constitue déjà en soi une conclusion - de la diversité des comportements des consommateurs à l'égard des divers produits.

Pour un certain nombre de produits, relativement standardisés, comme des fils ou des tissus de coton, ce sont les prix qui sont décisifs.

Par rapport à ces prix, seuls comptent des problèmes de compétitivité relative aux divers niveaux qualitatifs.

Sur ce plan l'importance relative des échanges à ces divers niveaux est significative, de même que l'importance relative de la pénétration des PVD.

L'analyse comparée des marchés de la CEE et de la Grande-Bretagne fait ressortir un élément important : la dispersion des valeurs unitaires à l'importation selon les origines est plus grande dans

le cas de la C.E.E. que dans le cas de la Grande-Bretagne.

L'importance des importations en provenance des PVD dans ce dernier cas impose une égalisation des valeurs unitaires vers le bas, tandis qu'au contraire les valeurs unitaires intra-CEE peuvent, grâce à la protection des marchés, se maintenir à un niveau supérieur par rapport aux valeurs unitaires à l'importation en provenance des P.V.D.

On ne saurait prendre les valeurs unitaires à l'importation intra-CEE comme référence, sinon à court terme, puisque ces valeurs unitaires devraient, si l'on en juge d'après l'exemple britannique, connaître une évolution à la baisse au rythme de la pénétration des produits meilleurs marchés.

Mais de toute manière, il s'avère indispensable de se référer non seulement aux prix intérieurs; mais aux prix auxquels les concurrents potentiels peuvent offrir leurs produits.

Des écarts dans les valeurs unitaires ne paraissent possibles que pour des volumes d'importations relativement faibles par rapport au total.

En ce qui concerne au contraire les produits finis, beaucoup plus différenciés en termes d'usages et de qualité, les choses sont infiniment moins simples.

On a pu procéder à un certain nombre d'analyses relatives à la pénétration des produits (ou du moins de certaines catégories de produits) en provenance des PVD sur les marchés des P.D., y compris les Etats-Unis.

Ceci permet de distinguer trois types de situations :

- les faibles pénétrations -limitées par des restrictions quantitatives sévères - sont généralement caractérisées par des écarts très importants dans les valeurs unitaires.

- les pénétrations plus importantes, correspondant à des contingents plus larges, sont assez généralement accompagnées de baisses assez sensibles dans les valeurs unitaires.

S'il n'est pas possible de déterminer, de manière précise, la part relative des éléments de prix et qualité - baisse plus ou moins proportionnelle des qualités par rapport aux prix - qui jouent dans ces baisses de valeurs unitaires, l'ampleur des baisses implique des écarts significatifs dans les qualités.

- les très fortes pénétrations, impliquant un degré de libéralisation élevé sinon total, comportent au contraire des valeurs unitaires plus élevées, correspondant à l'adaptation du produit aux exigences qualitatives du marché.

Des deux derniers cas, on déduira que selon les parts de marchés concernées, la pénétration repose sans doute toujours sur des différences de prix mais davantage sur la relation prix-qualité.

Au niveau d'une certaine fraction du marché c'est le prix absolu qui est décisif, et la pénétration se fait à des niveaux qualitatifs très inférieurs.

Au niveau d'autres fractions, plus importantes, la pénétration suppose adaptation qualitative de produits aux habitudes du consommateur. Mais on observe toujours des produits pour lesquels les écarts de prix sont tels, par rapport aux différences de qualité, que les consommateurs sont prêts à modifier - dans une certaine mesure, car les quantités concernées restent toujours relativement faibles par rapport aux consommations - leurs habitudes quant à la "qualité" des produits concernés.

Par comparaison, de produits à produits et de marché à marché, certains comportements typiques se dégagent, qui traduisent une sensibilité beaucoup plus grande aux prix ou au contraire à la qualité, selon les cas.

Ainsi en vêtements de dessus hommes, l'aspect qualité est plus important, le consommateur est moins sensible aux écarts de prix, ce qui revient à dire que des écarts de prix beaucoup plus importants sont nécessaires pour le convaincre à consommer des produits de moindre qualité.

Au contraire, en vêtements de dessus femmes (surtout en bonneterie), l'aspect prix paraît plus décisif. Les comportements sont en quelque sorte inversés en matière de sous-vêtements. En sous-vêtements hommes, la sensibilité aux prix est très grande, tandis qu'en lingerie féminine la qualité semble plus importante.

Cela ne signifie évidemment pas que le consommateur ne soit pas, dans tous les cas, sensible aux prix, mais bien que selon les cas, il n'acceptera des différences de qualité que moyennant des différences plus ou moins importantes de prix.

Sauf dans la mesure où la qualité correspondrait essentiellement à des éléments de mode, il ne faudrait donc pas en déduire - du moins à priori - que les débouchés sont plus significatifs pour les PVD là où les consommateurs sont particulièrement sensibles aux prix, plutôt qu'à la qualité.

La difficulté - presque insurmontable - de l'analyse provient du fait que la relation prix-qualité joue au niveau de l'offre - coûts et qualité ne varient pas proportionnellement - comme au niveau de la demande - à supposer les prix proportionnels aux qualités, le consommateur n'est pas indifférent à l'égard du niveau qualitatif. Or ces relations ne sont pas équivalentes, et, qui plus est, varient selon les produits.

Mais si cette analyse n'est de ce fait pas en mesure d'éliminer un champ d'indétermination considérable -surtout au niveau de la quantification des comportements ainsi concernés - il importe d'en dégager des conclusions importantes : malgré les indications fournies par la sélection des produits pour lesquels existent des débouchés significatifs, les possibilités d'exportations des E.A.M.A. ne peuvent en aucune manière être considérées comme se limitant aux produits effectivement exportés et possédant les caractéristiques de prix et de qualité des produits effectivement exportés par les P.V.D.

7. Si le degré de pénétration des PVD sur les marchés de la C.E.E. ou des candidats à l'adhésion, a été retenu - tout naturellement- comme critère de sélection quant à la détermination des débouchés potentiels pour les E.A.M.A., il importe d'en préciser la signification.

Le fait que les PVD occupent une part du marché plus importante pour tel produit que pour tel autre comporte évidemment comme indication- toute question d'accès au marché mise à part-que les PVD possèdent en ce domaine une compétitivité plus grande, et ce, compte tenu de tous les éléments qui peuvent jouer sur les prix rendus.

Les éliminations sont normales lorsqu'elles correspondent à des produits pour lesquels des éléments techniques particuliers font que les conditions de production des PVD ne sont pas en mesure de leur assurer une telle compétitivité.

Par contre, il faudrait considérer de manière spécifique les produits éliminés pour lesquels de tels éléments techniques à priori n'existent pas et examiner les conditions de compétitivité d'une offre potentielle de tels produits. Nous avons signalé le cas des productions lainières.

Cet examen des conditions de compétitivité devrait être réalisé non seulement pour des produits différents, mais également pour des niveaux qualitatifs différents des produits retenus.

L'analyse des importations actuelles en provenance des PVD tend à privilégier des produits de bas prix et de qualité inférieure (sauf pour certains produits, surtout en soie).

Ceci doit sans doute être rattaché aux conditions limitées d'accès au marché, mais aussi à certains aspects historiques du développement des industries textiles dans les PVD.

Dans une perspective de développement d'une industrie exportatrice, il paraît indispensable de poser explicitement les problèmes de compétitivité relative à des niveaux qualitatifs différents.

Mais il faut tenir compte alors des exigences différenciées en matière de commercialisation de tels produits s'adressant à des fractions différentes des marchés.

4.2- Les perspectives

Les données relatives aux débouchés offerts -importance des échanges, part des PVD, accès privilégié des E.A.M.A. - peuvent être affectées, de manière plus ou moins sensible, d'une part par l'octroi de préférences tarifaires généralisées, aux PVD (y compris dans le domaine des produits textiles) et d'autre part par l'adhésion à la Communauté Européenne de nouveaux membres.

4.2.1. L'octroi de préférences généralisées.

On sait que le système de préférences tarifaires devraient s'étendre dans le cas des pays de la C.E.E. aux produits textiles.

Compte tenu du fait que la protection des marchés repose en ce domaine essentiellement sur des restrictions quantitatives, qui ne seraient guère affectés (1), l'octroi des préférences tarifaires aux PVD ne devraient guère avoir dans l'ensemble d'effets quantitatifs. Si les prix rendus des quantités admises dans le cadre des contingents seront abaissés d'autant, l'élasticité - prix ne peut jouer, puisque les quantités sont limitées.

Si par ailleurs, compte tenu de la concurrence entre pays producteurs de produits textiles, les prix ont peu de chance de pouvoir augmenter, les préférences tarifaires pour les importations de produits textiles se ramèneront en définitive et pour l'essentiel à un transfert depuis l'Etat (droits de douane) au profit soit des distributeurs soit des consommateurs.

Si les effets devraient donc être limités, il faut néanmoins tenir compte de deux types de conséquences :

1 - La pression concurrentielle extérieure et surtout la pression à la libéralisation des échanges s'en trouveront nécessairement accrues.

(1) Au contraire les pressions visant à étendre le champ d'application de l'Accord à Long Terme sur les produits cotonniers aux autres produits textiles s'intensifient

2. du point de vue des E.A.M.A., le point de référence demeure sans doute, à court terme, les prix intérieurs de la C.E.E., qui ne peuvent être affectés, sinon marginalement, par les prix rendus des produits des PVD. Si les E.A.M.A. continuent à bénéficier des mêmes marges de préférences au-delà des quantités correspondant aux contingents fixes, il paraît difficile - et de toute manière peu rationnel du point de vue économique - de faire abstraction du niveau des prix auxquels les produits des autres PVD sont rendus sur les marchés de la C.E.E.

4.2.2. Adhésion des candidats à la C.E.E.

Cette adhésion entraîne deux types de conséquences :

- les premières concernent l'aspect quantitatif de l'offre et de la demande de produits textiles sur les marchés de la Communauté élargie.
- les secondes concernent la définition des politiques commerciales dans le domaine des importations de produits textiles.

Sur le premier plan, l'élargissement des marchés intégrés se pose évidemment aussi bien en termes d'offre qu'en termes de demande. Cet élargissement des marchés résulte de l'addition des débouchés correspondant aux marchés concernés, mais il comporte simultanément, par voie d'addition des flux d'importation effectifs, les offres de produits textiles sur le marché.

En soi, élargissement et addition des flux n'ont guère de signification. Par contre, deux éléments deviennent décisifs dans ce processus :

- d'une part, les conditions d'accès des divers P.V.D. aux marchés considérés.
- d'autre part, compte tenu des degrés d'accès différenciés, les niveaux de compétitivité comparés des divers pays offreurs.

Quant aux conditions d'accès, il est évident que les situations de départ comme d'ailleurs - et sans doute en partie pour cette raison - les conceptions en matière de politique commerciale textile sont extrêmement différentes et, à la limite, incompatibles.

Les pays de la C.E.E. connaissent essentiellement un régime de restrictions quantitatives étroites, (assorties éventuellement - cfr. ci-dessus - de l'octroi de préférences tarifaires) auquel fait exception l'accès privilégié de certains pays associés, parmi lesquels figurent les E.A.M.A. Ceux-ci, et d'autres (en particulier Maroc et Tunisie), bénéficient dans ces conditions d'une marge préférentielle - et donc d'un avantage compétitif - par rapport aux autres PVD, qui subsiste, en toute occurrence, au-delà du domaine des restrictions quantitatives.

La Grande-Bretagne connaît au contraire un niveau de libéralisation élevé, du moins en ce qui concerne les importations en provenance du Commonwealth, et s'oriente, compte tenu du degré de pénétration déjà atteint, vers une libéralisation quantitative totale (sauf distorsion du marché), mais assortie d'une barrière tarifaire modérée, excluant en principe les préférences tarifaires.

Il est difficile dans ces conditions d'imaginer le dosage de restrictions, quantitatives et tarifaires, et d'accès préférentiel, que susciterait l'adhésion de la Grande-Bretagne. S'il est évident que cette adhésion entraînerait une pression fortement accrue à la libéralisation des importations de produits textiles, qui s'exercera à moyen terme, à court terme, on s'efforcera sans doute de trouver un modus vivendi au niveau d'une stabilisation quantitative des importations en provenance des PVD, par rapport à laquelle les préférences tarifaires n'auraient guère d'incidence significative.

Mais ceci entraînerait de toute manière la confrontation sur les marchés intégrés des offres de tous les pays déjà présents sur les divers marchés, en particulier - en dehors de Hong-Kong - celles de l'Inde et du Pakistan, mais également celles du Portugal.

La combinaison de ces éléments et surtout les tendances à moyen terme obligent pratiquement à prendre en considération comme base de référence, du point de vue des niveaux de compétitivité requis dans le cas des E.A.M.A., les niveaux des prix auxquels les principaux PVD offrent leur produits. Dans cette optique, la marge préférentielle est considérée comme un atout supplémentaire facilitant à court terme le développement d'une industrie centrée sur l'exportation.

Toute autre est cependant la question de Hong-Kong, par rapport auquel il y a de fortes chances que les E.A.M.A. pourront bénéficier d'une marge préférentielle.

Mais compte tenu du poids de Hong-Kong dans les importations textiles en provenance des P.V.D. , et compte tenu de l'efficacité commerciale de Hong-Kong, les prix de ceux-ci constituent une base de référence nécessaire et l'adhésion de la Grande-Bretagne ne ferait qu'accentuer ceci.

Mais tout ceci concerne davantage les problèmes de l'offre et de la compétitivité relative des divers offreurs.

5. C O N C L U S I O N S

L'analyse des débouchés potentiels pour des exportations de produits textiles par les E.A.M.A. permet de sélectionner un certain nombre de produits qui sont, en résumé,

- les fils de coton écrus et blanchis.
- les tissus de coton écrus.
- le linge de maison et les mouchoirs.
- les vêtements confectionnés, en coton et synthétique, vêtements de dessus et de dessous, hommes et femmes.
- les vêtements de bonneterie, en synthétique, laine et coton, vêtements de dessus et de dessous, y compris la ganterie.
- les tapis tissés en laine.

Le développement des productions de ces produits justifierait en outre le développement de certaines productions situées en amont, en particulier les tissus synthétiques et la filature de laine.

Au-delà de la production de fils de laine pour les besoins des productions centrées sur l'exportation, il a été proposé de reprendre l'examen des possibilités de développement d'une industrie lainière centrée sur l'exportation, malgré l'élimination de ces produits au vu des critères retenus.

Les résultats de la sélection étant ainsi rappelés, il convient d'en situer la portée et les limites :

- il faut souligner qu'il s'agissait exclusivement dans cette première partie, des débouchés potentiels, abstraction faite de tout problème de compétitivité comparée des offres potentielles de la part des E.A.M.A.

En fait, il n'était pas possible, dans l'analyse, de séparer rigoureusement les problèmes de la demande de ceux de l'offre.

Sous deux aspects au moins, il y a eu interférence :

d'un côté, on a nuancé l'application des critères de sélection par la prise en considération d'informations a priori en matière de compétitivité, soit pour éliminer des produits retenus au vu des

critères de sélection, soit au contraire pour reprendre des produits éliminés,

d'un autre côté, en retenant, comme critère de sélection, le degré de pénétration des PVD, on a supposé, implicitement, que les PVD étaient représentatifs des conditions de compétitivité des E.A.M.A. qui font l'objet de la deuxième partie.

- Les produits ont été sélectionnés essentiellement en fonction de l'importance des importations, en tenant compte, il est vrai, d'une part non seulement du niveau absolu mais aussi de l'évolution récente et d'autre part, non seulement des importations totales, mais également de la part qu'y occupent les PVD.

En fait les débouchés potentiels sont constitués par les consommations plus que par les importations, et l'on est forcé de constater que les dernières sont très faibles par rapport aux premières.

Mais deux types de facteurs restreignent cette importance des importations par rapport aux consommations, qu'il s'agisse de l'adaptation qualitative des produits aux besoins ou de restrictions à l'importation.

Compte tenu de ces éléments, on a interprété d'une part, la pénétration des PVD comme reflétant leur aptitude à s'adapter aux besoins et d'autre part, le degré de pénétration différenciée selon les produits comme reflétant des compétitivités plus ou moins fortes des PVD face aux restrictions.

Dans ces conditions, l'aspect positif, c'est à dire la sélection de certains produits considérés comme disposant de débouchés potentiels est à tous égards plus significatif que l'aspect négatif, c'est à dire l'élimination de certains autres produits.